

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE
2013

RAPPORT SUR LES SERVICES
DE L'ETAT GERES DE MANIERE
AUTONOME

THEME DU RAPPORT :

Transparence et bonne gouvernance des SEGMA: un gage de performance des services publics

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I- ETAT DES LIEUX DES SEGMA : BILAN BUDGETAIRE ET COMPTABLE.....	3
1.1. STOCK DES SEGMA AU TITRE DE L'ANNEE 2012.....	3
1.2. VENTILATION DES SEGMA PAR SECTEUR D'ACTIVITE	4
1.3. BILAN DES REALISATIONS DES ANNEES 2010 ET 2011 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS	5
1.3.1. Recettes	5
1.3.2. Dépenses	7
1.3.3. Solde budgétaire : excédents des recettes sur les dépenses.....	8
II- CHAMPS D'INTERVENTION DES SEGMA : REALISATIONS PHYSIQUES AU TITRE DES ANNEES 2010 ET 2011 ET PROGRAMMES D'ACTION POUR LES ANNEES 2012 ET 2013.....	9
2.1. SECTEUR SOCIAL	9
2.1.1. Domaine de la santé	9
2.1.1.1. Hôpitaux et centres d'appui rattachés au ministère de la Santé	10
2.1.1.1.1 Centres hospitaliers	10
2.1.1.1.2 Unités d'appui technique et scientifique aux hôpitaux publics	11
2.1.1.1.2.1. Centres de Transfusion Sanguine.....	11
2.1.1.1.2.2. Institut National d'Hygiène (INH)	13
2.1.1.1.2.3. Centre National de Radioprotection (CNRP)	14
2.1.1.1.2.4. Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP)	15
2.1.1.2. Hôpitaux militaires et centres médico- chirurgicaux militaires	17
2.1.2. Domaine de la formation	19
2.1.2.1. SEGMA opérant dans le domaine du tourisme et de l'artisanat.....	20
2.1.2.1.1. Services œuvrant dans le domaine touristique.....	20
2.1.2.1.2. Services œuvrant dans le domaine de l'artisanat	22
2.1.2.2. SEGMA opérant dans le domaine de l'agriculture et de la pêche maritime	24
2.1.2.2.1. Instituts et écoles agricoles.....	24
2.1.2.2.2. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs	26
2.1.2.2.3. Instituts dans le domaine de la pêche maritime	27
2.1.2.3. SEGMA opérant dans le domaine de l'énergie et des mines	29
2.1.2.4. Autres écoles et instituts de formation.....	30
2.1.2.4.1. Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA)	30
2.1.2.4.2. Ecole des Sciences de l'Information (ESI)	31
2.1.2.4.3. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC)	32
2.1.2.4.4. Ecole Nationale d'Architecture	34
2.1.2.4.5. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU).....	36
2.1.2.4.6. Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports (IRFC).....	38
2.1.2.4.7. Institut Supérieur des Etudes Maritimes (ISEM)	39
2.1.2.4.8. Service de la Formation Continue (SFC)	40
2.1.2.4.9. Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (SFEER)	40
2.1.2.4.10. Ecole Nationale d'Administration (ENA).....	42
2.1.2.4.11. Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques (DFCAT)	43
2.1.2.4.12. Division Administrative (DA)	45
2.1.2.4.13. Division des Stratégies de Formation (DSF)	47
2.1.2.4.14. Institut National d'Administration Sanitaire (INAS)	47

2.1.3. Domaine de l'éducation physique, de l'animation culturelle et de l'assistance sociale.....	48
2.1.3.1. SEGMA opérant dans le domaine de l'éducation physique et de l'animation culturelle	48
2.1.3.1.1. Complexes sportifs Mohammed V de Casablanca, Prince Moulay Abdellah de Rabat et de Fès	49
2.1.3.1.2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives	50
2.1.3.1.3. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika	51
2.1.3.1.4. Imprimerie Dar AL Manahil	52
2.1.3.2. SEGMA opérant dans le domaine de l'assistance sociale	52
2.1.3.2.1. Service d'Accueil, d'Assistance et d'Evaluation des Programmes (SAAEP)	53
2.1.3.2.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS)	54
2.1.3.2.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP)	54
2.1.3.2.4. Division des Accidents du Travail (DAT)	55
2.1.3.2.5. Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM)	56
2.1.3.2.6. Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS)	57
2.2. SECTEUR DE LA DOCUMENTATION ET DE LA RECHERCHE	58
2.2.1. Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS).....	58
2.2.2. Centre National de Documentation (CND)	60
2.2.3. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ)	62
2.2.4. Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO)	63
2.3. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES	64
2.3.1. SEGMA opérant dans le domaine de l'Equipement.....	64
2.3.1.1. Centre National d'Etudes et de Recherches Routières (CNERR)	64
2.3.1.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)	66
2.3.1.2.1. Missions du SRSLM et des SLM.....	66
2.3.1.2.2. Patrimoine matériel et réalisations physiques.....	67
2.3.1.2.3. Programme d'action des Services de Logistique et de Matériel (SLM) et Service Réseau des SLM pour les années 2012 et 2013:	69
2.3.1.3. La Direction des Equipements Publics.....	70
2.3.2. SEGMA relevant du domaine du Transport.....	71
2.3.2.1. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR)	71
2.3.2.2. Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)	73
2.3.2.3. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)	75
2.3.2.4. Direction de la Marine Marchande (DMM)	76
2.4. SECTEUR DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES	77
2.4.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI)	77
2.4.2. Service Autonome des Alcools (SAA)	80
2.4.3. SEGMA chargé de la Métrologie et de l'Accréditation	81
2.4.4. SEGMA chargé de la Privatisation	83
2.4.5. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume	84
2.5. SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	85
2.5.1. Direction de la Météorologie Nationale (DMN)	86
2.5.2. Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH).....	88
2.5.3. Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF).....	89
2.5.4. Parc National de Souss-Massa.....	90

ANNEXES 92

Annexe 1 : Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2010 et 2011

Annexe 2 : Evolution des recettes des SEGMA en 2010 et 2011

Annexe 3 : Evolution des dépenses des SEGMA en 2010 et 2011

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2012

INTRODUCTION

Les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA), bénéficiant d'un mode de gestion basé sur la rémunération des prestations rendues pour la couverture des charges engagées, jouent un rôle non négligeable dans la satisfaction des besoins de la population en matière du service public.

Leurs domaines d'intervention constituent désormais un enjeu stratégique en termes des droits garantis, comme le stipule l'article 31 de la Constitution. Ils contribuent, en tant que démembrés internes de l'Etat, non dotés de la personnalité morale, à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour garantir l'accès de la population à des conditions favorables leur permettant de jouir du droit aux soins, à la protection sociale, à la formation et à l'éducation physique et au développement durable.

Dans une conjoncture économique et financière marquée par la crise, la gestion de ces services est amenée plus que jamais à connaître des mutations profondes pour se conformer aux principes de transparence et de bonne gouvernance affirmés par la Constitution. Ces principes feront l'objet d'une charte nationale fixant les règles de bonne gestion des administrations publiques, des Régions et des autres collectivités territoriales et organismes publics. Il s'agit en fait des axes suivants :

- Les services publics sont soumis aux normes de performance, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité, et sont régis par les valeurs démocratiques consacrées par la Constitution ;
- Les services publics sont à l'écoute de leurs usagers et assurent le suivi des observations, des propositions et des doléances des citoyens ;
- Les agents des services publics exercent leurs fonctions selon les principes de respect de la loi, de neutralité, de transparence, de probité, et d'intérêt général ;
- Lesdits services rendent compte de la gestion des deniers publics conformément à la législation en vigueur et sont soumis, à cet égard, aux obligations de contrôle et d'évaluation.

Le présent rapport, accompagnant le Projet de Loi de Finances pour l'année 2013, tend à éclairer les différents aspects des activités des SEGMA tout en mettant l'accent sur les efforts de réforme et de modernisation pour la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance, comme pré-requis à l'amélioration de la performance de ces entités. Ce rapport est structuré autour de deux parties:

- La première partie présente un état des lieux des SEGMA répartis par domaine de compétence ainsi que leur bilan budgétaire et comptable au titre des années 2010 et 2011 ;

- La deuxième partie traite les principales réalisations de ces SEGMA en termes de satisfaction des besoins des usagers, et ce à la lumière des efforts de modernisation entrepris durant les dernières années. Elle expose également les principales actions programmées au titre de l'année 2012 et celles proposées pour l'année 2013.

I- ETAT DES LIEUX DES SEGMA : BILAN BUDGETAIRE ET COMPTABLE

1.1. STOCK DES SEGMA AU TITRE DE L'ANNEE 2012

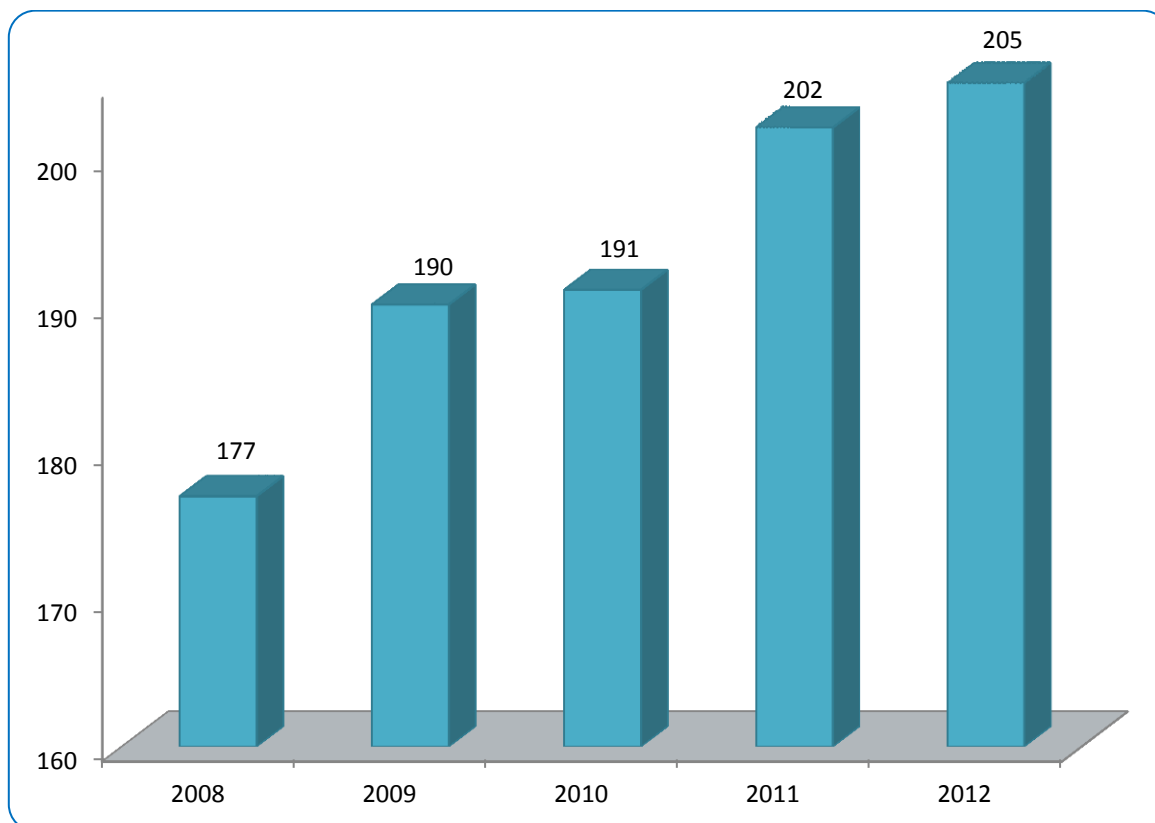
L'année 2012 a connu la création de 3 nouveaux services relevant ainsi le nombre des SEGMA est passé de 202 en 2011 à 205. Les SEGMA nouvellement créés concernent les services ci-après :

- Un service de l'Etat géré de manière autonome intitulé « centre médico-chirurgical des forces armées royales à Es-smara », rattaché à l'administration de la défense nationale ;
- Un service de l'Etat géré de manière autonome intitulé « Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale », rattaché à l'administration de la défense nationale ;
- Un service de l'Etat géré de manière autonome intitulé « Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel et du cinéma », rattaché au ministère chargé de la communication.

Par ailleurs, la loi de finances pour l'année 2012 a modifié l'intitulé du SEGMA « Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels de Meknès » rattaché au ministère chargé de l'artisanat pour devenir « Institut des arts traditionnels de Meknès ».

Cependant, la suppression du SEGMA « Division des accidents du travail » rattaché au ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a été reportée par la loi de finances 2012 à la date du 1^{er} juillet 2013 au lieu du 1^{er} juillet 2011 comme le stipulait l'article 18 de la loi de finances pour l'année 2011.

Graph 1: Evolution du nombre des SEGMA au cours de la période 2008-2012



On constate ainsi que le nombre des SEGMA continue à augmenter d'un taux de croissance raisonnable (3,7% en moyenne entre 2008 et 2012) et ce pour satisfaire les nouveaux besoins de la population.

1.2. VENTILATION DES SEGMA PAR SECTEUR D'ACTIVITE

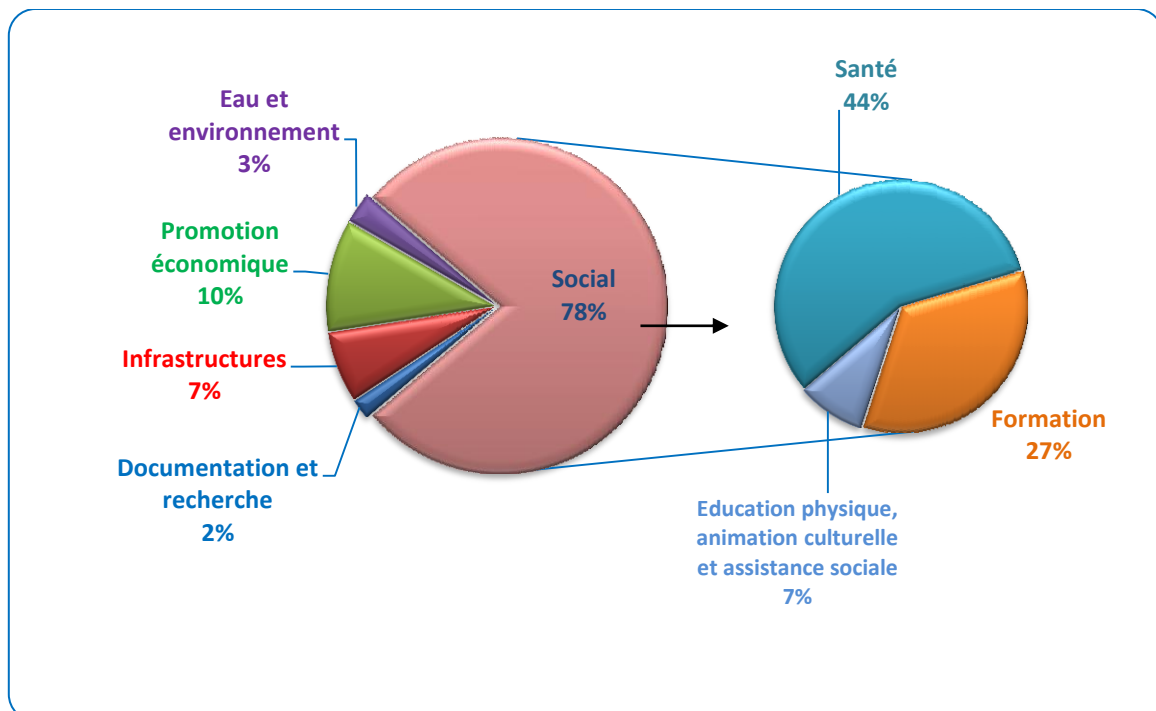
La majorité des SEGMA existants agit dans le secteur social, soit 78% ou 159 services parmi les 205 inscrits dans la Loi de Finances pour l'année 2012. Le champ d'activité de ces SEGMA a trait notamment à la santé, à la formation, à l'éducation physique, à l'animation culturelle et à l'assistance sociale. Cette ventilation se présente comme suit :

- Plus de la moitié des SEGMA à caractère social, soit 57% ou 90 services sur 159, offrent des soins hospitaliers ou fournissent des prestations dans le domaine de la santé. C'est le cas des hôpitaux civils et militaires et d'autres centres spécialisés de santé ;
- Près de 34% des SEGMA à caractère social, soit 55 services sur 159, œuvrent dans le domaine de la formation. Les secteurs d'activité concernés sont notamment le transport, le tourisme, la pêche maritime, l'agriculture, l'énergie et les mines, l'architecture, les sciences de l'information et de la communication, les statistiques et l'économie appliquées et l'administration ;
- Le reste des services représentant environ 9%, soit 14 SEGMA sur 159, assurent des prestations dans d'autres domaines sociaux tels que l'éducation physique, l'animation culturelle ainsi que l'assistance sociale des populations.

Par ailleurs, 22% de l'ensemble des SEGMA, soit 46 services sur 205, opèrent dans des secteurs diversifiés liés particulièrement à la promotion économique (22), aux infrastructures (14), à l'eau et l'environnement (6) ainsi qu'à la documentation et la recherche (4).

La ventilation du nombre des SEGMA par secteur d'activité est illustrée par le graphique suivant :

Graphe 2 : Répartition par secteur d'activité du nombre des SEGMA au titre de l'année 2012



La prédominance du caractère social montre bien que les SEGMA en activité répondent à leur raison d'être en ce qui concerne la satisfaction des besoins de base des populations.

1.3. BILAN DES REALISATIONS DES ANNEES 2010 ET 2011 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

Le statut SEGMA se caractérise par un cadre de gestion budgétaire plus souple permettant de réaliser des recettes propres à travers la couverture partielle des coûts des prestations offertes aux usagers.

L'exécution des budgets des SEGMA au titre de l'année 2011 a donné lieu à un excédent de recettes sur les dépenses de l'ordre de 3.660,94 MDH, contre 3.344,7 MDH en 2010, soit une augmentation de l'ordre de 9,5%. Ceci est dû aux raisons suivantes :

- Une légère diminution des recettes de l'ordre de 2% pour enregistrer un montant global d'environ 5.408,52 MDH, avec une diminution des recettes propres de l'ordre de 7,7% et des transferts budgétaires de l'ordre de 48% comparativement à 2010 ;
- Une diminution des dépenses d'environ 19,5% pour atteindre 1.747,59 MDH. Ce résultat est dû principalement au faible taux d'exécution des dépenses d'investissement qui n'a pas dépassé 22%, malgré les efforts déployés ces dernières années pour améliorer la capacité de gestion desdits services.

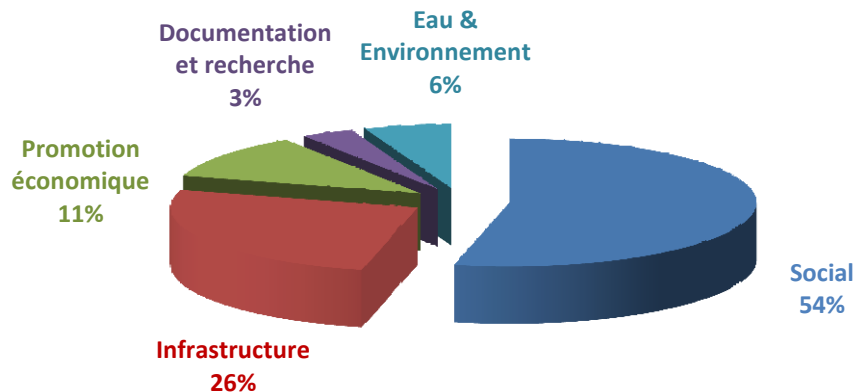
1.3.1. Recettes

Au titre de l'année 2011, le montant global des recettes a atteint 5.408,52 MDH contre des prévisions d'environ 6.452,2 MDH, soit un taux de recouvrement de l'ordre de 84%.

La ventilation par nature des recettes se présente comme suit :

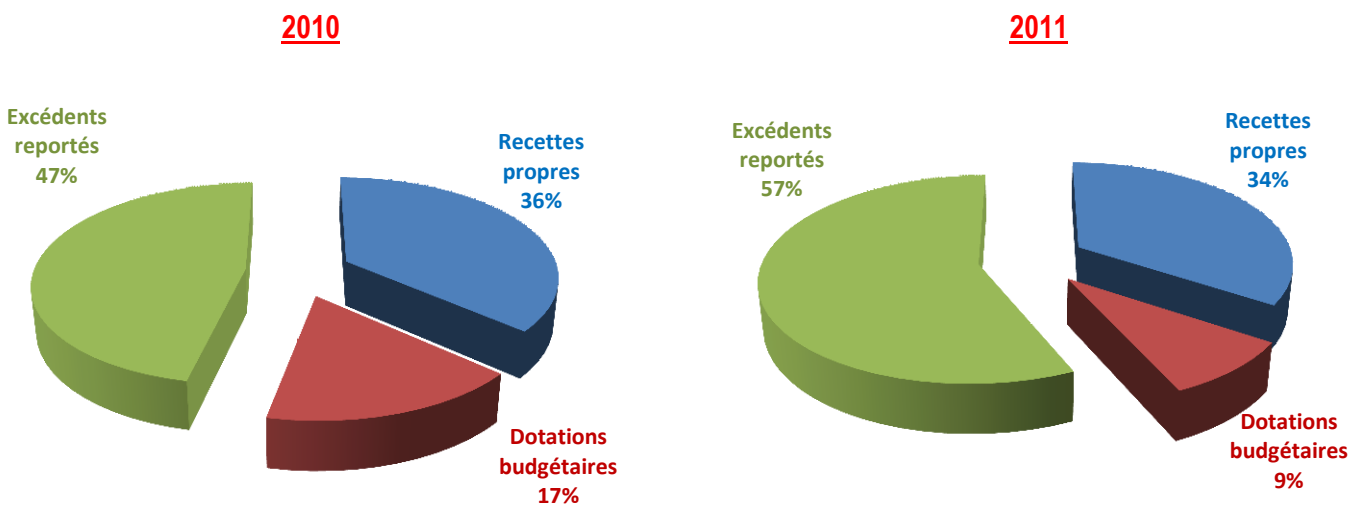
- Les recettes propres ont enregistré 1.855,74 MDH contre des prévisions de l'ordre 2.674,30 MDH soit un taux de réalisation atteignant 69,4 %. Ces recettes résultent principalement des produits de rémunération des services rendus aux usagers en matière de prestations de soins, d'éducation physique, d'animation culturelle, d'accueil et d'assistance, de délivrance des cartes grises et des permis de conduire et de fourniture de données météorologiques.
- Elles ont été réalisées à hauteur de 54 % par les SEGMA opérant dans le secteur social, alors que ceux œuvrant dans le secteur d'infrastructure ont réalisé un taux de 26% quoiqu'ils ne représentent que 7% des SEGMA existants.
- La répartition par secteur d'activité des recettes propres au titre de l'année 2011 est illustrée par le graphe suivant :

Graphe 3 : Répartition des recettes propres par secteur en 2011



- Les dotations budgétaires versées à certains SEGMA se chiffrent en 2011 à 482,24 MDH contre 926,86 MDH en 2010, soit une nette diminution de l'ordre de presque la moitié (48 %). En effet, cela est dû essentiellement aux mesures prises en 2010 et 2011 pour maîtriser les transferts budgétaires de l'Etat aux différents démembrements ; en l'occurrence : aux SEGMA, aux CST et aux Etablissements et Entreprises Publics, et ce pour dégager des économies pouvant contribuer à la préservation du niveau de déficit budgétaire prévu par la Loi de Finances. Il est à signaler que ces transferts ont bénéficié à hauteur de 76% aux SEGMA opérant dans le secteur social, soit des dotations de l'ordre de 368,36 MDH;
- Les excédents d'exploitation et d'investissement, réalisés à la fin de l'année 2010 et reportés sur l'année suivante, s'élèvent à 3.070,54 MDH. Ils représentent 57% de l'ensemble des recettes des SEGMA suivi par les recettes propres (34%) et les dotations budgétaires (9%). Le graphique ci-après montre la structure globale des ressources des SEGMA en 2011 comparativement à 2010.

Graphe 4 : La structure des ressources des SEGMA en 2011 comparativement à 2010



1.3.2. Dépenses

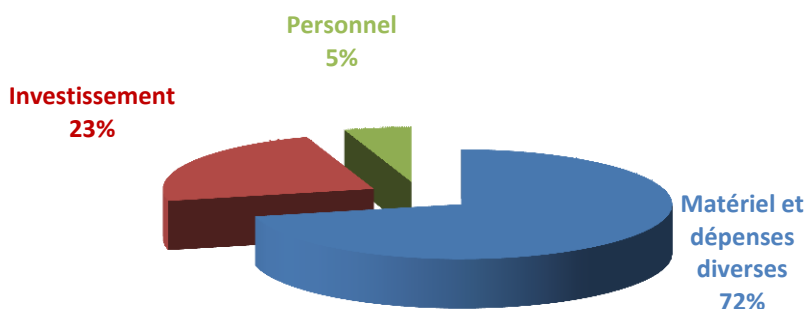
Le montant global des dépenses exécutées par l'ensemble des SEGMA s'élève à 1.747,59 MDH en 2011, contre des crédits ouverts atteignant 4.784,2 MDH, soit un taux de réalisation de l'ordre de 36,53%.

La répartition par nature de ces dépenses se présente ainsi :

- Les dépenses de personnel versées aux agents occasionnels en activité dans lesdits SEGMA, pour un montant de 90,14 MDH contre des crédits ouverts d'environ 161,63 MDH, soit un taux de réalisation de l'ordre de 55,77% ;
- Les dépenses de matériel et dépenses diverses pour un montant de 1.248,80 MDH, représentant ainsi 45,6 % des crédits ouverts qui s'élèvent à 2.738,54 MDH ;
- Les dépenses d'investissement pour un montant de 408,65 MDH contre des prévisions de l'ordre de 1.884,03 MDH soit un taux de réalisation d'environ 22 %.

Le graphique ci-dessous montre la structure des dépenses réalisées par l'ensemble des SEGMA.

Graph 5 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2011

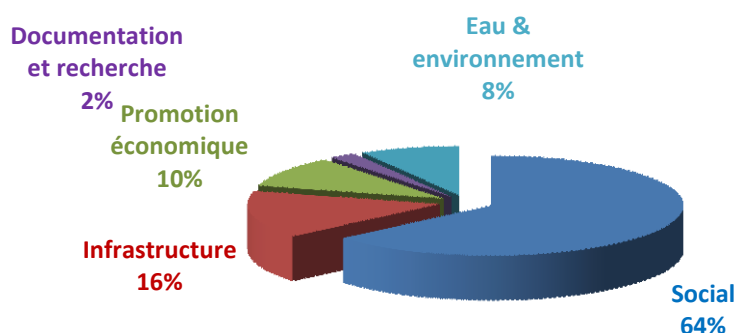


On constate que les dépenses de matériel et dépenses diverses occupent une part importante dans le budget des SEGMA avec un taux de 72%, contre uniquement un taux de 5% pour les dépenses de personnel. Cette structure est plutôt inversée dans le cas du budget général, ce qui laisse une marge de manœuvre importante en termes de rationalisation des dépenses des SEGMA.

Par ailleurs, il est à signaler que les dépenses des SEGMA ont été effectuées à concurrence de 79% par les services opérant dans le secteur social (64%) et celui des infrastructures (16 %). De ce fait, le secteur social reste le domaine d'intervention par excellence des SEGMA.

Le graphique ci-après, présente la ventilation, par secteur d'activité, des dépenses réalisées par les SEGMA en 2011 :

Graphe 6 : Répartition des dépenses des SEGMA réalisées par secteur au titre de l'année 2011



Le taux de couverture des dépenses par les recettes propres réalisées en 2011 s'élève à 106% contre un taux de 93% en 2010 dénotant ainsi de l'effort continu desdits services pour améliorer leurs recettes, tout en offrant des prestations de qualité, notamment dans le secteur social et le secteur de la promotion des investissements et des activités économiques où les recettes propres ont augmenté respectivement de 9% et 8% par rapport à l'année 2010.

1.3.3. Solde budgétaire : excédents des recettes sur les dépenses

La comparaison du montant total des recettes et des dépenses réalisées par les SEGMA en 2011, tout en prenant en considération les reports des excédents de recettes sur les paiements à fin 2010, dégage un solde positif de l'ordre de 3.660,94 MDH à fin 2011. Cet excédent a été enregistré à concurrence de 80,8% par les SEGMA intervenant dans les secteurs social et d'infrastructure, en représentant respectivement des taux de 33,1 % et 47,7 % du montant global.

II- CHAMPS D'INTERVENTION DES SEGMA : REALISATIONS PHYSIQUES AU TITRE DES ANNEES 2010 ET 2011 ET PROGRAMMES D'ACTION POUR LES ANNEES 2012 ET 2013

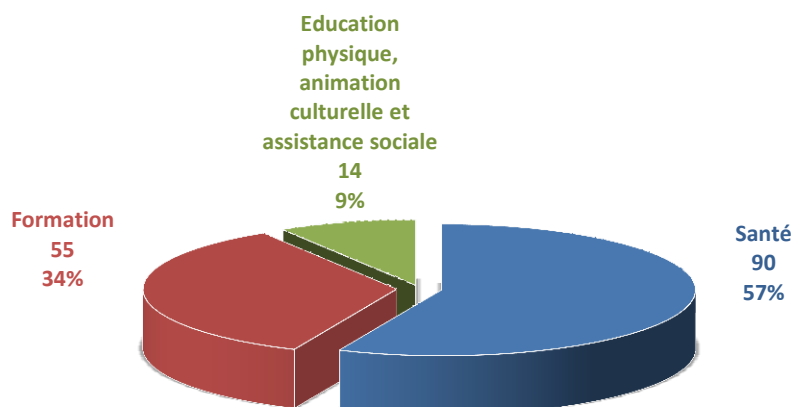
Comme déjà mentionné, les champs d'intervention des SEGMA touchent une panoplie de secteurs ; à savoir : le secteur social, le secteur de la promotion des investissements et des activités économiques, le secteur des infrastructures, le secteur de l'eau et de l'environnement et le secteur de la documentation et la de recherche.

2.1. SECTEUR SOCIAL

En 2012, les services à caractère social sont au nombre de 159. Ils agissent particulièrement dans les domaines de la santé, de la formation, de l'éducation physique, de l'animation culturelle et de l'assistance sociale.

Les SEGMA à caractère social peuvent être répartis comme suit :

Graphe 7 : Répartition, par domaine d'activité, des SEGMA à prédominance sociale



Les SEGMA œuvrant dans le domaine de la santé représentent 57% des SEGMA à caractère social.

Par ailleurs, le montant total des dépenses de fonctionnement et d'investissement des SEGMA intervenant dans le secteur social, réalisées en 2011 se chiffre à 1.115,94 MDH contre des prévisions de 2.708,48 MDH. Le taux de couverture des dépenses globales par les recettes propres a atteint 89 % en marquant une hausse par rapport à l'année 2010 qui a enregistré 59%.

2.1.1. Domaine de la santé

Au titre de l'année 2012, le nombre des SEGMA prodiguant des soins hospitaliers ou offrant des prestations inhérentes au domaine de la santé s'élève à 90, dont 77 centres hospitaliers provinciaux, préfectoraux et régionaux, 5 établissements d'appui technique et scientifique relevant du Ministère de la Santé, ainsi que 6 hôpitaux militaires et deux centres médico-chirurgicaux rattachés à l'Administration de la Défense Nationale au lieu d'un seul centre pour l'année 2011.

2.1.1.1. Hôpitaux et centres d'appui rattachés au ministère de la Santé

2.1.1.1.1 Centres hospitaliers

a- Missions des Centres hospitaliers :

Les principales missions attribuées aux hôpitaux publics peuvent être résumées dans les prestations des soins, de diagnostic médical ainsi que des actions de formation.

b – Principales réalisations au cours des années 2010 et 2011 :

En 2011, les indicateurs relatifs à la production de soins des hôpitaux publics ont connu une nette amélioration par rapport aux résultats des années 2009 et 2010. A titre indicatif, on peut citer les réalisations suivantes, par rapport à l'année 2010 :

- ▣ progression de la fréquentation hospitalière de 8% ;
- ▣ augmentation des admissions complètes de 5% ;
- ▣ accroissement des consultations spécialisées externes de 3% ;
- ▣ progression des accouchements de 4% ;
- ▣ augmentation du Taux d'Occupation Moyen (TOM) de 4 %.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des indicateurs d'activités de ces centres entre 2009 et 2011 :

Indicateurs	2009	2010	2011	Taux d'évolution 2011/2010(en%)
Consultations des Services des Urgences	3 347 877	3 547 198	3 898 256	9,9%
Consultations spécialisées externes	1 480 610	1 601 397	1 648 365	2,9%
Hospitalisations complètes	728 795	768 936	805 653	4,8%
Hospitalisations de jour	296 793	358 806	403 449	12,4%
Journées d'hospitalisations	3 062 369	3 194 790	3 207 236	0,4%
Taux d'Occupation Moyen	52 ,3%	53 ,5%	55 ,4%	4%
Interventions chirurgicales Majeures	164 271	170 156	168 723	-0,8%
Accouchements	300 710	329 027	342 291	4,0%
Césariennes	36 007	39 014	38 665	-0,9%

c- Principales actions engagées en 2011

- ▣ **Déploiement de la réforme hospitalière :** l'objectif principal de cette réforme est la généralisation, à l'ensemble des hôpitaux publics, de nouveaux outils et approches de gestion

et ce, pour une meilleure gouvernance hospitalière desdits centres. Ainsi, la réforme hospitalière comprend une composante relative à la construction, à l'aménagement et à l'équipement des 17 centres hospitaliers programmés dans le cadre du projet « Maroc Santé III » financé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Par ailleurs et dans le cadre de cette réforme, plusieurs actions ont été menées pour améliorer la gouvernance hospitalière. Il s'agit notamment de l'implantation dans les hôpitaux publics d'une stratégie de lutte contre les infections nosocomiales, la réorganisation des Services d'Accueil et d'Admission (SAA) des hôpitaux publics et l'élaboration d'un guide ainsi qu'un manuel de procédures destinés aux usagers des hôpitaux, l'amélioration de la gestion des rendez-vous des consultations spécialisées externes, l'organisation des sessions de formation au profit des professionnels de santé du réseau hospitalier et l'extension de la mise à niveau des pharmacies hospitalières.

- **Promotion de la qualité** : à travers l'organisation par le Ministère de la Santé depuis 2008 des concours de qualité au niveau national en vue d'inciter les unités hospitalières à améliorer la qualité de leurs prestations.

Les années 2010 et 2011 se sont caractérisées par la généralisation de cette démarche de qualité à l'ensemble des délégations et des hôpitaux généraux, ainsi que le lancement pour la première fois d'un concours qualité au niveau de toutes les Maternités Hospitalières et tous les Centres de Dépistage et de Traitement des Maladies Respiratoires.

- **Amélioration de la sécurité des soins et de la qualité des soins fournis aux usagers**: moyennant des actions de lutte contre les infections nosocomiales.
- **Actions prioritaires envisagées** : il est à noter que le ministère de la Santé a retenu, comme action prioritaire pour l'année 2011, l'amélioration de la qualité de la prise en charge des malades souffrant de troubles mentaux, à travers l'élargissement des structures de soins spécialisées d'une part et le rehaussement du niveau des soins fournis, ainsi que l'élaboration du Plan National de Prévention et de Lutte Contre le Cancer (PNPLCC), avec l'appui de l'Association Lalla Salma de Lutte contre le Cancer (ALSCL) qui s'étend sur la période 2010–2019 d'autre part. Dans ce cadre, le ministère s'est engagé dans la restructuration et le renforcement de l'infrastructure de prise en charge des malades atteints de cancer afin de rentabiliser l'offre globale de soins.

2.1.1.1.2 Unités d'appui technique et scientifique aux hôpitaux publics

Elles sont au nombre de cinq ; à savoir : le Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat, le Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca, l'Institut National d'Hygiène, le Centre National de Radioprotection et la Direction du Médicament et de la Pharmacie. Leurs missions consistent en l'approvisionnement des hôpitaux publics en produits sanguins, en examens de laboratoires et épidémiologiques et en médicaments.

2.1.1.1.2.1. Centres de Transfusion Sanguine

■ A- Le Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat (CNTS)

Le CNTS, en tant que leader à l'échelle nationale en termes de référence scientifique dans le domaine de la transfusion sanguine, assure la supervision du système national constitué de 16 Centres Régionaux de Transfusion Sanguine (CRTS), 13 Banques de Sang (BS) et 24 Antennes de Transfusion (AT) répartis sur l'ensemble du territoire. Les attributions dévolues à ce centre concernent notamment

les volets de promotion du don du sang ainsi que l'amélioration des techniques transfusionnelles et la mise en œuvre de la démarche qualité dans les activités du centre.

Le bilan d'activité du CNTS au cours des années 2010 et 2011 s'annonce comme suit :

- **Collecte de sang, production et livraison des Produits Sanguins Labiles (PSL) :** malgré l'augmentation du nombre de poches de sang collectées au titre de l'année 2011, en enregistrant un taux de croissance de 2,37% par rapport à l'année 2010, la production des PSL a connu une baisse de l'ordre de 7,16%. En termes de livraison, on constate une hausse de la demande des PSL adressée aux cliniques avec un taux de 9,25%, contre une baisse au niveau des hôpitaux et des Banques de Sang respectivement de l'ordre de 3,62% et 4,39%.

Année	Nombre de poches de sang collectées	Production (PSL)	Livraison des PSL		
			Hôpitaux	Cliniques	Banques de sang
2010	226.825	504.303	180.088	93.892	44.689
2011	232.197	468.205	173.574	102.577	42.726
Taux d'évolution en %	2,37%	-7,16%	-3,62%	9,25%	-4,39%

- **Fractionnement du plasma :** Le CNTS a adressé en 2011 près de 12 000 litres de plasma pour fractionnement au Laboratoire de Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) de France pour un coût global estimé à 36 millions de dirhams.

- **Assurance qualité :** Le CNTS a mis en place un système intégré de management de qualité articulé autour de l'identification des attributions des différents services, la réalisation des contrôles de qualité, la réorganisation et la mise à niveau du Comité Qualité National (CQN) et l'audit interne et externe.

- **Formation :** Le bilan des réalisations en termes de formation se présente comme suit :

- ✚ Création en 2010 du comité national de formation, de recherche et de coopération avec la mise en place des outils de gestion et d'organisation y afférents;
- ✚ Organisation des sessions de formation continue au sein des différents CRTS ;
- ✚ Organisations de quatre séminaires ;
- ✚ Participation du personnel aux congrès internationaux relatifs à la transfusion sanguine et aux stages de formation à l'étranger.

Le plan d'action du CNTS pour la période 2012-2013, prévoit la mise en œuvre des initiatives suivantes :

- **En termes de constructions, d'aménagements et d'équipements techniques :** il s'agit du lancement des études et la construction des antennes dans les villes de : Taourirt, Benslimane, Berkane, Lekserlekbir, Azilal, Benguerir, Ouazzane, Souk Elarbaa, Tahnaout et Tata ainsi que l'aménagement des antennes à Assa Zag, Bejjad et Oued zem, et ce, en parallèle avec la mise en place d'un système de contrôle de la température du matériel de froid utilisé pour la conservation des PSL et des réactifs..

■ **En termes d'activités** : le centre prévoit, durant cette période, le développement des collectes extérieures et l'organisation des campagnes de sensibilisation et d'incitation pour le don du sang à l'échelle nationale, le contrôle de qualité interne quotidienne et externe trimestriel pour tous les CRTS, les BS et les AT, l'accréditation des laboratoires de référence et le contrôle continu de la mise en place du système d'Hémovigilance à l'échelle nationale.

■ B- Le Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca (CRTS)

Sa mission consiste principalement en la promotion du don du sang au niveau de Casablanca et de sa Région, l'organisation des collectes du sang à l'intérieur et à l'extérieur de Casablanca et la réalisation des examens obligatoires sur le sang.

Les principaux indicateurs d'activité du CRTS de Casablanca au titre des années 2010 et 2011, sont présentés dans le tableau ci-après :

Année	Nombre de poches de sang collectées	Produits sanguins labiles distribués (PSL)	Examens de laboratoire
2010	61.830	104.231	630.130
2011	61.820	110.051	830.563
Variation	--	5,58%	31,81%

L'année 2011 est marquée par l'accroissement des activités du Centre en particulier en ce qui concerne les prestations relatives aux examens de laboratoire.

Durant l'année 2010, et dans le cadre de sa mission d'appui, le CRTS de Casablanca a effectué environ 420 consultations hebdomadaires à l'intention de 52 femmes enceintes et a greffé 47 patients de cellules souches. Ces derniers ont également bénéficié de produits sanguins préparés et qualifiés par le Centre et ce jusqu'au terme de leur hospitalisation.

2.1.1.1.2.2. Institut National d'Hygiène (INH)

Les missions de cet institut peuvent être résumées selon les axes suivants :

- le développement de l'expertise, l'appui scientifique et technique et la conduite des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ;
- la proposition des normes en matière de biologie sanitaire et le développement des systèmes de vigilance relatifs à la santé humaine ;
- la participation à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et la diffusion de l'information en rapport avec ses compétences ;
- la promotion et le développement de la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.

Les indicateurs d'activité de l'INH, en termes de réalisation, au titre des années 2009 et 2010 et en termes de prévision pour les années 2011 et 2012 se présentent comme suit :

Indicateurs	2009	2010	Prévisions 2011	Prévisions 2012
Activité d'appui aux programmes de santé	55.217	43.889	64.000	54.000
- Biologie médicale	43.952	29.207	45.000	39.000
- Biologie environnementale	11.265	14.184	19.000	15.000
Prestations de services et expertise	13.560	24.913	38.380	25.000
- Biologie médicale	10.758	8.273	16.160	11.700
- Biologie environnementale	02.802	16.640	22.220	13.300
Amélioration de la performance des Laboratoires de Santé Publique	303	242	98	80
- Nombre de réactifs contrôlés	000	000	000	010
- Echantillons du Contrôle de Qualité Externe	33	30	082	50
- Formation au profit du personnel des laboratoires	270	212	016	20
Activité de recherche	69	65	60	60
- Publications	034	037	029	30
- Mémoires et thèses	035	028	031	30

2.1.1.1.2.3. Centre National de Radioprotection (CNRP)

Le Centre National de Radioprotection, rattaché au Secrétariat Général du ministère de la Santé, est chargé de :

- ▣ Veiller à la mise en application de la réglementation en matière de protection contre les rayonnements ionisants ;
- ▣ Codifier les mesures applicables dans tout établissement utilisant les rayonnements ionisants et veiller à leur mise en application ;
- ▣ Procéder au contrôle préalable de toute installation technique utilisant les rayonnements ionisants à des fins médicales ou non médicales.

Les indicateurs d'activité dudit SEGMA durant les années 2010 et 2011 font ressortir les réalisations suivantes :

- ▣ Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnements ionisants : 71.041 dosimètres ont été traités et analysés ;
- ▣ Contrôle de conformité des installations aux normes de radioprotection des installations médicales, industrielles, et des laboratoires d'enseignement et de recherche : 835 contrôles ont été effectués sur les locaux et sur les sources de rayonnements ionisants ;
- ▣ Autorisations des sources de rayonnements ionisants: 3.615 études de dossiers ont été réalisées pour les différents types de sources de rayonnements ionisants ;
- ▣ Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires : 1.181 radio-analyses ont été effectuées sur des échantillons prélevés sur divers produits ;
- ▣ Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants : 1.765 opérations de vérification de précision et de fiabilité requises ont été effectuées ;

- Formation de 240 stagiaires nationaux et africains visiteurs dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants.

Les actions de réforme engagées par le CNRP en vue d'améliorer la qualité de ses prestations concernent les volets ci-après :

- Le renforcement du contrôle des importations du matériel radiologique ;
- L'élaboration des programmes d'assurance qualité en diagnostic et en thérapie ;
- L'application de nouvelles normes de radioprotection conformément à la réglementation nationale inspirée des nouvelles normes internationales.

Par ailleurs, et avec l'évolution croissante du nombre des sources des rayonnements ionisants dans les différents secteurs socioéconomiques et l'introduction des laboratoires de production des radio-isotopes devant être, de par la réglementation en vigueur, suivis et contrôlés tout au long la phase d'exploitation, le CNRP est amené à suivre davantage de telles évolutions pour assurer la protection de la santé des travailleurs et du public ainsi que la salubrité de l'environnement, et renforcer le contrôle de l'exposition médicale.

Les principaux objectifs envisagés pour l'année 2013 et mesurés par des indicateurs d'activités concernent en particulier :

- L'octroi de 1.700 autorisations ;
- La réalisation de 18.600 opérations de surveillance dosimétrique ;
- L'accomplissement de 1.500 opérations de contrôle de l'environnement et denrées alimentaires ;
- L'exécution de 2.000 contrôles sur les installations radiologiques et d'opérations de métrologie de rayonnements ;
- La réalisation de 800 opérations d'étalonnage et métrologie des rayonnements ionisants ;
- L'accomplissement de 500 contrôles radiologiques aux frontières.

2.1.1.1.2.4. Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP)

La Direction du Médicament et de la Pharmacie est chargée principalement des attributions suivantes :

- arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de circulation, de vente et de stockage des médicaments, produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;
- fixer le cadre des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques ;
- assurer le contrôle technique et de qualité dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur ;
- effectuer l'inspection des officines, grossisteries et laboratoires de fabrication ;

- ▣ délivrer les visas et les autorisations de débit des produits pharmaceutiques.

Les actions réalisées par ladite Direction durant les exercices 2010 et 2011 se présentent comme suit :

En ce qui concerne la division de la Pharmacie, le tableau suivant récapitule ses principaux indicateurs d'activité :

Indicateurs	2010	2011
Etudes et revalidations des dossiers des produits déjà commercialisés	2.336	445
Etudes des demandes de visas de publicité	31	46
Autres activités	605	881
Etudes des demandes d'homologation des biberons, tétines, sucettes et anneaux de dentition	52	39
Suivi de l'importation des matières premières	5.574	4.943
Mise à la consommation de médicaments d'origine étrangère	2.109	1.776
Total	10.707	8.130

Globalement et par rapport à l'année 2010, les résultats de l'année 2011 indiquent une baisse de l'activité de cette division de l'ordre de 24 %.

Par ailleurs, la division a réalisé en 2010 et 2011 successivement 204 et 168 missions d'inspection des établissements de fabrication et de distribution des médicaments ainsi que des laboratoires privés d'analyse médicale.

Quant à la division du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments, elle a réalisé les actions suivantes :

- ▣ En matière de fixation des prix :

Indicateurs	2010	2011
Fixation des prix des nouveaux médicaments	456	275
Révision des prix à la hausse	6	14
Révision des prix à la baisse	281	53
Total	743	342

Les autres actions ont porté principalement sur les opérations suivantes :

Indicateurs	2010	2011
Nombre d'expertises analytiques des spécialités pharmaceutiques et des dispositifs médicaux sur le plan physico-chimie:	3.906	3.892
Nombre d'expertises analytiques des matières premières actives sur le plan physico-chimie:	2.642	2.116
Nombre d'expertises analytiques des spécialités pharmaceutiques et des dispositifs médicaux sur le plan pharmacologique et microbiologique:	941	829
Total	7.489	6.837

De même pour cette division, l'année 2011 s'est caractérisée par une baisse d'activité par rapport aux résultats de l'année 2010.

Il est important de signaler que le laboratoire rattaché à ladite division procède à des expertises analytiques systématiques pour tous les lots de vaccins entrant sur le territoire national, avec remise d'un certificat de libération.

2.1.1.2. Hôpitaux militaires et centres médico- chirurgicaux militaires

Les unités hospitalières militaires, rattachées à l'Administration de la Défense Nationale et érigées en SEGMA, sont au nombre de huit (six hôpitaux militaires et deux centres médico-chirurgicaux) ; ventilés comme suit :

- l'Hôpital militaire à Laâyoune ;
- l'Hôpital militaire à Dakhla ;
- l'Hôpital militaire à Guelmim ;
- l'Hôpital militaire d'instruction Mohammed V à Rabat ;
- l'Hôpital militaire Avicenne à Marrakech ;
- l'Hôpital militaire Moulay Ismaïl à Meknès ;
- Le Centre Médico-chirurgical des Forces Armées Royales à Agadir ;
- Le centre Médico-chirurgical des Forces Armées Royales Es-smara.

L'activité de ces unités est cadrée par la mission générale du service de santé des Forces Armées Royales. Elle se décompose en une mission opérationnelle liée au soutien des Forces Armées Royales, et une mission d'offre de prestations de soins, de prévention, de diagnostic, d'hospitalisation et d'expertise au profit de l'ensemble du personnel militaire, leurs ayants droit et les civils.

Parallèlement à ces attributions, les unités hospitalières militaires assurent la formation pratique destinée aux médecins et aux étudiants en médecine et en pharmacie. Elles contribuent également au développement des activités de recherche et d'économie de santé, et ce, en collaboration avec les

facultés de médecine et les instituts de formation aux carrières de santé des infirmiers, sans compter leur participation aux missions humanitaires. Dans ce sens, elles organisent des campagnes, aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'étranger, pour prendre en charge, secourir et dispenser des soins spécialisés urgents aux militaires ainsi qu'à la population civile.

Les principaux indicateurs d'activité de ces SEGMA au titre des années 2010 et 2011, sont présentés dans le tableau ci-après :

Indicateurs	2010	2011
Nombre de consultations externes	482.740	545.605
Taux d'occupation moyen (en %)	65	57
Nombre d'interventions chirurgicales	23.362	28.789
Nombre d'exams de radiologie	698.945	1.208.349

Le nombre de consultations externes et celui d'interventions chirurgicales au titre de l'année 2011 ont connu une hausse, de même pour le nombre d'exams de radiologie qui a pratiquement doublé en comparaison avec les résultats de 2010. Ce qui montre en quelque sorte l'attractivité de ces services pour les citoyens. Cependant, le taux d'occupation moyen a quant à lui enregistré une baisse de l'ordre 8%.

Dans l'objectif de rehausser le niveau des prestations et satisfaire les besoins de ses patients, les formations hospitalières militaires ont engagé un certain nombre d'actions de réformes, à caractère managérial et organisationnel, portant sur :

- L'instauration d'un climat de confiance à travers l'amélioration de l'accueil et la réduction des délais d'attente des patients ;
- L'application du management participatif et l'adoption d'une nouvelle organisation des différents pôles pour garantir l'efficacité des services hospitaliers ;
- L'adoption du concept d'intégration des soins, à même d'assurer une collaboration accrue entre les différentes spécialités ;
- Le regroupement des services administratifs pour conférer aux procédures de gestion la célérité et la coordination requise ;
- Le renforcement de la formation du personnel médical, paramédical et administratif par l'organisation des séminaires, des journées scientifiques et des stages de perfectionnement ;
- La mise en place des systèmes d'information permettant la traçabilité de la distribution journalière des médicaments et des fongibles médico-chirurgicaux ;
- La simplification des procédures en particulier celles liées à la gestion des rendez-vous à l'effet d'améliorer le taux de recouvrement ;
- La rationalisation de l'utilisation des ressources humaines et financières disponibles.

Les opérations prévues dans le cadre du programme d'action, au titre des années 2012 et 2013, visent particulièrement à accroître l'offre des soins et à améliorer la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients. Elles concernent, notamment :

- L'amélioration du cadre hospitalier à travers l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures hospitalières et ce, pour renforcer la capacité d'accueil et améliorer les conditions du travail et d'hospitalisation;
- L'entretien, la maintenance et la mise à niveau des installations existantes et l'acquisition du nouveau matériel médico-technique ;
- L'approvisionnement en médicaments, en consommables et en fluides médicaux ;
- L'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des malades en vue de faciliter l'accessibilité aux soins, l'aménagement des espaces verts et l'entretien des bâtiments ;
- L'informatisation des différents services des hôpitaux et des centres ;
- La formation du personnel et l'accompagnement des intervenants pour une meilleure prise en charge médicale.

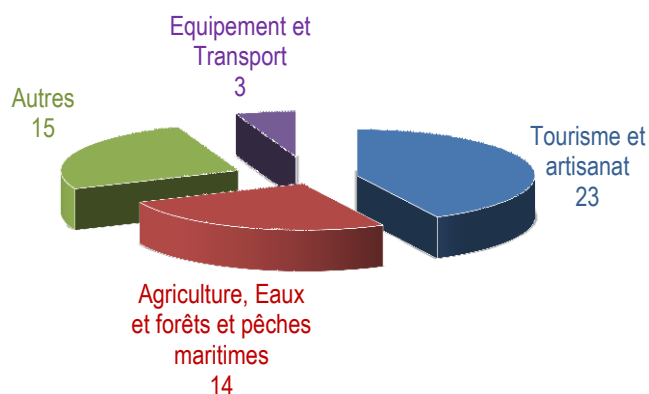
2.1.2. Domaine de la formation

Les établissements de formation des cadres, de formation professionnelle et de formation continue érigés en SEGMA sont au nombre de 55. Leur rôle consiste à doter les différents domaines d'activités de ressources humaines qualifiées en vue de les accompagner dans leur processus de développement.

La formation dispensée par ces services concerne notamment les domaines du tourisme, de l'artisanat, de l'agriculture, des pêches maritimes, des mines, de l'aménagement et de l'urbanisme, du sport, de la géologie, des statistiques, de l'informatique, de l'économie appliquée, de l'administration publique et de la santé.

La répartition par domaine d'activité des SEGMA œuvrant dans le domaine de la formation, au titre de l'année 2012, est donnée par le graphique ci-après :

Graph 9 : Ventilation des SEGMA chargés de la formation par domaine d'activité en 2012



Le graphique montre que le domaine du tourisme et de l'artisanat occupe la première place en totalisant 43% du nombre de SEGMA intervenant dans le secteur de la formation.

2.1.2.1. SEGMA opérant dans le domaine du tourisme et de l'artisanat

Au nombre de 23 unités, ces SEGMA se répartissent comme suit :

- 16 instituts et centres de formation relevant du ministère du Tourisme ;
- 7 instituts et centres de formation rattachés au ministère de l'Artisanat.

2.1.2.1.1. Services œuvrant dans le domaine touristique

Leur principale mission consiste à doter le domaine du tourisme et de l'hôtellerie en profils adéquats pour l'exercice des fonctions inhérentes à la restauration, à l'hébergement et à l'accompagnement. Considérées comme un outil indispensable pour la mise en œuvre au niveau de tout le territoire de la stratégie nationale en la matière, ces entités assurent la formation selon quatre niveaux de compétences ; à savoir :

- **Niveau Supérieur** : dispensé par l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger (ISITT) ;
- **Niveau Technicien spécialisé** : assuré par trois Instituts Spécialisés de Technologie Hôtelière et Touristique se trouvant à Mohammedia, Agadir et Marrakech ;
- **Niveau Technicien** : dispensé par huit Instituts de Technologie Hôtelière et Touristique se situant à El Jadida, Erfoud, Fès (2 centres), Ouarzazate, Saïdia, Salé et Tanger ;
- **Niveau Qualification** : assuré par quatre Centres de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique à Asilah, Benslimane, Casablanca et Rabat.

a- Aspects quantitatifs des activités de formation au cours des années 2010 et 2011

a-1 Formation des cadres

Durant l'année 2010-2011, l'ISITT a poursuivi le repositionnement stratégique de son offre pour mieux répondre aux besoins quantitatifs du secteur, cela par la mise en place de trois nouveaux cursus de formation et la mise à niveau physique concernant l'infrastructure, l'équipement et l'informatisation.

Si le nombre de lauréats de l'ISITT a enregistré une baisse, due à la réforme du cursus de formation, en passant de 313 à 179 lauréats entre l'année 2008-2009 et 2009-2010, il a connu un retour à la capacité normale en enregistrant 302 lauréats pour l'année 2010-2011. Par ailleurs, il est à signaler que l'année 2011-2012 a été marquée par le démarrage du premier contingent de formation de 21 formateurs s'inscrivant dans le cadre du cycle de formation initiale des formateurs instauré au niveau de l'Institut.

a-2 Formation résidentielle

Le nombre de stagiaires des établissements de formation professionnelle (technicien spécialisé, technicien, niveau de qualification) a connu une légère baisse entre 2009-2010 et 2010-2011, en raison

de la réforme du système de formation. Au total, 4.111 lauréats ont été mis sur le marché du travail durant la période 2009-2011.

Nombre	2009-2010	2010-2011	Total
Inscrits	4.658	4.439	9.097
Lauréats	2.162	1.949	4.111

a-3 Formation qualifiante


En s'appuyant sur les capacités formatives des entreprises privées, ce mode de formation vient renforcer le dispositif de la formation initiale et cela en permettant aux jeunes en rupture de scolarité d'acquérir, à travers l'exercice d'un métier de leur choix, les qualifications nécessaires pour leur insertion dans la vie active. Au total, 1.533 stagiaires ont bénéficié de ce mode de formation pour la période 2009-2011 :



Nombre	2009-2010	2010-2011	Total
Inscrits	1.435	1.402	2.837
Lauréats	750	783	1.533


De même, et dans le cadre du contrat RH (Ressources Humaines) relatif à la coopération avec les professionnels du secteur, l'année 2010-2011 a connu le démarrage de l'apprentissage au niveau du Centre de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique de Casablanca. Au titre de cette première année d'exécution de ladite convention, 260 apprentis (sur 380 prévus) ont été inscrits en formation.


b- Aspects qualitatifs des activités au cours des années 2010 et 2011

En vue d'adapter la formation aux besoins du domaine touristique, un certain nombre d'actions structurantes ont été entreprises au titre de l'année 2011, portant notamment sur les volets ci-après :

-  En matière de gestion des ressources humaines, il a été procédé à la formation initiale du 2^{ème} contingent des formateurs (33 formateurs dont 11 nouvelles recrues), et au perfectionnement des capacités formatives existantes dans le cadre du programme de coopération internationale pour la période 2009-2011.

-  En termes de promotion du style de management, ces établissements ont signé en cette année des Contrats- Objectifs - Moyens avec la Direction des Ressources Humaines et de la Formation au niveau du ministère de tutelle. Ces contrats se sont articulés autour de six axes principaux, concernant : la gestion des ressources humaines, les effectifs à former, l'infrastructure nécessaire, l'informatisation requise, l'hygiène et la sécurité ainsi que l'ouverture sur l'environnement international. Les actions réalisées, dans ce cadre, se présentent comme suit :
 -  Participation aux forums des étudiants et organisation des journées portes ouvertes;

 -  Organisation des campagnes de communication auprès des partenaires professionnels ;

 -  Participation aux colloques, séminaires et autres activités scientifiques ;

- ✚ Organisation du festival de la cuisine africaine en partenariat avec l'association des étudiants africains ;
- ✚ Organisation d'un séminaire sur le tourisme responsable dans le cadre de la journée mondiale de la terre ;
- ✚ Organisation d'une journée de gastronomie marocaine dans le cadre du festival de musique africaine.

Les programmes d'action de ces établissements au titre des années 2012 et 2013, prévoient la réalisation des objectifs suivants :

- 📄 l'inscription de 5.042 étudiants et stagiaires en 2012 et 5.708 en 2013 ;
- 📄 la délivrance de 2.541 diplômes en 2012 et 2.249 en 2013.

La ventilation par niveau de formation de ces effectifs se présente ainsi :

Années	Libellé des indicateurs	Niveau Supérieur	Niveau technicien spécialisé	Niveau technicien	Niveau qualification	Total
2012	- Effectif des inscrits	603	1487	2455	857	5042
	- Effectifs des lauréats	148	763	1242	388	2541
2013	- Effectif des inscrits	736	648	3355	969	5708
	- Effectifs des lauréats	--	169	1615	465	2249(*)


(*) Sans prendre en considération les lauréats de l'ISITT

2.1.2.1.2. Services œuvrant dans le domaine de l'artisanat

Dans le cadre de l'instauration d'un schéma de gouvernance pour les bassins de l'artisanat, six SEGMA furent créés, en 2009, en tant qu'établissements de formation professionnelle dans les métiers de l'artisanat aux villes de Marrakech, Meknès, Fès, Rabat, Ouarzazate et Inezgane. Cependant, le SEGMA intitulé « Division de la Carte de la Formation Professionnelle » créé en 2002 n'a jamais fonctionné.

Les principales missions dévolues aux six SEGMA mentionnés ci-dessus se présentent comme suit :

- 📄 Formation des artisans innovateurs et qualifiés capables d'assurer la préservation du patrimoine culturel existant et de créer de nouveaux produits de qualité ;
- 📄 Organisation des actions de formation continue, de perfectionnement des artisans et des chefs d'entreprises d'artisanat, ainsi que des séminaires, des conférences, des journées d'études, des stages et des ateliers pratiques;
- 📄 Offre des prestations rémunérées réalisées par les établissements de formation, sous forme de travaux à façon aux tiers;

-  Réalisation des recettes à travers la vente d'articles d'artisanat et chefs-d'œuvre, réalisés dans le cadre des travaux pratiques par les stagiaires et les apprentis.

Les réalisations desdits services durant les années 2010 et 2011 sont résumées dans le tableau ci-après :

Intitulé du SEGMA	Nombre d'inscrits en formation résidentielle		Nombre d'inscrits en formation par apprentissage		Nombre d'artisans ayant bénéficié de la formation continue	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Institut des arts traditionnels de Fès	75	66	87	53	180	435
Institut des arts traditionnels de Marrakech	86	67	0	0	293	423
Institut des arts traditionnels de Meknès	145	126	0	21	24	60
Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels de Rabat Takadoum	56	81	0	0	0	360
Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels de Ouarzazate	71	76	0	169	0	441
Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels d'Inezgane	180	180	37	88	0	75
TOTAL	613	596	124	331	497	1.794

Les résultats obtenus pour l'année 2011, montrent une augmentation du nombre des bénéficiaires inscrits en formation dans le domaine de l'artisanat par rapport à l'année 2010, particulièrement pour ceux qui ont suivi la formation continue et dont le nombre s'est pratiquement triplé et pour le nombre des inscrits en formation par apprentissage qui s'est plus que doublé. Toutefois, concernant le nombre des bénéficiaires de la formation résidentielle, il a enregistré une légère baisse de l'ordre de 2,7% au titre de la même période.

Le programme d'actions, en termes d'effectifs bénéficiant de la formation au titre des années 2012 et 2013, est récapitulé dans le tableau suivant :

Intitulé du SEGMA	Nombre d'inscrits prévus en formation résidentielle		Nombre d'inscrits prévus en formation par apprentissage		Nombre d'artisans qui vont bénéficier de la formation continue	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Institut des arts traditionnels de Fès	80	100	83	100	400	200
Institut des arts traditionnels de Marrakech	80	100	0	0	553	200
Institut des arts traditionnels de Meknès	150	170	40	60	200	200
Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels de Rabat Takadoum	100	120	0	0	200	200
Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels de Ouarzazate	90	120	160	120	1100	300
Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels d'Inezgane	167	100	25	30	920	300
Total	667	710	308	310	3.373	1.400

Selon ces prévisions, le nombre des bénéficiaires dans le cadre de la formation continue pour l'année 2013 est revu en baisse à plus de la moitié. Cependant, une légère hausse est envisagée pour le reste des formations.

2.1.2.2. SEGMA opérant dans le domaine de l'agriculture et de la pêche maritime

Les SEGMA assurant la formation dans les domaines de l'agriculture et de la pêche maritime sont au nombre de 14, se répartissant comme suit :

- 7 établissements de formation dans le domaine agricole;
- Une Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) ;
- 6 établissements de formation dans le domaine de la pêche maritime.

2.1.2.2.1. Instituts et écoles agricoles

Ils sont spécialisés dans la formation aux métiers liés au domaine agricole et se présentant comme suit:

- 3 Instituts Techniques Agricoles (ITA) de la Chaouia, de Tiflet et de Sahel Boutaher Taounat ;
- un Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural (IT SMAER) de Bouknadel ;
- un Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage (IRTSE) de Fouarat ;
- une Ecole d'Agriculture (EA) de Témara ;
- un Service des Lycées Agricoles (SLA).

Ces établissements s'assignent les missions suivantes :

- dispenser la formation initiale au profit des techniciens, des techniciens spécialisés et des ouvriers qualifiés en agriculture, dans différentes spécialités en production végétale et animale ;
- assister et former les jeunes promoteurs sur des projets dans les domaines agricoles ;
- assurer la formation en cours d'emploi des ouvriers d'exploitations agricoles ;
- former et assister des maîtres de stage;
- dispenser la formation par apprentissage des jeunes ruraux déscolarisés ;
- suivre l'insertion des lauréats dans le domaine du travail ;
- réaliser des études et des enquêtes pour l'évaluation des besoins du secteur en compétences en vue d'élaborer un répertoire de métiers et d'emplois ;

- présenter des conseils aux professionnels dans les domaines techniques et socioprofessionnels.

Il est à signaler que dans le cadre de la mise en œuvre du «Plan Maroc Vert» visant la promotion de l'agriculture nationale et le renforcement de sa compétitivité, ces instituts concourent vigoureusement à l'atteinte de l'objectif afférent à la formation de 60.000 apprentis à l'horizon 2015.

Au titre des années 2009-2010 et 2010-2011, les activités de ces services, par niveau de formation dispensée, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs	Niveau technicien spécialisé (ITSMAER Bouknadel et IRTSE Fouarat)		Niveau technicien (ITA Tifelt, ITA Chaouia et ITA Sahel Boutaher)		Niveau qualification (EA Temara)		Total Général
	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	
Effectif des stagiaires bénéficiant de la formation initiale	286	342	322	311	92	93	1446
Nombre de lauréats	163	144	150	139	42	43	681
Effectif des apprentis formés	388	65	172	226	156	140	1147

Il est à noter que l'Ecole Agricole de Témara a également formé 31 bacheliers en 2010 et 42 bacheliers en 2011. Quant au Service des Lycées Agricoles, il a formé 6.460 élèves en 2011 contre 8.602 en 2010.

Pour améliorer leurs prestations, ces SEGMA ont entrepris les initiatives suivantes :

- L'implantation des programmes de formation selon l'approche par compétence ;
- L'adaptation des programmes de formation aux besoins exprimés par les professionnels et en conformité avec le Plan Maroc-Vert ;
- L'adaptation des périodes de la formation extérieure aux besoins des demandes des partenaires (entreprises, exploitations agricoles) ;
- Le renforcement de la formation pratique par la mise en place des outils pédagogiques permettant un meilleur encadrement des élèves en stage ;
- L'acquisition du matériel pédagogique pour l'équipement des ateliers et la mise à niveau des espaces et des locaux administratifs et pédagogiques ;
- La mise à niveau des ressources humaines par les sessions de formations organisées au profit du corps pédagogique et administratif.

Pour les exercices budgétaires 2012 et 2013, et en plus de la poursuite des activités liées à la formation initiale, par apprentissage et la formation continue, leurs programmes d'actions prévoient la mise en œuvre des actions suivantes :

- L'amélioration de la capacité d'accueil et d'hébergement des élèves ;
- L'amélioration des conditions d'accueil des élèves notamment à travers la réhabilitation des internats, des bibliothèques, des terrains de sport, ... ;
- La poursuite du développement des nouveaux métiers et l'implantation des nouveaux programmes, et ce en liaison avec l'évolution du secteur agricole et du marché de l'emploi y associé ;
- L'amélioration des conditions du travail et de formation à travers la mise à niveau des locaux administratifs et des bâtiments et espaces pédagogiques ;
- La réparation des infrastructures relatives au pompage d'eau et à l'approfondissement des puits de certains établissements ;
- L'entretien des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité.

2.1.2.2.2. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs

Créée et instituée par le décret n° 2-70-324 du 16 Joumada I 1390 (20 juillet 1970), l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) est un établissement de Formation de Cadres supérieurs sous tutelle du Département de l'Agriculture.

Outre, la mission principale assignée à l'ENFI qui est la formation de l'Ingénieur des Eaux et Forêt, cette Ecole dispense, également, des sessions de formation continue et réalise des études et recherches ayant trait à la foresterie et la gestion durable des ressources naturelles et environnementales. L'ENFI participe, également, aux programmes de recherches et de projets de développement, conduits par des organismes nationaux et internationaux.

L'admission en première année de l'ENFI est ouverte, par voie de sélection, aux candidats ayant réussis la deuxième année de l'APESA de l'IAV Hassan II et celle de l'ENA de Meknès. Un quota de 10 places est réservé aux étudiants étrangers.

L'évolution des étudiants inscrits et des lauréats est donnée ci –après par année universitaire:

Année	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	Total Général
inscrits	97	98	112	120	427
lauréats	19	22	25		66

Par ailleurs, et dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur, l'école en question a lancé une réflexion sur les différents aspects liés à ses missions, à son organisation et à l'orientation pédagogique de ses programmes, et ce en coordination avec les autres institutions de l'enseignement agricole.

Au même titre, les orientations stratégiques nationales en matière des ressources naturelles, notamment forestières, se sont traduites en approches et objectifs de formation. Il s'agit de la conservation des ressources biologiques, la restauration des paysages forestiers, la conservation des eaux et sols, la production de bois et de fourrage et la valorisation des produits.

Le programme prévisionnel au titre de l'exercice 2013 porte sur les principales actions suivantes:

- L'équipement en matériel informatique et l'achat de logiciels ;
- L'équipement des blocs pédagogiques, des laboratoires et l'achat de l'outillage;
- L'entretien des bâtiments administratif, pédagogique et des laboratoires;
- L'entretien des blocs de l'internat et leur équipement en matériel ;
- L'aménagement et l'extension de la bibliothèque ;
- L'achat de matériel de cuisine.

2.1.2.2.3. Instituts dans le domaine de la pêche maritime

Ces services constituent les principaux outils d'intervention du département en matière de développement des compétences, de rehaussement de l'encadrement de l'activité de la pêche et d'amélioration des conditions professionnelles des marins pêcheurs.

Situés dans les principaux chefs-lieux de la pêche maritime au niveau national, ces établissements de formation sont au nombre de six et se répartissent par niveau de formation comme suit :

- Un Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) à Agadir dispensant un niveau supérieur de formation ;
- Cinq Instituts de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) se situant à Al Hoceima, Larache, Safi, Tan Tan et Laâyoune. Ils assurent le niveau de formation technicien.

Si ces entités ont pour mission principale la formation des ressources humaines nécessaires à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance de la flotte et des unités d'industrie de pêche, elles œuvrent essentiellement pour :

- l'amélioration qualitative de la formation professionnelle en pêche maritime (résidentielle, alternée et par apprentissage) ;
- l'organisation des cycles de formation en cours d'emploi, d'alphabétisation fonctionnelle, de vulgarisation, de perfectionnement et de recyclage, en vue de contribuer à la promotion professionnelle des marins en activité ;
- la valorisation des acquis professionnels par la mise en œuvre d'actions de formation continue ;
- l'accompagnement du programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale.

Durant les années 2010 et 2011, ces instituts ont connu une activité soutenue en matière de la formation initiale, de la formation continue, de la vulgarisation et d'alphabétisation fonctionnelle.

a- Formation initiale

La formation initiale est dispensée en trois modes : la Formation Initiale Résidentielle (FIR), la Formation professionnelle Alternée (FA) et la Formation Professionnelle par Apprentissage (FPA). Au cours des années 2010 et 2011, les six instituts ont mis à la disposition de la profession 3.051 officiers et marins qualifiés dont 418 lauréats de niveau supérieur.

Le tableau ci-après indique le nombre des lauréats des établissements en question au titre des années 2010 et 2011 :

	2010			2011		
	FIR et FA	F.app	Total	FIR et FA	F.app	Total
ISPM d'AGADIR	110	231	341	77	0	77
Les Cinq ITPM	261	1.112	1.373	195	1.065	1.260
Total	371	1.343	1.714	272	1.065	1.337

b- Formation continue, vulgarisation et alphabétisation fonctionnelle

De tels programmes tendent à améliorer les conditions de travail des marins et à contribuer ainsi à leur épanouissement professionnel. Durant les années 2010 et 2011, environ 29.100 personnes ont bénéficié de ces formations. Elles sont réparties par type de programme selon le tableau ci-dessous :

	Formation continue		Alphabétisation		Vulgarisation	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
	ISPM d'Agadir	250	210	416	1.598	1.690
Les cinq ITPM	1.778	1.710	2.180	3.498	6.644	7.415
Total	2.028	1.920	2.596	5.096	8.334	9.165

c- Développement du dispositif de formation

Les principales réalisations des instituts maritimes dans ce domaine peuvent être résumées comme suit:

- La construction d'une annexe et d'un centre de sécurité maritime à l'ITPM à Larache destinée à l'alphabétisation et à la formation par apprentissage ;
- La construction d'une salle polyvalente pour conférences et séminaires à l'ITPM de Larache ;
- L'acquisition des équipements pour le centre de formation de M'diq relevant de l'ITPM de Larache ;
- L'aménagement du centre de sécurité maritime de l'ITPM de Safi et la poursuite de son équipement ;

- ❑ Le renforcement des équipements didactiques, notamment pour certaines spécialités de la formation maritime tels que les machines marines et le froid.

Par ailleurs, et à travers leurs programmes d'actions des années 2012 et 2013, ces établissements visent l'amélioration de leur gestion interne ainsi que l'adaptation du système de formation existant aux objectifs de la stratégie « Halieutis ». Les actions envisagées concernent notamment ce qui suit :

- ❑ La mise en place d'une vision stratégique de développement retraçant les objectifs à atteindre à moyen terme, et d'un programme détaillé de mise en œuvre de cette stratégie au sein des différents instituts maritimes ;
- ❑ La restructuration de l'ISPM d'Agadir et la mise en place d'un système de Licence- Master-Doctorat (LMD) ;
- ❑ La mise en œuvre des actions de formation et d'encadrement des marins pêcheurs, dans le cadre de l'accompagnement du programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale;
- ❑ Le renforcement de la formation pratique à travers la réhabilitation des navires écoles ;
- ❑ La poursuite de la réalisation du projet de formation des marins pêcheurs artisans au nombre de 14 728 dans 10 ports et 11 points de débarquement aménagés ;
- ❑ Le développement de la formation en matière de sécurité et de survie en mer et le renforcement de la formation en cours d'emploi des marins et officiers navigants ;
- ❑ La poursuite du développement de la formation selon l'approche par compétences et de la formation des formateurs ;
- ❑ L'appui à la mise en œuvre des mesures inscrites dans la Stratégie « Halieutis », en l'occurrence celles relatives à la pêche illicite, non déclarée et non normalisée, à l'interdiction du filet maillant dérivant et à l'utilisation des contenants normalisés ;
- ❑ Le renforcement de la formation en cours d'emplois des marins et des officiers navigants pour la préparation des certificats de sécurité.

2.1.2.3. SEGMA opérant dans le domaine de l'énergie et des mines

Les établissements de formation dans le domaine de l'énergie et des mines érigés en SEGMA sont au nombre de deux. Il s'agit de :

- ❑ L'Ecole des Mines de Marrakech (EMM) chargée de former des techniciens spécialisés (Bac+2) dans les métiers inhérents à la géologie appliquée, à l'exploitation des mines et carrières, à la chimie industrielle et à l'électromécanique ;
- ❑ L'Ecole Pratique des Mines de Touissit d'Oujda (EPMTO) spécialisée dans la formation des techniciens en topographie et en électromécanique, destinés aux secteurs minier et industriel.

La formation dispensée comprend, d'un côté, un enseignement scientifique général, un enseignement technique, un enseignement de langues, de comptabilité, d'informatique et de techniques

de communication avec un volume horaire de l'ordre de 40% du temps global, et d'un autre côté, des travaux dirigés et des travaux pratiques avec un volume horaire de l'ordre de 60% du temps global réservé à la formation.

Les inscrits et les lauréats formés par les deux écoles au cours des années 2010 et 2011, se répartissent par niveau de formation comme suit :

	Effectif	2009-2010	2010-2011	Total
Techniciens Spécialisés	Inscrits	111	112	223
	Lauréats	50	49	99
Techniciens	Inscrits	46	46	92
	Lauréats	46	40	86

Il est à signaler que les demandes de formation adressées aux deux écoles ne cessent de s'accroître, puisque le taux d'insertion des lauréats dans le marché du travail atteint les 100%.

Pour les années 2012 et 2013, le programme d'actions de ces deux écoles vise notamment, la mise en œuvre des opérations suivantes :

- La construction d'un bâtiment d'une superficie de 500 m² sur 4 niveaux (R+3) pour augmenter la capacité d'accueil de l'EMM à 180 étudiants ;
- L'étude de la possibilité de l'utilisation de l'approche par compétences dans l'enseignement et le développement de la formation continue au profit du personnel des écoles et du secteur minier ;
- L'achèvement de l'équipement des locaux de l'internat des deux écoles et des nouveaux bâtiments ;
- La construction de trois salles d'enseignement général et d'un mur de clôture au niveau de l'EPMTO ;
- Le rehaussement du niveau de la formation dispensée par l'EPMTO pour passer au niveau de technicien spécialisé.

Il est à signaler que la vision future de l'EMM, en ce qui concerne la gestion de la formation, s'est tracée sur la base des rencontres et des entretiens établis avec les principaux partenaires, ainsi que des prévisions découlant des besoins estimés du secteur.

2.1.2.4. Autres écoles et instituts de formation

Les écoles et instituts classés dans cette catégorie sont au nombre de 14. Ils assurent des programmes de formation ayant trait à l'économie appliquée et les statistiques, aux sciences de l'information, à la communication, à l'architecture, à l'aménagement et l'urbanisme, à l'administration, au transport maritime, à la formation aux engins et l'entretien routier, au sport et à la santé.

2.1.2.4.1. Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA)

L'INSEA est un établissement d'enseignement supérieur, relevant du Haut Commissariat au Plan, ayant pour mission d'assurer la formation initiale et continue, la recherche et l'expertise dans les

domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de l'informatique, de la démographie, de l'actuariat finance et de l'aide à la décision.

Au titre des années 2010 et 2011, les réalisations en matière de formation des cadres supérieurs se présentent comme suit :

	Effectif	2009-2010	2010-2011	Total
Ingénieurs d'Etat	Inscrits	253	232	485
	Lauréats	214	211	425

Au titre de la même période, d'autres réalisations ont concernés les actions suivantes:

- Mise à niveau institutionnelle et pédagogique de l'institut dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur ;
- Gestion et amélioration des services fournis aux étudiants ;
- Contribution annuelle au forum des étudiants ;
- Gestion et entretien du patrimoine physique ;
- Recrutement de 9 enseignants dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative de 10.000 ingénieurs.

Pour les années 2012 et 2013, et en plus de son programme habituel de formation et de recherche, l'Institut envisage d'entamer les principales actions suivantes :

- La construction d'un bloc d'internat et d'un foyer pour les étudiants ;
- L'achat de matériel informatique et logiciel ;
- Le réaménagement du centre de documentation et du terrain de sport ;
- L'abonnement aux revues scientifiques et l'achat de livres ;
- L'entretien et la réhabilitation des bâtiments administratifs et des locaux pédagogiques ;
- La mise en place des lampes électriques à basse consommation au niveau de l'Institut et de l'internat.

2.1.2.4.2. Ecole des Sciences de l'Information (ESI)

Relevant du Haut Commissariat au plan, cette école offre des prestations de formation initiale destinée aux informaticiens et informaticiens spécialisés, de formation continue notamment en matière des NTIC ainsi que des actions de recherche et développement.

Les effectifs formés à l'Ecole durant ces trois dernières années, dans le cadre de la formation initiale, sont répartis par cycle dans le tableau ci-après :

Année universitaire	Effectif global des étudiants	Cycle des informaticiens CI	Cycle des informaticiens spécialisés CIS	Lauréats CI	Lauréats CIS
2009-2010	367	353	14	73	09
2010-2011	407	390	17	82	06
2011-2012	416	394	22	-	-
Total	1.190	1.137	53	155	15

Au cours des années 2010 et 2011, l'ESI a mené les actions suivantes :

- ❑ Le renouvellement du parc informatique à travers l'achat des ordinateurs et l'acquisition de logiciels ;
- ❑ La rénovation des classes et des bureaux du service des affaires estudiantines ;
- ❑ La mise en service des équipements de sonorisation, de conférence et de traduction simultanée ;
- ❑ La réalisation de l'étude relative aux travaux d'extension de l'école et de la construction d'un internat et d'un restaurant ;
- ❑ Le recrutement de nouveaux enseignants ;
- ❑ La mise à niveau du fonds documentaire.

Pour ce qui est de son programme d'actions pour les années 2012 et 2013, il porte sur les aspects suivants :

- ❑ L'augmentation du nombre d'étudiants suite à la nouvelle structuration ;
- ❑ La construction d'un internat et d'un restaurant pour les étudiants ;
- ❑ L'expertise technique des bâtiments de l'Ecole dans le cadre des travaux d'extension ;
- ❑ L'organisation d'un séminaire franco-maghrébin à l'occasion du lancement du cycle doctoral ;
- ❑ L'organisation d'un séminaire international sur les archives.

2.1.2.4.3. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC)

L'ISIC est un établissement d'enseignement supérieur, attaché au ministère de la communication, ayant pour vocation la formation initiale et continue dans le domaine du journalisme et de la communication. Ces principales missions se résument en :

- ❑ la formation théorique et pratique des cadres supérieurs dans les domaines des médias et de la communication des organisations ;
- ❑ l'organisation des cycles de perfectionnement et de formation continue à travers des séminaires, des colloques et des stages de formation ;

- la contribution au développement de la pratique professionnelle et à la promotion de la recherche scientifique et académique dans le domaine ;
- La réalisation des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités territoriales et du secteur privé, ainsi que l'organisation, en collaboration avec des organismes nationaux ou étrangers, des sondages d'opinion et des campagnes médiatiques dans divers domaines.

Durant les trois dernières années, l'Institut a formé et mis sur le marché du travail près de 120 journalistes de différentes spécialités, et continue à former près de 180 étudiants dans les différentes disciplines. Il a également préparé et piloté des sessions de formation au profit de ses partenaires notamment la SNRT et la MAP, et ce dans le cadre des conventions de coopération le liant à des opérateurs dans le domaine de l'information et de la communication.

Le tableau ci-après présente, les effectifs formés à l'ISIC en cycle normal durant les trois derniers exercices :

Année universitaire	Nombre des étudiants de la section française	Nombre des étudiants de la section Arabe	Lauréats de la section française	Lauréats de la section arabe
2009-2010	85	97	16	20
2010-2011	88	94	20	27
2011-2012	94	92	19	22
Total	267	283	55	69

En vue d'optimiser son rendement, l'Institut a entamé dernièrement une refonte de son architecture pédagogique pour qu'elle s'adapte mieux à la loi sur l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, une demande d'accréditation pour la licence professionnelle en journalisme et en communication, déposée auprès des services compétents du Ministère de l'Enseignement Supérieur, a permis d'inaugurer le système LMD (Licence-Master-Doctorat) dès la rentrée universitaire 2011-2012. De même, il envisage de déposer deux demandes d'accréditation pour d'autres Masters spécialisés.

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau plan de développement, l'ISIC a entrepris ces 3 dernières années des initiatives concernant:

- Le réaménagement de ses locaux ;
- L'acquisition de deux plateformes numériques de radio et de télévision et la réhabilitation d'un studio radio ;
- L'acquisition de matériels informatiques nécessaires.

Quant au programme d'actions pour les années 2012 et 2013, l'Institut prévoit, en plus de la poursuite du système LMD, l'instauration d'une école de langues dédiée au renforcement des potentiels linguistiques des étudiants, dans les langues mondiales vivantes les plus répandues au Maroc (arabe-français-anglais et espagnol). De même, l'accent sera mis davantage sur la formation continue et le perfectionnement des métiers de journalisme et de la communication. Un effort soutenu sera également

déployé pour mettre à niveau les infrastructures pédagogiques dédiées à l'enseignement audiovisuel, notamment en installant un studio numérique de dernière génération, et en dotant les rédactions de presse écrite du matériel informatique et graphique nécessaire à la production des travaux des étudiants. D'autres chantiers seront lancés dans le cadre de l'habilitation des locaux notamment l'instauration d'une médiathèque.

2.1.2.4.4. Ecole Nationale d'Architecture

L'Ecole Nationale d'Architecture (ENA) est un établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

Première école d'architecture au Maroc, L'ENA a assuré, depuis sa création en 1980 à Rabat, la formation des architectes pour l'ensemble du territoire national. Le nombre d'architectes lauréats de cette école a atteint jusqu'à présent 1475.

Vu le besoin accru en architectes, un contrat-programme, s'étalant sur la période 2011-2016, a été signé entre l'Etat et l'ENA pour le développement de l'école avec pour objectif de porter le nombre des lauréats de 65 à 185 par an. Il consiste notamment en l'extension des locaux de l'école à Rabat et en la création de 3 annexes à Fès, Marrakech et Tétouan.

Les effectifs des élèves et lauréats, entre 2010 et 2011, se présentent comme suit :

Années	2010	2011	Total
Nombre d'inscrits	184	180	364
Nombre de lauréats	73	73	146




Le nombre de lauréats n'était que de 46 en 2005.

Le bilan d'activité de cette Ecole au titre des exercices 2010 et 2011 se récapitule comme suit :

a -Au niveau de la formation

Formation diplômante

L'Ecole Nationale d'Architecture a mené une réforme de son contenu pédagogique en vue d'améliorer la formation actuelle et d'instituer de nouvelles formations. Elle a procédé notamment à :

-  L'adoption d'un modulaire conforme au système Licence- Master-Doctorat (LMD) ;
-  La création de deux nouvelles filières dans les domaines du paysage et du patrimoine ;
-  La mise en cohérence du contenu des enseignements avec les problématiques et standards nationaux et internationaux.

Par ailleurs, l'école a développé une série d'outils pédagogiques à savoir :

-  L'institution d'une période d'immersion en 1^{ère} année ;

- ✚ La tenue de sessions parallèles spécifiques aux thématiques paysage et patrimoine ;
- ✚ La mise en place d'un enseignement transversal sur l'accessibilité et la durabilité ;
- ✚ L'organisation d'ateliers d'architecture encadrés en binômes d'enseignants ;
- ✚ L'introduction de nouveaux enseignements tels que la communication, la représentation graphique et technique (ROT), et des ateliers associés à l'urbanisme.

Formation continue

L'Ecole a assuré la formation continue, dans des cadres conventionnels, à travers son corps professoral et 25 experts vacataires sur des thèmes tels que : Habitat rural au Maroc, le renouvellement urbain et les politiques de la ville au Maroc, Architecture et développement durable, Assurances et responsabilités des intervenants dans le bâtiment, restauration du patrimoine bâti.

Aussi, à travers le cycle doctoral initié en 2003, l'Ecole investit les problématiques en phase avec les politiques et stratégies du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville telles que la régulation territoriale, la mixité urbaine, l'espace public, l'habitat menaçant ruine, l'habitat de la classe moyenne, ...etc.

A noter que les architectes lauréats de ce cycle doctoral contribuent en grande partie à renforcer les effectifs du corps professoral de l'ENA.

b -Au niveau de la recherche scientifique

En plus du LABHAUT, laboratoire sur l'Habitat, l'Urbanisme et la politique de la ville, 02 nouveaux laboratoires de recherche ont été créés.

Aussi, l'Ecole a mis en place des cellules dédiées à la réalisation d'études commanditées par des maîtres d'ouvrage publics et privés. Parmi ces études, on cite celles relatives au plan paysager de la vallée de l'Oued Boufekrane de Meknès, aux interventions de revivification des Qsours et Qasbhas du Maroc, au patrimoine architectural de la ville de Rabat et à l'habitat des cimes et des nomades.

L'Ecole Nationale d'Architecture continuera, sur la période 2012-2013, la mise à niveau du contenu de la formation et de la démarche pédagogique. Ses efforts seront poursuivis également pour le développement de sa capacité d'accueil, dans le cadre du contrat-programme cité ci-haut. En effet, l'Ecole envisage de :

- ✚ d'inaugurer son annexe à Marrakech ;
- ✚ de continuer les travaux d'extension de son centre de documentation ;
- ✚ d'entamer la construction d'un amphithéâtre de 600 places.

Aussi, il est prévu que l'Ecole crée un pôle de compétence spécialisé dans les métiers de l'architecture.

2.1.2.4.5. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)

L'INAU relève du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville. Il fonctionne comme un établissement de formation doublé d'un Centre d'Etudes et de Recherches en Aménagement et Urbanisme (CERAU), dont les principales missions se présentent comme suit :

- La formation des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme destinés à servir dans les organismes publics et privés;
- La conception et la réalisation des cycles de formation continue au profit du personnel du ministère de tutelle et de ses services extérieurs, d'autres départements ministériels ainsi qu'au profit d'organismes publics et privés;
- La réalisation, pour le compte des administrations de l'Etat, des établissements publics, des collectivités territoriales et des organismes privés, des études dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

a- Actions réalisées durant la période 2010-2011

Les actions menées par l'INAU, au cours des années 2010 et 2011, ont porté essentiellement sur les domaines suivants:

■ La formation diplômante :

- ✚ Organisation du concours d'accès au cycle supérieur de l'INAU;
- ✚ Mise en place d'une formation professionnelle diplômante adaptée aux besoins du ministère et des acteurs du développement territorial, par l'ouverture du cycle Doctoral en « **urbanisme, gouvernance urbaine et territoires** » ;
- ✚ Accueil de 30 étudiants allemands dans le cadre de la coopération avec l'Université Technique de Berlin.

■ La formation continue :

- ✚ Conception et mise en œuvre d'un cycle de formation et de perfectionnement, portant sur « l'aménagement et projet de territoire », et ce au profit des cadres du ministère de tutelle et de ses services extérieurs;
- ✚ Poursuite du programme de formation avec inscription de la 9ème, la 10ème et la 11ème promotion à l'Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitat (ICH) de Rabat, et ouverture de nouvelles unités de formation dans le domaine de l'immobilier;
- ✚ Réalisation d'un cycle de formation composé de quatre modules pour le compte de la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers ;
- ✚ Conception, mise en œuvre et réalisation d'un cycle de formation en 8 sessions, dans le cadre d'une convention avec le Ministère de tutelle, au profit des cadres et responsables des Agences Urbaines et des inspections.

- ▣ Les actions d'équipement, de réhabilitation et d'aménagement :
- ▣ Acquisition de matériel informatique et didactique;
- ▣ Aménagement et équipement de salles destinées à la formation et aux ateliers;
- ▣ Lancement des travaux de peinture d'une partie de la façade externe du bâtiment administratif.

De même, et dans le but d'économiser de l'eau potable, l'Institut a procédé, par la technique de forage par sonde, au creusement d'un puits et à l'installation de matériels techniques nécessaires pour l'arrosage de l'espace vert de son local.

b- Actions de réforme engagées

Dans ce cadre, l'Institut a achevé son projet de réforme visant la réorganisation de l'établissement. Il s'est vu également accrédité de nouvelles formations professionnelles diplômantes (Master et Doctorat) adaptées aux besoins du ministère et des acteurs du développement territorial. Ces formations seront mises en place dès l'approbation et la publication du nouveau décret réorganisant l'Institut.

En outre, et dans l'objectif de s'inscrire dans une perspective de durabilité, une convention-cadre relative à la création d'un pôle de compétence, entre l'INAU, l'ENA et l'IFTAU (Meknès), a été établie, afin de :

- ▣ créer des synergies entre les trois institutions chargées de la formation dans les domaines de compétences du ministère de tutelle;
- ▣ favoriser la valorisation et le développement des compétences des trois institutions membres;
- ▣ mutualiser les moyens logistiques et les ressources humaines.





c - Programme d'action pour les années 2012 et 2013

Pour les années 2012 et 2013, et en plus des actions habituelles relatives à la formation, aux études et recherches, à la publication et à l'organisation des manifestations scientifiques, l'INAU envisage de mener les actions suivantes :

▣ La formation diplômante:

- ✚ Poursuite des activités pédagogiques courantes de l'établissement ;
- ✚ Poursuite de la formation doctorale en « urbanisme, gouvernance urbaine et territoires » par inscription de la 3ème promotion en janvier 2013 ;
- ✚ Mise en place de nouvelles formations professionnelles accréditées ;
- ✚ Mise en œuvre des clauses de la convention cadre avec L'ENA, relative à la création d'un pôle de compétence en aménagement du territoire, en urbanisme et en architecture.

La formation continue :





-  Poursuite de la réalisation des programmes de formation continue et de perfectionnement au profit des cadres du ministère;
-  Conception et réalisation d'une formation continue au profit des cadres d' Holding Al Omrane d'Agadir;
-  Conception et réalisation d'une formation continue sur la gouvernance urbaine et la restructuration des quartiers sous-équipés au profit des cadres de l'Agence Urbaine d'Essaouira;
-  Conception et mise en place d'un projet de formation sur la démarche et les nouvelles pratiques d'accompagnement social des opérations relevant d' Holding Al Omrane.

2.1.2.4.6. Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports (IRFC)



La mission principale de l'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports (IRFC) est la formation des cadres dans le domaine de la jeunesse, de la promotion féminine, de la protection de l'enfance et du sport, en plus de la participation à des campagnes de lutte contre l'analphabétisme.

Cet Institut gère les centres de formation Yacoub El Mansour de Rabat et le centre Moulay Rachid des sports dont la capacité d'accueil s'élève à 320 lits.

Les principales actions menées au cours de la période 2009-2011 portent sur :

-  La mise à niveau des infrastructures et renouvellement des moyens logistiques de fonctionnement ;
-  La réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement des blocs d'hébergement et de restauration et du bloc médical, la salle de conférence et la piste d'athlétisme, ainsi que les travaux de voirie et d'éclairage, relevant du Centre Moulay Rachid ;
-  Le renouvellement du matériel de cuisine et l'installation du « self service » afin d'améliorer les prestations de la restauration ;
-  Le renouvellement et la modernisation des centres relevant de l'Institut à travers la réalisation des travaux d'aménagement des locaux techniques et des bâtiments administratifs.

Le programme d'action pour l'année 2013 de cet institut prévoit en particulier le renouvellement des structures et l'amélioration des services rendus aux sportifs pour s'adapter davantage à l'environnement universitaire, socio-éducatif et sportif. Ce programme est axé sur les opérations suivantes :

-  Lancement d'un Master spécialisé en management du sport ;
-  Parachèvement de travaux de mise à niveau des infrastructures de l'Institut ;

- ❑ Réhabilitation du Centre de Formation des Cadres dans le domaine de l'éducation des enfants de Youssoufia, pour lui permettre d'accueillir des délégations et des manifestations éducatives ;
- ❑ Réhabilitation des piscines et des espaces verts du Centre Moulay Rachid ;
- ❑ Réaménagement du Centre Yacoub El Mansour, notamment à travers la construction d'un amphithéâtre et deux salles polyvalentes, ainsi que la mise à niveau des blocs d'hébergement des classes et du restaurant.

2.1.2.4.7. Institut Supérieur des Etudes Maritimes (ISEM)

Relevant du Ministère de l'Équipement et du Transport, l'ISEM se charge notamment de :

- ❑ dispenser un enseignement supérieur pour la formation des cadres destinés aux différentes branches de l'activité maritime ;
- ❑ entreprendre des études et des recherches liées à la formation maritime ;
- ❑ assurer la formation et le perfectionnement du personnel des opérateurs du transport maritime.

Au titre des deux derniers exercices, les indicateurs d'activité de l'ISEM relatifs à l'effectif des étudiants en formation sont illustrés dans le tableau suivant :

Année	2009-2010	2010-2011	Total
Effectif des étudiants inscrits	196	125	321
Effectif des lauréats	68	83	151

De même et pour mettre à niveau ses différentes infrastructures, l'ISEM a entrepris au cours des années 2010 et 2011 les actions suivantes :

- ❑ Réalisation des travaux d'aménagement des locaux administratifs ;
- ❑ Aménagement de la piscine ;
- ❑ Réhabilitation de la plomberie des locaux, réfection de l'étanchéité du laboratoire marin et forage et équipement d'un puits ;
- ❑ Achat de matériel informatique, de mobilier de bureau et d'équipement de la cuisine ;
- ❑ Réalisation des travaux d'aménagement d'un amphithéâtre, d'un bassin et des dortoirs.
- ❑ Par ailleurs, et dans l'objectif d'améliorer les prestations rendues à ses usagers, l'ISEM a préparé deux projets de textes relatifs à la refonte de son statut et à la fixation des tarifs des prestations.

Au cours des exercices 2012 et 2013, l'Institut envisage la réalisation des opérations suivantes :

- ❑ Poursuite de la mise à niveau du parc informatique ;

- Réalisation des travaux d'aménagements des bâtiments administratifs et pédagogiques ;
- Acquisition d'un matériel didactique pour les laboratoires d'automatique et d'électronique ;
- Lancement de l'appel d'offres concernant les lots secondaires pour la construction de la salle de conférences et annexes ;
- Acquisition d'un simulateur de machine ;
- Réalisation des travaux d'éclairage extérieur et renforcement des infrastructures sportives;
- Réalisation des travaux des lots secondaires de l'amphithéâtre.

2.1.2.4.8. Service de la Formation Continue (SFC)

Relevant du Ministère de l'Équipement et du Transport, le Service de la Formation Continue assume les missions suivantes :

- Assurer et supporter les frais de fonctionnement quotidien du Centre d'Accueil et de Conférences (CAC) ;
- Assurer la sauvegarde et la maintenance du patrimoine du CAC et son développement.

Au cours des années 2010 et 2011, le Service de la Formation Continue a réalisé des actions et des projets dans l'objectif d'améliorer ses prestations rendues aux usagers.

Les principaux projets à réaliser pendant les exercices 2012 et 2013 sont les suivants :

- Entretien des espaces verts du CAC ;
- Reconstruction d'un mur de clôture du CAC ;
- Réalisation d'une étude de diagnostic et de suivi des travaux de réalisation de la solution cible du système de climatisation de la salle Amphithéâtre au CAC ;
- Fourniture et installation d'un système de climatisation de la salle Amphithéâtre;
- Etude de diagnostic du système de sonorisation et audiovisuel de la salle Oulhaj et réalisation de la solution cible de l'étude ;
- Travaux d'aménagement des locaux du CAC.

2.1.2.4.9. Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (SFEER)

Le SFEER qui relève du Ministère de l'Équipement et du Transport, se charge d'assurer des prestations de formation, de recyclage et de perfectionnement des agents et techniciens des administrations, notamment dans les domaines de la conduite, de l'entretien et la maintenance des engins des travaux publics ainsi que la maintenance, l'entretien et l'extension du réseau routier.

Au cours de la période 2010-2011, le SFEER a formé 2.631 stagiaires (y compris des stagiaires étrangers provenant des pays africains francophones) dans les techniques de l'entretien routier (60%), la mécanique (8%), la gestion des stocks (5%) et la conduite d'engins (27%).

Année	Entretien routier	Mécanique	Gestion	Conduite
2010	720	125	30	370
2011	846	83	117	340
Total	1566	208	147	710

Les autres actions engagées par l'Institut durant la même période ont porté notamment sur :

- ❑ Le recensement des besoins en formation des clients potentiels ;
- ❑ La diffusion des programmes de formation auprès des différents organismes publics, semi-publics et entreprises privées ;
- ❑ Le développement des actions de marketing pour faire connaître le SFEER et ses activités ;
- ❑ L'amélioration des conditions de séjour des stagiaires.

Pour ce qui est des actions visant la rationalisation des dépenses, elles se présentent comme suit :

- ❑ La vérification des installations du réseau d'eau potable, et le changement éventuel des canalisations défectueuses ;
- ❑ La réduction et le contrôle de l'utilisation de téléphone, de l'eau et d'électricité ;
- ❑ La maintenance des engins et des véhicules et la rationalisation de la consommation du carburant.

Au titre des années 2012 et 2013, et à travers son programme d'actions, le Service envisage d'entreprendre les opérations suivantes:

- ❑ Réalisation de 3 applications informatiques pour la gestion de la formation, de l'internat, du parc du matériel roulant et du magasin ;
- ❑ Réparation du matériel en panne pour le réaffecter aux SLM nouvellement créés;
- ❑ Acquisition des tables, des chaises, des couvres lits et des couvertures pour l'internat au titre de l'année 2012 ;
- ❑ Acquisition des simulateurs des engins de terrassement pour l'année 2013 ;
- ❑ Entretien et réparation du matériel roulant (engins et camions).

2.1.2.4.10. Ecole Nationale d'Administration (ENA)

L'ENA relève du département chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, et a pour missions :

- la formation initiale diplômante en deux cycles ; à savoir : le Cycle Supérieur en Gestion Administrative (CSGA) s'étalant sur 24 mois, et le Cycle normal de Formation en Gestion Administrative (CFGGA) se déroulant en 28 mois ;
- la formation continue dispensée au profit des administrations publiques, établissements publics et collectivités territoriales, ainsi que dans le cadre de la coopération internationale bilatérale et multilatérale ;
- les expertises et consultations dans les domaines de la gestion administrative ;
- la contribution à des efforts de modernisation de l'administration publique engagés par le département chargé de la Modernisation de l'Administration.

Durant les années 2010 et 2011, l'activité de l'ENA a été marquée par la réalisation des actions suivantes :

- la formation diplômante au profit de 759 élèves dont 20% provenant des pays arabes et africains. Le tableau ci-dessous montre la ventilation par type de formation des bénéficiaires au titre des années 2010 et 2011:

Années	Effectifs des élèves en formation			Effectifs des lauréats		
	CSGA	CFGGA	Total	CSGA	CFGGA	Total
2010	83	295	378	40	89	129
2011	73	308	381	38	104	142

- l'organisation de 201 sessions de formation continue au profit de 4804 cadres des différentes administrations;
- l'organisation d'un cycle de conférences, de visites d'études et des stages au profit des élèves ;
- l'animation de plusieurs manifestations scientifiques, réunions d'expertise, colloques, séminaires et tables rondes ;
- le renforcement du partenariat et du rayonnement international de l'Ecole par la participation aux activités de plusieurs organismes internationaux, ainsi que l'accueil de plusieurs délégations de pays africains;
- le renforcement et le renouvellement des moyens didactiques de l'ENA, afin d'améliorer la qualité de la formation et la recherche appliquée.

A noter que le projet de fusion de l'ENA et de l'Institut Supérieur d'Administration (ISA) est en cours de réexamen par une commission constituée auprès du Chef de Gouvernement et ce, en vue

d'aboutir à l'établissement d'un projet de loi consacrant la transformation de l'ENA et de l'ISA en un seul établissement public de formation administrative.

En ce qui concerne le programme d'actions pour les années 2012 et 2013, il s'articule autour des opérations suivantes :

- Poursuite de la formation d'environ 400 élèves par an aux deux cycles de l'Ecole;
- Organisation de deux concours d'accès au profit de 1500 candidats ;
- Organisation des sessions de formation continue au bénéfice des différentes administrations publiques, semi-publiques et établissements publics ;
- Poursuite de l'effort d'équipement en matériel informatique, didactique et audiovisuel ;
- Renforcement des relations de coopération avec les écoles, instituts, associations et organisations internationales opérant dans le domaine de la formation administrative et de la gestion publique ;
- Contribution aux chantiers de modernisation de l'administration publique engagés par le ministère de tutelle à travers l'organisation des sessions de formation ponctuelles selon diverses thématiques ;
- Poursuite de l'aménagement, de la restauration et de la maintenance de l'espace, des bâtiments, des salles de formation et des locaux de l'ENA.

2.1.2.4.11. Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques (DFCAT)

Relevant du Ministère de l'Intérieur, la DFCAT a bénéficié du statut SEGMA dans le cadre de la loi de finances de l'année 2009 et ce, en vue d'accompagner, soutenir et aider les collectivités territoriales à valoriser leurs ressources humaines et à développer leurs compétences. Plus précisément, le champ d'intervention de la DFCAT couvre notamment les prestations suivantes :

- La formation, le recyclage et le perfectionnement des cadres administratifs et techniques relevant du Ministère de l'Intérieur ;
- L'information et la formation des élus en matière administrative;
- L'ingénierie de la formation notamment à travers l'identification des besoins, le montage des programmes, le suivi, l'évaluation et l'audit.

Par ailleurs, la DFCAT gère un dispositif de formation composé de :

- 7 Centres de Formation Administrative (CFA) se situant au niveau des villes d'Al Hoceima, Casablanca, Fès, Meknès, Oujda, Rabat, Settat ;
- 5 Instituts de Formation Technique (IFT) se situant au niveau des villes de Casablanca, Imouzzer du Kandari, Marrakech, Oujda et Salé.

Pa référence au plan stratégique de la Direction, pour la période 2011-2015, les principaux chantiers ouverts par la DFCAT se présentent comme suit :

- Sensibilisation des collectivités territoriales à la nouvelle Constitution de 2011 ;
- Accompagnement du chantier de la régionalisation et de la décentralisation et la mise à niveau de l'administration locale;
- Adoption d'un projet de création de l'Institut Supérieur des Collectivités Territoriales et de l'Académie Africaine des Collectivités locales ;
- Développement d'une offre de formation au profit des dirigeants, élus locaux, managers, cadres et agents.

Grâce à son statut SEGMA, la DFCAT a réalisé, entre 2010 et 2011, d'importants programmes de formation au profit des élus locaux et du personnel des collectivités territoriales. Il s'agit notamment des initiatives suivantes:

- Formation à l'Institut de Formation des Techniciens de Salé, d'une première promotion de 40 techniciens paysagistes et 50 autres candidats accéderont prochainement à la même formation ;
- Formation d'une nouvelle promotion d'inspecteurs de l'état civil et de la première promotion d'assistants judiciaires ;
- Appui à la création du Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique ainsi que l'élaboration de sa feuille de route et de son plan d'action.

Le tableau suivant récapitule les actions de formation, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de développement des compétences réalisées en 2010 et Juin 2011.

Années	Nombre d'actions	Nombre de bénéficiaires	Nombre de jours de formation
2010	896	19420	11444
2011	331	10923	1824
Total	1227	30343	13268

Au cours de l'exercice 2012, la DFCAT a développé une feuille de route pour l'accompagnement du chantier de la régionalisation avancée et ce, en parallèle avec la réalisation des activités programmées au cours de l'année. Il s'agit en particulier des actions suivantes :

- Elaboration des Programmes Régionaux de Développement des Compétences sur la base du Catalogue de Formation (2011-2015). Dans ce cadre, l'identification des besoins de formation a fait ressortir quelques 3.481 actions au bénéfice de 78.000 personnes, pour un coût estimatif de l'ordre de 175,95 millions de Dirhams ;
- Réalisation de 32 actions prioritaires inscrites dans le cadre du Programme de Développement des Compétences des Secrétaires Généraux des Communes ;

- Mise en œuvre du programme de formation tendant à accompagner et à faciliter l'intégration, d'environ 5542 cadres et agents, nouvelles recrues des collectivités territoriales, dans leur milieu professionnel ;
- Poursuite du Programme National de l'Etat Civil au profit du personnel des Bureaux de l'état civil. Jusqu'en avril 2012, sur les 12.000 fonctionnaires de l'état civil au niveau national, 8.713 ont été identifiés dans 69 préfectures et provinces. Sachant par ailleurs que 11 préfectures et provinces sont déjà en cours de traitement ;
- Poursuite au niveau territorial du Programme de Lutte Contre l'Analphabétisme initié en 2011. Il est à noter que le nombre total des agents recensés pour suivre les cours est de 11.000 agents, contre 252 participants aux actions de formation de formateurs ;
- Poursuite du Programme de formation en faveur des femmes élues au niveau local.

Il est à signaler enfin, que dans le cadre de l'accompagnement du chantier de la mise en place de la Régionalisation avancée, la DFCAT envisage de présenter un projet de feuille de route visant la mise à niveau des administrations des collectivités territoriales. Ce projet mettra l'accent sur la gouvernance de la gestion des ressources humaines et la formation, la promotion de la parité et de l'approche genre, la contractualisation Etat-Région et les normes d'excellence et de qualité à adopter.

2.1.2.4.12. Division Administrative (DA)

Relevant du Ministère de l'Economie et des Finances, ce SEGMA s'assigne comme objectifs une professionnalisation de la formation dispensée au sein du Ministère, une mise à niveau des compétences professionnelles de son personnel et l'accompagnement, sur le plan de la formation, des réformes initiées par le département. Il a pour vocation de :

- concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation transverse au profit du personnel du Ministère ;
- accompagner les actions de formation spécifique des directions du département ;
- concevoir et mettre en œuvre des programmes et des actions de formation en appui aux réformes mises en œuvre ;
- mettre en œuvre les programmes d'insertion au profit des nouvelles recrues ;
- promouvoir des actions de partenariat aux niveaux national et international.

L'effort consenti par ledit SEGMA pour améliorer la qualité du service offert se manifeste à travers les actions suivantes :

- Un fort investissement en équipement notamment les moyens didactiques et logistiques, avec l'aménagement de quatre salles dédiées à la formation ;
- La mise en place d'un dispositif de cadrage de l'ensemble des actions de formation identifiées dans le cadre du Cadre de Dépenses à Moyen Terme ;
- Une meilleure programmation et suivi des sessions de formation en concertation avec les structures bénéficiaires.

Par ailleurs, et en matière de coopération et de partenariat, ce service a pu réaliser les actions ci-après:

- La signature d'une convention de partenariat avec l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique de la France, qui vise le développement de l'échange d'expériences et du savoir-faire en matière d'organisation et de gestion des structures de formation, ainsi qu'en matière d'ingénierie de la formation ;
- La participation de l'Institut des Finances à la conception et à l'organisation du cycle des hautes études pour le développement économique - Méditerranée (CHEDE-MED), et ce dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique, l'Ecole Supérieure de l'Economie et des Finances d'Italie, l'Institut des Finances du Liban et l'Institut des Finances de l'Espagne.

Au titre de l'année 2012, la Division a programmé la mise en œuvre de près 41 actions de formation. Ces actions portent sur les thèmes suivants :

- Finances internationales ;
- Bonne gouvernance dans le secteur public ;
- Management de la qualité ;
- Problématique de l'immatriculation foncière ;
- Droit des affaires ;
- Econométrie et modélisation ;
- Tableaux de bord, indicateurs de performance et outils décisionnels ;
- Archivage et gestion électronique de l'information.

Les actions programmées pour l'année 2013 se chiffrent à 14. Elles concerneront les thématiques suivantes :

- Comptabilité analytique ;
- Comptabilité générale ;
- Comptabilité Consolidée ;
- Communication écrite ;
- Contrôle de gestion dans le secteur public ;
- Principes et méthodes de rédaction et d'interprétation des textes juridiques ;
- Arbitrage, médiation et mode de résolution des différends.

2.1.2.4.13. Division des Stratégies de Formation (DSF)

Cette Division qui est sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale a pour missions :

- la formation continue et les cycles de perfectionnement au profit du personnel du Ministère et des tiers ;
- l'organisation de manifestations se rapportant au domaine d'activité du Ministère pour le compte des tiers ;
- l'offre des prestations permettant aux stagiaires externes de parfaire leurs connaissances et de mettre en pratique leurs compétences techniques et professionnelles ;
- la mise en œuvre des actions de conseil, d'assistance et d'accompagnement des administrations publiques, des établissements publics et des collectivités territoriales et autres entités, dans les domaines liés à l'enseignement et à l'éducation ;
- l'hébergement et la restauration au profit des tiers, pour toute manifestation éducative, scientifique, culturelle et sociale ;
- La publication et la vente des documents ainsi que la location des locaux et du matériel.

Le SEGMA accueille chaque année plus de 30.000 stagiaires et séminaristes au sein de ses structures composées de 73 chambres, d'un amphi, de deux grandes salles, de 6 petites salles et d'un restaurant d'une capacité de 250 personnes.

Au cours de l'année 2011, le SEGMA a réalisé 705 jours de formation et a accueilli plus de 30.000 stagiaires dont 15.852 ont bénéficié d'un hébergement. De même et en vue de responsabiliser l'ensemble de son personnel et d'améliorer son rendement ainsi que la qualité de ses prestations, la DSF a adopté une nouvelle organisation.

Au titre des années 2012 et 2013, son programme d'actions prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- Poursuite de l'installation de la sonorisation et des téléviseurs dans 8 chambres ;
- Aménagement du sous-sol et maintenance des réseaux de plomberie, d'électricité et de vitrage ;
- Peinture des chambres et des salles et rénovation des draps des chambres.

2.1.2.4.14. Institut National d'Administration Sanitaire (INAS)

La mission de l'INAS, qui relève du Ministère de la Santé, consiste principalement en les actions suivantes :

- Assurer la formation des cadres supérieurs médicaux et non médicaux appartenant à des organismes publics et privés de santé dans les domaines de l'administration sanitaire et de la santé publique ;
- Organiser des cycles de formation continue au profit des professionnels de santé ;

- Participer à la réalisation des études et des recherches sur les systèmes de santé et contribuer à la diffusion de la connaissance dans ces domaines.

L'activité de l'Institut durant les exercices 20011-2012, s'est articulée autour des opérations liées notamment à la formation de base qui a permis à 105 étudiants le nombre des bénéficiaires du programme de formation de base organisé par l'Institut.

Concernant le volet de la formation continue, il est à noter que l'INAS s'est investi activement pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie 2008-2012 du Ministère de la Santé dans le domaine de la formation continue des professionnels de santé, notamment les domaines de la gestion et de la santé publique. Ainsi, durant la période 2009 à 2011, 726 cadres ont été formés.

Il faut signaler aussi que l'INAS a lancé sa première activité de formation à distance en 2010, avec la création d'un comité de suivi et d'un nom de domaine pour assurer l'accès distant à cette plateforme. Cette formation a été dispensée à 30 participants constitués de professionnels de santé de différents profils.

En ce qui concerne le programme d'action au titre des années 2012 et 2013, l'INAS projette de recruter et lancer la formation de la 13ème promotion du cycle de master pour les trois filières, et d'améliorer la cadence de la mise en œuvre du plan de formation continue du Ministère de la Santé, à travers l'organisation de 209 jours de formation au profit de 1376 responsables et cadres. De même cet Institut envisage de renforcer les activités d'enseignement en ligne et d'initier des recherches sur les systèmes de santé et de promouvoir la communication interne et externe et de renforcer le parc et la sécurité informatiques.

2.1.3. Domaine de l'éducation physique, de l'animation culturelle et de l'assistance sociale

Les SEGMA agissant dans ce domaine sont au nombre de 14, dont 8 ont pour vocation l'éducation physique et l'animation culturelle et 6 offrent des prestations afférentes à l'accueil et à l'assistance sociale.

2.1.3.1. SEGMA opérant dans le domaine de l'éducation physique et de l'animation culturelle

Les SEGMA œuvrant dans le domaine de l'éducation physique et l'animation de la vie culturelle se chiffrent à sept services qui se répartissent ainsi :

- Cinq services relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports ; à savoir : les complexes sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat, Mohammed V de Casablanca et celui de Fès, le Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives et le Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance à Bouznika ;
- Un service relevant du Chef du Gouvernement en l'occurrence le Royal Golf Dar Es Salam ;
- Un service sous la tutelle du Ministère de la Culture ; à savoir l'Imprimerie Dar El Manahil.

2.1.3.1.1. Complexes sportifs Mohammed V de Casablanca, Prince Moulay Abdellah de Rabat et de Fès

Les entités en question ont été érigées en SEGMA en vue de devenir des centres d'attraction à vocation formative et éducative. Cela leur permet, en conciliant entre la logique sportive et économique, de dégager les ressources nécessaires à leur fonctionnement et à la mise à niveau de leurs structures. Elles assument en fait les attributions suivantes :

- ▣ Offrir à l'élite nationale des équipements sportifs de haut niveau respectant ainsi les exigences techniques et fonctionnelles de la pratique sportive;
- ▣ Participer à la promotion du sport à l'échelle régionale voire nationale ;
- ▣ Abriter des manifestations sportives permanentes et occasionnelles dans les meilleures conditions ;
- ▣ Créer et encadrer techniquement les écoles de sports qui sont actuellement au nombre de 500 écoles réparties à travers le Royaume ;
- ▣ Organiser des manifestations artistiques, culturelles et politiques.

Au cours de la période 2010-2011, l'activité desdits complexes a porté sur l'organisation de plus de 500 manifestations sportives, culturelles et artistiques.

Par ailleurs, le plan d'action desdits complexes au titre des années 2012 et 2013 porte essentiellement sur les activités suivantes :

- ▣ **Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat :**
 - ✚ Aménagement des accès au stade olympique ;
 - ✚ Réaménagement des sanitaires du stade olympique;
 - ✚ Aménagement et équipement des espaces sportifs pour offrir des services de qualité aux clubs et aux spectateurs ;
 - ✚ Réhabilitation et réparation des équipements électriques et du réseau de l'eau potable ;
 - ✚ Aménagement des bâtiments du complexe ;
 - ✚ Rénovation de l'éclairage extérieur.
- ▣ **Complexe Mohammed V de Casablanca :**
 - ✚ Rénovation de la station technique de traitement des eaux du bassin d'échauffement ;
 - ✚ Rénovation des conduites d'adduction et d'amenée des eaux des bassins de natation ;
 - ✚ Maintenance et remplacement des conduites principales d'adduction d'eau froide et chaude nécessaires au fonctionnement des blocs sanitaires de la salle couverte et de la piscine olympique ;

- ✚ Equipement du bassin d'échauffement d'un déshumidificateur d'air ambiant ;
- ✚ Réparation et remise en état de service des centrales à air de la salle couverte ;
- ✚ Construction d'une piscine à la Base Nautique de Mohammedia avec aménagement de ses installations sportives ;
- ✚ Réparation et remise en état de service des caméras de surveillance à l'intérieur et à la périphérie des deux salles couvertes avec extension de leurs systèmes d'exploitation.

📁 **Complexe sportif de Fès :**

- ✚ Entretien des pelouses pour une meilleure garantie de la préservation de leur qualité et renforcement des conditions de sécurité des spectateurs et des joueurs ;
- ✚ Opérationnalisation d'un centre médico-sportif pour l'encadrement médical, la prévention et la lutte contre le dopage des sportifs de la Région de Fès Boulmane ;
- ✚ Création des écoles de football, de l'aïkido, de gymnastique et des jeux d'échecs ;
- ✚ Concession du centre de bien-être ;
- ✚ La construction d'un terrain d'entraînement en gazon synthétique ;
- ✚ L'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la charpente métallique ;
- ✚ Encouragement du partenariat avec le mouvement sportif régional.

2.1.3. 1.2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives

Ce service sous tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports est chargé d'élargir la base des pratiquants de la natation surtout au sein des jeunes et de développer l'autofinancement des activités liées à cette discipline. Il gère 6 piscines couvertes à Fès, Marrakech, Kénitra, Tétouan, El Jadida et Oujda.

Il est à noter qu'environ 6.944 personnes ont fréquenté ces entités en 2011 contre uniquement 5.812 adhérents en 2010. Au cours de cette même année les actions opérées portent sur :

- 📁 La rénovation et l'entretien des équipements techniques ;
- 📁 La construction de la façade de la piscine Lalla Aïcha de Oujda ;
- 📁 La mise à niveau des infrastructures existantes.
- 📁 L'achat du matériel sportif.

Pour ce qui est du programme d'actions pour les années 2012 et 2013, il prévoit particulièrement la mise en œuvre des actions suivantes :

- 📁 Construction des buvettes pour les six piscines en question;

- Forage des puits pour quatre piscines ;
- Entretien et contrôle de la qualité de l'eau des piscines ;
- Construction de la façade de la piscine de Fès ;
- Organisation des sessions de formation continue au profit des cadres administratifs et encadrants sportifs.

2.1.3.1.3. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika

Ce complexe, rattaché au Ministère de la Jeunesse et des Sports et doté du statut SEGMA en 2001, est destiné à abriter les activités liées à la jeunesse et à l'enfance se présentant comme suit :

- Abriter des rencontres de jeunes, des colonies de vacances pour enfants et adolescents, des séminaires, des sessions de formation et des activités éducatives, culturelles et sportives ;
- Accueillir des associations, des organismes et des institutions œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance ainsi que des particuliers et familles dans le cadre des activités d'estivage et de tourisme;
- Accueillir des concentrations des fédérations et des clubs sportifs ;
- Abriter des sessions de formation et des réunions pour les organismes publics et privés.

Au titre de l'exercice 2011, le complexe a abrité environ 304 activités sportives et culturelles ayant bénéficié à 15.140 participants.

Les autres réalisations ont porté notamment sur les actions suivantes :

- Préparation et distribution des repas au profit des bénéficiaires : associations de jeunes, de sports, organismes nationaux et internationaux...
- Aménagement de l'ensemble des bâtiments et des chalets ;
- Achat de matériel audio- visuel pour la salle de conférence;
- Achat de téléviseurs et des réfrigérateurs pour les chalets et les studios;
- Entretien des deux piscines.

Le plan d'action dudit Complexe pour les années 2012-2013 porte sur :

- Changement de canalisation de l'eau potable des eaux usées et pluviales;
- Changement des chauffe eau électriques par ceux utilisant l'énergie solaire ;
- Forage d'un puits pour irriguer les espaces verts ;
- Renforcement des mesures de sécurité et de prévention contre les risques, notamment celles concernant les citernes à gaz desservant les cuisines.

2.1.3.1.4. Imprimerie Dar AL Manahil

Le statut SEGMA de l'Imprimerie Dar Al Manahil, relevant du Ministère de la Culture, lui permet de dégager des ressources propres pour soutenir le secteur de l'édition et du livre et se mettre à niveau avec l'évolution qu'il connaît. Ainsi, elle assume les attributions suivantes :

- ▣ Impression des publications et des périodiques du ministère de tutelle ;
- ▣ Réalisation des travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et administratifs ;
- ▣ Impression des publications des intellectuels, des hommes de lettres et de sciences, de jeunes talents, de traducteurs, d'artistes et de tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre ;
- ▣ Diversification des ressources financières pour améliorer la capacité d'autofinancement et la couverture des dépenses engagées.

Au cours des exercices 2010 et 2011, les actions menées par l'Imprimerie ont visé particulièrement la satisfaction de toutes les demandes de travaux manifestées par le ministère de tutelle. Objectif atteint à 90% puisque elle a pu couvrir des demandes exceptionnelles en la matière dans le cadre des activités du « salon international de l'édition et du livre pour l'année 2011/2012 ». Entre autres, une part non négligeable de ses efforts a été destinée aux actions suivantes :

- ▣ Renforcement du professionnalisme de l'imprimerie par l'acquisition de la compétence, l'organisation et l'adoption de la déontologie du métier ;
- ▣ Institution de l'esprit commercial à travers l'amélioration des performances, la création et l'organisation d'un bureau commercial spatialisé en la matière ;
- ▣ Formation du personnel technique, administratif et commercial et instauration d'un régime permanent de formation de base et de formation continue ;

Au cours des années 2012 et 2013, ce SEGMA prévoit d'entreprendre les actions suivantes :

- ▣ L'adoption d'une stratégie commerciale et le recrutement du personnel administratif ;
- ▣ La mise en œuvre d'un programme de formation ciblée ;
- ▣ L'acquisition du matériel performant en vue de répondre à l'accroissement des demandes ;
- ▣ La maintenance du matériel technique formant la chaîne de production.

2.1.3.2. SEGMA opérant dans le domaine de l'assistance sociale

Au nombre de six, ces services tendent à répondre à des besoins particuliers de certaines catégories de la population partageant des caractéristiques communes. C'est le cas des personnes à besoins spécifiques, des pèlerins aux lieux saints de l'Islam, des détenus, des victimes des accidents de travail et des membres de la communauté marocaine à l'étranger.

2.1.3.2.1. Service d'Accueil, d'Assistance et d'Evaluation des Programmes (SAAEP)

Rattaché au Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, ce service a pour missions:

- L'achat des aides techniques pour les personnes handicapées pour favoriser leur autonomie et assurer leur participation sociale ;
- La couverture des frais d'acquisition du matériel pédagogique, audiovisuel et informatique nécessaire pour l'éducation des enfants à besoins spécifiques ;
- Le soutien des associations œuvrant dans le domaine du handicap à travers la contribution aux financements des projets visant l'intégration sociale des personnes handicapées.

Au cours de l'année 2011, l'activité du service s'est caractérisée par la réalisation de plusieurs actions se rapportant en particulier à l'octroi des aides techniques aux personnes à besoins spécifiques nécessiteuses, dont la répartition par type se présente comme suit :

Aides techniques	Prothèses auditives	Prothèses orthopédiques ou similaires	Lunettes	Personnes bénéficiaires
Femme	10	27	32	69
Homme	9	42	20	71
Enfant	6	8	5	19
Total des appareils	25	77	57	159

Dans le but d'apprécier et d'améliorer la gestion de ce SEGMA pour une meilleure efficacité, plus de transparence et davantage de rigueur, le ministère de tutelle a réalisé une étude d'audit et d'évaluation, suite à laquelle il a été procédé à la création d'unités de proximité. Ces unités ont pour objet l'accueil et l'orientation des personnes en situation d'handicap et leurs familles et des associations au niveau régional, ainsi que l'octroi des aides techniques à travers les délégations de l'entraide nationale.

Au titre de l'année 2012, le programme d'actions de ce Service comporte les mesures suivantes :

- Prise en charge d'appareillage au profit des centres dédiés aux personnes handicapées;
- Célébration de la journée nationale de la personne handicapée et sensibilisation de la population aux problématiques du handicap ;
- Renforcement du partenariat avec les associations œuvrant dans le domaine du handicap ;
- Organisation des formations au profit des acteurs en matière de la prévention et de l'intégration sociale des personnes handicapées.

2.1.3.2.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales (DPAS)

Relevant du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, ce SEGMA assure en priorité l'encadrement des pèlerins marocains aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'extérieur, et ce par l'intermédiaire des membres de la délégation marocaine du pèlerinage.

Il est à noter que dans le souci d'assurer un encadrement de proximité, par ce Service, au profit des pèlerins marocains issus des différentes régions, le ministère de tutelle a procédé en 2011 à la mise en place des comités régionaux de pèlerinage.

Au cours des années 2010 et 2011, les actions réalisées par ce service avaient pour objectif d'améliorer les prestations rendues aux pèlerins marocains en termes d'encadrement administratif, sanitaire et religieux. A ce titre, le nombre des membres des délégations est passé de 585 personnes en 2010 à 610 en 2011. De même, un intérêt particulier a été accordé au renforcement de l'encadrement religieux en portant le nombre d'encadrants de 299 en 2010 à 316 en 2011.

Pour les années à venir ce SEGMA s'attellera, à travers son programme d'actions pour les prochaines saisons du pèlerinage, à poursuivre ses efforts pour permettre aux pèlerins d'accomplir leur devoir religieux dans de bonnes conditions tout en leur assurant un meilleur séjour aux lieux saints de l'Islam.

2.1.3.2.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP)

Ce SEGMA relève de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion et s'occupe de la gestion, du contrôle et de l'exploitation rationnelle des différentes unités de production agricoles, notamment le volet de commercialisation concernant les unités de production et les ateliers.

Pour améliorer la rentabilité des exploitations agricoles et assurer la rationalisation des dépenses y afférentes, le Service a mis en place une stratégie en procédant au développement des terrains agricoles et à la modernisation du système d'élevage, ainsi que la diversification des programmes de production des différents ateliers. En effet, cette stratégie s'articule autour des éléments suivants :

- Gestion rationnelle des exploitations agricoles et reconsidération des cultures choisies et des superficies cultivées. A ce titre, la superficie cultivée est passé de 1.356 ha en 2010 à 940 ha en 2011 ;
- Introduction des cultures fourragères pour assurer une autosuffisance au niveau de l'alimentation du secteur d'élevage ;
- Rajeunissement du cheptel (Bovins et Ovins) et amélioration génétique au moyen de l'insémination artificielle ;
- Introduction des systèmes automatisés d'irrigation goutte à goutte avec fertilisation, dans le souci de limiter la dépendance des unités de production agricoles aux aléas climatiques ;
- Dotation des différents ateliers par les équipements et les matières premières nécessaires pour permettre la production et la formation des détenus ;
- Organisation de foires et d'expositions, afin de garantir la commercialisation des articles et assurer des débouchés.

Afin d'assurer la réalisation des objectifs assignés aux prochaines années, le programme d'actions pour les années 2012-2013 envisage d'entamer les actions suivantes:

- L'augmentation de la superficie cultivée pour atteindre les 1.050 hectares, avec l'introduction progressive de nouvelles cultures notamment les olives et les cultures maraichères. Cela en bénéficiant des opportunités de subvention et d'encadrement offertes par le plan Maroc Vert.
- L'acquisition de matériel agricole et hydrique ainsi que l'expansion des systèmes d'irrigation automatique à d'autres exploitations agricoles, et l'implantation de nouvelles cultures à haute valeur ajoutée.
- La promotion de l'insémination artificielle, et l'émergence de nouvelles races afin de rajeunir le cheptel existant, ainsi que le réaménagement des écuries et bergeries.
- L'approvisionnement des ateliers en équipements modernes pour mettre à niveau les unités de production par rapport aux exigences de compétitivité et de qualité, et ce pour une meilleure réinsertion des détenus.

2.1.3.2.4. Division des Accidents du Travail (DAT)

La DAT relevant du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a été érigée en SEGMA par la loi de finances pour l'année 2006 chargé de la gestion administrative des Fonds ci-après :

- Fonds de Majoration des Rentes d'accidents du travail ;
- Fonds de Garantie;
- Fonds de Solidarité des employeurs.

La mission de cette entité consiste à assurer la gestion desdits fonds créés par la législation, relative à la réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Il est à noter que la DAT sert de support budgétaire et comptable, à l'effet de renforcer la transparence et soumettre l'exécution des dépenses de ces fonds, aux règles de contrôle et procédures appliquées au budget général.

Au cours de ces deux dernières années, ce service a veillé à la mise en œuvre de son plan d'action articulé autour des activités suivantes :

- Le lancement de l'étude actuarielle et le développement de l'application informatique pour le traitement des dossiers des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- La mise à jour de la base de données des dossiers des accidents de travail ;
- La simplification des procédures de constitution et de liquidation des dossiers, et l'institutionnalisation du contrôle interne ;
- L'amélioration des conditions d'accueil des bénéficiaires, notamment, l'espace d'accueil, la gestion de la file d'attente, la réduction de la durée d'attente, l'affichage des procédures de

constitution des dossiers des prestations, le port de badges et l'installation de la boîte de suggestions;

- L'assainissement de la situation des arriérés de contributions des employeurs non assurés et des établissements publics ;
- La promulgation du décret relatif à la révision de la majoration des rentes de 20%, ce qui devrait profiter à près de 90.000 victimes avec un coût d'environ 50 millions de dirhams.

Le programme d'action pour l'année 2013 de ce SEGMA visera les opérations suivantes :

- Prendre les dispositions nécessaires pour l'application de l'article 17 de la loi de finances pour l'année budgétaire 2012 concernant la suppression dudit SEGMA et le transfert des missions de l'administration du fonds du travail à la CNRA ;
- Organiser une nouvelle opération de départ volontaire au profit du personnel ;
- Assurer le traitement des dossiers des victimes des accidents de travail et des maladies professionnelles ou de leurs ayants droit.

2.1.3.2.5. Division de la Sécurité Sociale et de la Mutualité (DSSM)

Elle a été dotée du statut SEGMA, sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, par la loi de finances pour l'année 2011. Sa principale mission consiste à accompagner la concrétisation du projet pédagogique de l'Ecole Nationale de Protection Sociale.

En effet, cette Ecole permettra de dispenser des formations au profit des agents du ministère et des établissements sous tutelle opérant dans le domaine de la protection et de la sécurité sociale, et ce, afin d'assurer le renforcement des compétences dans ce domaine.

Au cours de l'année 2011, les actions réalisées avaient trait notamment aux volets ci-après :

- L'élaboration du décret instituant une rémunération des services rendus par le ministère ;
- La préparation des projets de convention et de partenariat avec les organismes de protection sociale ;
- L'élaboration d'une convention de partenariat entre l'Ecole Nationale de Protection Sociale du Maroc et l'Ecole Nationale de Sécurité Sociale Française de Saint-Etienne.

Pour l'année 2013, il est prévu de mener les actions suivantes :

- l'élaboration et la validation du programme et des modules de formation ;
- la préparation des projets de règlement intérieur et la définition des procédures de facturation aux organismes de protection sociale ;
- l'organisation des séminaires pour faire adhérer les organismes marocains concernés au projet de création de l'Ecole.

2.1.3.2.6. Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS)

Relevant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, cette Direction tend à apporter une réponse convenable aux attentes de la communauté marocaine résidant à l'étranger et des autres usagers des services consulaires, aussi bien à l'étranger qu'au Maroc. Elle a aussi pour mission la revalorisation de l'image des représentations consulaires marocaines à l'étranger et des services consulaires au Maroc.



Pour répondre aux attentes des usagers, ledit SEGMA veille à assurer un accueil convenable dans des locaux non éloignés, propres, organisés, fonctionnels, sécurisés, bien équipés et dotés d'agents, capables d'offrir, dans des délais acceptables, des prestations avec efficacité et célérité, des prestations à moyen terme et des prestations à distance.

En effet, la revalorisation de l'image des représentations consulaires à l'étranger et des services consulaires au Maroc se fait à travers la mise à niveau des locaux consulaires, le recours massif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et la formation continue du personnel consulaire.

Au cours des trois dernières années 2009, 2010 et 2011, la DACS a poursuivi ses efforts pour réaliser, en priorité, les actions de modernisation et d'amélioration des services rendus. Les indicateurs d'activité afférents aux principales réalisations effectuées dans ce sens se présentent comme suit :

Projets	Consulats Généraux concernés	Services Consulaires des ambassades concernés
- Réhabilitation des locaux consulaires	44/53	
- Sécurisation des locaux consulaires	38/53	
- Sécurisation des titres d'identité	39/53	
- Modernisation des moyens de communication	29/53	
- Modernisation des archives consulaires	24/53	
- Informatisation des services consulaires	53/53	
- Amélioration des conditions d'accueil	40/53	
- Renforcement du Personnel (en période d'affluence)	37/53	
- Déploiement du passeport biométrique	53/53	82/82
- Déploiement du visa autocollant sécurisé	53/53	82/82
- Déploiement de l'application d'informatisation de l'état civil	53/53	67/82
- Déploiement du portail consulaire « consulat.ma »	53/53	82/82
- Archivage électronique consulaire	1/53	
- Effort de généralisation de la CNIE	53/53	82/82
- Paiement par carte des prestations consulaires	30/53	

Le programme d'actions, pour les années 2012 et 2013, vise à atteindre les objectifs suivants :

-  La poursuite de la mise à niveau des services consulaires à l'étranger et au Maroc ;
-  Le déploiement à l'étranger des applications informatiques dans le cadre de la modernisation de la gestion consulaire ;

- L'aménagement des locaux de la DACS et le réaménagement du local de l'AMCI pour abriter le service des légalisations ;
- La participation au financement de la reconstruction des chancelleries consulaires à Lille, Rennes et Tripoli ;
- La participation au financement du réaménagement des consulats à Madrid, Orly et Vérone ;
- L'équipement des chancelleries consulaires à Bruxelles, Den Bosch et Djeddah ;
- La participation à l'aménagement et à l'équipement de nouveaux postes consulaires à Gijon, Majorque et Murcia en Espagne, Mantes-la-Jolie en France et Napoli en Italie ;
- La programmation de l'acquisition d'un consulat à Utrecht aux Pays-Bas.

2.2. SECTEUR DE LA DOCUMENTATION ET DE LA RECHERCHE

Le nombre des SEGMA dont l'activité est liée au secteur de la documentation et de la recherche s'élève à 4 services, à savoir :

- Le Centre Royal de Télédétection Spatiale relevant de l'Administration de la Défense Nationale ;
- Le Centre National de la Documentation sous tutelle du Haut Commissariat au Plan ;
- Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation relevant du Ministère de la Justice et des Libertés ;
- La Direction de l'Imprimerie Officielle sous tutelle du Secrétariat Général du Gouvernement.

2.2.1. Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS)

Créé en 1991, le CRTS est chargé de promouvoir et de coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et services en relation avec les techniques de détection par satellite sur le territoire national, et d'en assurer la conservation. De façon opérationnelle, le Centre assure les tâches suivantes :

- Recenser, centraliser, coordonner les besoins des administrations ou organismes qui en dépendent en télédétection afin de présenter des demandes d'achats groupées et cohérentes ;
- Importer, acquérir tant au Maroc qu'à l'étranger, conserver, dupliquer, traiter, distribuer, vendre ou proposer à l'utilisation les produits et services de la télédétection ;
- Aider et assister les utilisateurs publics ou privés, sous toutes les formes utiles, afin de leur permettre une utilisation efficace des produits de la télédétection ;
- Contrôler l'usage des produits de la télédétection afin d'en sauvegarder une utilisation pacifique et conforme aux intérêts du Royaume.

De même, le CRTS utilise dans le cadre de l'exercice de ses attributions, des systèmes opérationnels pour la collecte, la production et l'analyse des données de l'observation de la terre. Il

développe des applications et des méthodologies inhérentes à son domaine d'intervention et assure la formation continue en télédétection spatiale.

Au cours des deux dernières années 2010 et 2011, le CRTS a réalisé de nombreuses actions en relation avec les projets suivants :

- L'édition du bulletin mensuel de suivi de la campagne agricole en exploitant les données satellitaires, et la production d'un rapport sur la prévision de la production céréalière pour les comptes des départements ministériels et des établissements publics ;
- Poursuite de la réalisation des cartographies de l'évolution du bâti concernant 12 provinces à travers le Royaume pour le contrôle de l'habitat non réglementaire, et ce dans le cadre de la convention signée avec le Ministère de l'Intérieur ;
- Réalisation d'une cartographie des cultures et de l'occupation des sols dans le périmètre du Gharb pour le compte de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb (ORMVAG) ;
- Finalisation, de la dernière phase du projet relatif à la production de données cartographiques de suivi des bidonvilles dans 35 villes et centres urbains, pour le compte du Ministère de l'Habitat dans le cadre du programme Villes sans Bidonvilles ;
- Lancement, en 2011, d'une étude pour l'élaboration d'une cartographie et le suivi de la bande côtière par des images de très haute résolution, particulièrement les zones à forte dynamique d'urbanisation et celles destinées à des programmes d'aménagement touristique ou de valorisation ;
- Accompagnement des équipes du Haut Commissariat chargé des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification dans le cadre du programme « Lutte Contre la Désertification », et ce pour la réalisation d'une étude sur l'exploitation des images-satellites à très haute résolution pour la cartographie de ressources forestières et la mise à jour de l'Inventaire Forestier National ;
- Réalisation d'une étude sur la modélisation du risque de Tsunami le long des côtes atlantiques, et production par l'analyse des images à très haute résolution de cartes de vulnérabilité et des niveaux de dommages sur un site pilote (la bande côtière de Rabat). Cette étude est menée en partenariat avec des institutions européennes (programme financés par l'Union Européenne) ;
- Poursuite de la réalisation du programme de formation continue par l'organisation de nombreux modules de formation auxquels ont participé plus de 1.800 bénéficiaires entre 1993 et 2011.

L'année 2012 est marquée par le démarrage d'une étude sur l'intégration des données du satellite pour la gestion des ressources en eau et l'impact des changements climatiques, et ce en faveur du département chargé de l'eau. Cette étude est financée par un don de la Banque Mondiale et sera réalisée avec le soutien de la NASA et d'experts internationaux, sur une durée globale de 4 ans.

Par ailleurs, au titre de l'exercice en cours et les années à venir, le CRTS a initié de nombreux projets visant l'amélioration de son système de gestion et de production de données en vue d'assurer une meilleure réponse aux besoins des utilisateurs nationaux. Il s'agit en l'occurrence des actions suivantes :

- ❑ La mise en place d'une solution intégrée pour la conservation et la gestion de l'archive des images acquises depuis la création, tout en leur assurant un accès facile et contrôlé à ces données;
- ❑ La mise en place d'un Programme de Continuité d'Activité (PCA), notamment pour la duplication du patrimoine image et sa conservation ;
- ❑ La poursuite des études d'urbanisation du Système d'Information ;
- ❑ La poursuite du programme de formation continue destiné aux utilisateurs nationaux ;
- ❑ La négociation et la conclusion de contrats d'acquisition d'images satellite avec de nombreux fournisseurs et opérateurs de satellites internationaux. Dans ce contexte, le CRTS apportera son soutien au Haut Commissariat au Plan pour la réalisation d'une couverture image satellite sur l'ensemble du territoire national, pour les besoins du programme de recensement général prévu en 2014 ;
- ❑ Le renouvellement et la mise à niveau des outils de production et de traitement d'image (logiciel et matériel) ;
- ❑ Le renforcement des capacités des cadres et du personnel du CRTS à travers un programme de formation continue et la participation à des conférences et des séminaires nationaux et internationaux.

2.2.2. Centre National de Documentation (CND)

Relevant du Haut Commissariat au Plan, est un service public d'information et de documentation dont la mission est de faciliter l'accès à l'information au plus large public. Plus précisément, ce Centre se charge de :

- ❑ Collecter, traiter et diffuser les documents relatifs au développement économique et social national, produits au Maroc ou à l'étranger ;
- ❑ Consolider le fonds documentaire national et faciliter l'accès des différents utilisateurs à l'information sous ses diverses formes ;
- ❑ Renforcer le fonds documentaire national par le recours aux sources d'information étrangères, soit par connexion en ligne ou par acquisition de banques de données ou de documents ;
- ❑ Développer et coordonner les activités du réseau national d'information, établir des passerelles avec les réseaux sectoriels nationaux spécialisés et renforcer la coordination avec le réseau et les systèmes d'information internationaux et régionaux.

Afin de s'adapter aux dernières mutations technologiques, en particulier la généralisation de l'Internet et de ses applications, le CND a revu en profondeur son mode de fonctionnement pour mieux répondre aux attentes de ses utilisateurs. A cet effet, il a mis en œuvre un plan d'action stratégique s'étalant sur la période 2000-2015 et structuré en 3 phases ; à savoir : phase de l'introduction des NTIC (2000-2005), phase de la dématérialisation des documents (2006-2010) et phase de développement de l'intelligence et de la veille stratégique (2011-2015).

Les actions réalisées au cours des années 2010 et 2011 ont trait notamment aux volets ci-après :

- Introduction des nouvelles technologies de l'information en déployant d'importants efforts d'investissement consistant en particulier à la mise en service des solutions informatiques, à la mise en place des bases de données et l'achat de matériel informatique et logiciel ;
- Développement du fonds documentaire du Centre : 15.000 documents collectés et traités par an ;
- Renforcement des services offerts aux utilisateurs en leur facilitant la recherche en ligne et l'accès à de nouvelles bases de données ;
- Renforcement du centre de document et d'information multimédia via la mise en ligne d'un bouquet de 12 portails thématiques de dernière génération, afin d'élargir le champ de collecte informationnelle et documentaire et enrichir le fonds documentaire national en information et documentation pertinente;
- Mise à niveau des ressources humaines par le biais des sessions de formation ;
- Aménagement de l'espace de service en espace ouvert permettant la convivialité et ce pour favoriser le travail collaboratif par équipe ;
- Construction d'une salle d'archives ;
- Réalisation de l'audit comptable et financier pour la période 2007-2011 ;
- Gestion rationalisée du parc automobile et de la consommation téléphonique.

Conformément aux principaux axes de la vision 2015, le programme d'actions du CND pour la période 2012-2013 se présente comme suit :

- Augmenter le potentiel en matière de collecte, de traitement et de diffusion d'informations, notamment à travers l'alimentation de la base de données pour qu'elle atteigne 3.000 sources en 2016, et la sélection et la validation des flux d'informations thématiques générées à partir des sources d'information « veille » pour arriver à 100.000 sources à l'horizon 2016 ;
- Elargir le champ de recherche en procédant au lancement de 11 portails thématiques et augmenter le nombre d'inscrits aux newsletters pour passer à 10.000 inscrits ;
- Rénover le portail « abhato » et l'acquisition d'un système de gestion informatique et traçabilité des visiteurs chercheurs ;
- Convertir la bibliothèque actuelle en bibliothèque virtuelle ;
- Améliorer la pérennisation du patrimoine à travers la mise en place d'une stratégie d'archivage électronique et physique des documents administratifs et financiers ;
- Simplifier les procédures internes de gestion et mettre en place un système de reporting et de suivi d'activité métier ;

- ❑ Mettre en place un centre de formation pour la mise à niveau du personnel et organiser des rencontres scientifiques au niveau national.

2.2.3. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ)

C'est l'organe chargé de la publication des ouvrages, des recueils, des bulletins et des rapports à caractère judiciaire ; de la reproduction des arrêts, textes de lois, études, commentaires et notes de jurisprudence sur papier, support informatique et autres et de la photocopie des documents.

Le CDPJ est sous la tutelle du Ministère de la Justice et des Libertés. A travers son activité, il vise la réalisation des objectifs suivants :

- ❑ La collecte, le stockage et la communication de l'information juridique et judiciaire;
- ❑ La publication et la diffusion de la jurisprudence marocaine sur plusieurs supports;
- ❑ La formation continue en informatique et en langues étrangères;
- ❑ Le suivi et l'assistance dans le cadre des stages de formation concernant la convention signée entre la Cour de Cassation et la Cour de Cassation de Paris.

De même, le Centre se charge du suivi de toutes les publications de la Cour de Cassation sur papier et sur CD-ROM depuis l'édition à la vente. Parmi ces publications on peut citer :

- ❑ La Revue des arrêts du Conseil d'Appel Supérieur de la Charia "n°8 et 9" ;
- ❑ Le bulletin d'information remplacé par la Revue de la Cour de Cassation ;
- ❑ Les rapports annuels depuis 1998 et jusqu'à 2010 (celui de 2011 est en cours d'impression) ;
- ❑ Les CD-ROM mis à jour regroupant la jurisprudence de la Cour de Cassation publiée sur la Revue de la Jurisprudence depuis 1957 et jusqu'à 2012;
- ❑ Le premier numéro de la Revue du Code de la Famille ;
- ❑ Les statistiques annuelles de la Cour de Cassation relatives à l'année 2011 ;
- ❑ Les travaux du séminaire sur l'Unité du Royaume : Cahier n°17.

Les actions réalisées au cours des dernières années portent sur les aspects suivants :

- ❑ Mise en place du site du Centre de Publication et de Documentation Judiciaire "www.cpdj.coursupreme.ma" ;
- ❑ Création d'une salle multimédia équipée de 10 ordinateurs permettant de procéder facilement à des recherches ;
- ❑ Participation annuelle à la foire internationale de l'édition et du livre. En 2011, le CDPJ a été présent avec toute la documentation de la Cour de Cassation ;

- ❑ Réalisation des sessions de formation continue en langues étrangères et en informatique. En 2011, environ 86 personnes ont bénéficié des cours de langues étrangères dont 13 magistrats ;
- ❑ Rapprochement de l'ouvrage judiciaire des magistrats à travers tous les tribunaux du Royaume ;
- ❑ Accueil des justiciables, des chercheurs et des professeurs de différentes universités ;
- ❑ Assistance dans l'organisation de tous les séminaires et colloques, soit au siège de la Cour de Cassation ou à l'étranger.

Par ailleurs, le programme d'actions 2012-2013 prévoit la mise en œuvre des actions suivantes :

- ❑ Publication de nouveaux ouvrages ;
- ❑ Poursuite de la traduction en français des arrêts de la Cour de Cassation ;
- ❑ Lancement de la numérisation de tous les arrêts de la Cour de Cassation en 2012.

2.2.4. Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO)

Cette Direction a pour mission la confection et la diffusion des éditions arabe et française du Bulletin Officiel du Royaume. Parallèlement, elle réalise des travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et procède au tirage des projets de lois déposés au Parlement, ainsi qu'à la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires. Elle contribue également à l'alimentation du site Internet du Secrétariat Général du Gouvernement, qui contient tous les numéros des éditions parus depuis 1912 et auxquels l'accès est gratuit.

Dans le cadre de son plan de modernisation, l'Imprimerie Officielle envisage de réaménager ses bâtiments, de renforcer les moyens de production, de rationaliser la gestion et enfin de renforcer les effectifs. Cela à travers l'acquisition d'une nouvelle gamme de machines numériques et le développement des compétences du personnel par des stages et des formations spécifiques.

De même, la rationalisation de la gestion implique pour la DIO l'adoption de techniques managériales, de nouvelles applications et de logiciels permettant une bonne gestion des ressources financières et humaines, la commercialisation de ses produits, le développement de ses capacités dans le domaine de l'impression et la diffusion de l'information juridique sur des supports numériques.

Il est à signaler que le plan d'action de ce Service comprend essentiellement les mesures suivantes :

- ❑ La dématérialisation de la chaîne de production des bulletins officiels et autres documents ;
- ❑ La formation du personnel à la dématérialisation et autres méthodes de travail ;
- ❑ La diffusion du droit, la documentation et l'archivage électronique ;
- ❑ Le développement d'applications professionnelles dédiées aux métiers de l'Imprimerie Officielle.

2.3. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

Les SEGMA oeuvrant dans le secteur des infrastructures sont au nombre de 14, ils relèvent tous du Ministère de l'Équipement et du Transport ; à savoir :

- ▣ Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) ;
- ▣ 7 Services de Logistique et de Matériel (SLM) ;
- ▣ Service du Réseau des SLM ;
- ▣ Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR) ;
- ▣ Direction Générale de l'Aviation Civile ;
- ▣ Centre National d'Essais et d'Homologation ;
- ▣ Direction des Equipements Publics (DEP) ;
- ▣ Direction de la Marine Marchande.

2.3.1. SEGMA opérant dans le domaine de l'Équipement

2.3.1.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR)

Les principales missions du Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) ont trait aux aspects suivants :

- ▣ L'auscultation des chaussées ;
- ▣ La réalisation et l'administration de la banque de données routière ;
- ▣ La réalisation des études et des recherches techniques routières ;
- ▣ L'assistance et la formation sur les techniques routières ;
- ▣ La promotion de la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.

a- Réalisations durant la période 2010-2011

Au cours de la période 2010-2011, le CNERR a réalisé des prestations pour le compte de son principal client « la Direction des Routes », dans les domaines de l'auscultation du réseau routier, des études et recherches routières, des essais de laboratoire et avis techniques, d'élaboration et d'amélioration des systèmes de gestion du réseau routier.

De même, le Centre a été sollicité par la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) et l'Office National des Aéroports (ONDA) pour des prestations d'auscultation et par des entreprises privées pour des études de recherche routière et des avis techniques.

Le CNERR gère également le parc de compteurs de trafic routier à l'échelle nationale, dont le taux de couverture atteint 100% pour les autoroutes, 90% pour les routes nationales, 71% pour les

routes régionales et 18% pour les routes provinciales. Il apporte de l'assistance aux services de la DTRSR pour l'installation, la mise en marche et le contrôle des stations de pesages dynamiques et mène des études en relation avec le trafic routier.

Durant la période 2010-2011, les réalisations du CNERR en termes d'auscultation systématique se présentent comme suit :

(En km)			
Auscultation systématique	2010	2011	Total
Mesure de planéité des chaussées au Bump	2.440	12.669	15.109
Mesure de la déflexion de la chaussée	532	492	1.024

De même, il a réalisé des mesures d'auscultation à la demande portant sur 23.125 km, dont 14.343 km en 2010 et 8.782 en 2011.

En 2010, le CNERR a assuré le pilotage, le traitement et l'exploitation des données du relevé visuel des dégradations des chaussées et des accotements, sur l'ensemble du réseau routier revêtu. Cela dans le cadre des campagnes de relevé visuel biennuelles réalisées par la Direction des Routes avec l'assistance de ses services extérieurs.

Par ailleurs, et afin d'améliorer ses prestations, le Centre a procédé à la modernisation des équipements d'auscultation, cela à travers l'acquisition d'un radar pour déterminer les épaisseurs de couches des chaussées, et le lancement de l'opération d'acquisition d'un appareil de relevé d'image de la chaussée pour le relevé des dégradations des surfaces. Egalement et dans l'objectif de rénover le système de gestion routier, le CNERR a mené les actions suivantes :

- mise en place en 2010 d'une nouvelle version du système INFOROUTE ;
- gestion et maintien du système de suivi du PNRR2 ;
- modernisation de la gestion de la base nationale des accidents corporels de la circulation routière, et saisie et exploitation des formulaires établis par les services de la Sûreté Nationale en relation avec ce sujet ;
- modernisation de la gestion du système relatif à l'entretien routier ;
- développement des axes de recherches autour des bases de données du trafic et des accidents ;
- développement à partir de 2010 d'un système de gestion de la valise documentaire.

b- Plan d'actions pour les années 2012 et 2013

Au titre de l'année 2012, les activités d'auscultation systématique prévues portent sur:

Activité	(En km)	
	Réseau revêtu	Voies express
Mesure de planéité des chaussées au Bump	20.000	-
Mesure de la déflexion de la chaussée	1.000	-
Relevé visuel des routes	41.000	-
Relevé image des dégradations	19.000	1.300
Mesure de l'Uni longitudinal	-	1.300
Mesure de l'Uni transversal	-	1.300
Contrôle de la qualité des marquages routiers	-	1.300

Quant à l'auscultation à la demande, le Centre envisage d'atteindre les objectifs suivants:

Activité	(En km)	
	2012	
Mesure de la portance des chaussées	500	
Mesure de l'Uni longitudinal	500	
Mesure de l'Uni transversal	500	
Contrôle de la qualité des marquages routiers	1.000	

Plus précisément, en 2012 et 2013 le CNERR compte veiller à la réalisation et/ou à l'achèvement des actions suivantes :

- Refonte du catalogue de structures de chaussées neuves du manuel de renforcement des structures des chaussées ;
- Poursuite de l'exploitation des mesures de comptage routier pour l'élaboration du recueil du trafic routier ;
- Modernisation du système de comptage routier ;
- Acquisition de matériel d'auscultation des chaussées ;
- Achat de matériels informatiques;
- Achat de logiciels informatiques;
- Réalisation des études techniques.

2.3.1.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)

2.3.1.2.1. Missions du SRSLM et des SLM

■ Pour le Service du Réseau des SLM :

Le « Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel », doté du statut SEGMA, a été créé afin de rentabiliser le matériel destiné à la réalisation des travaux publics et d'améliorer le taux de sa disponibilité. Parmi les missions dévolues au service réseau des SLM, on cite notamment :

- ✚ Exécuter le plan d'action de la Direction des Routes (DR) relatif à l'acquisition du matériel de Travaux Publics (TP), du parc automobile et des ponts de secours ;
- ✚ Assurer la gestion administrative du parc matériel et parc auto de la DR ;
- ✚ Assurer la coordination des SLM en matière de mobilisation et d'utilisation du parc matériel ;
- ✚ Assurer le pilotage et l'appui nécessaire aux SLM et à l'ensemble des DRET/DPET en matériel de gestion du parc matériel nécessaire à leur intervention ;
- ✚ Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ;
- ✚ Apporter l'assistance technique aux collectivités territoriales et aux différents organismes publics en matière d'expertise et d'acquisition du matériel TP.

Pour les SLM :

Les principales attributions des SLM s'articulent autour des opérations suivantes :

- ✚ La location et la gestion du matériel TP dont ils disposent ;
- ✚ L'intervention rapide lors des travaux de déneigement, de désensablement ainsi qu'en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts de crues ;
- ✚ La réalisation des travaux d'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ;
- ✚ L'encadrement des parcs provinciaux et audit des accidents mortels au niveau de leurs régions ;
- ✚ La contribution au renouvellement du matériel en cohérence avec la stratégie de la DR.

2.3.1.2.2. Patrimoine matériel et réalisations physiques

Patrimoine matériel

- ✚ La Direction des Routes dispose de plus de 822 unités d'engins et camions, toutes catégories comprises, dont 102 unités en cours de réforme.
- ✚ Le parc matériel de la DR est structuré en 12 brigades régionales, 51 brigades minimales, 16 brigades de déneigement, des brigades de désensablement, du matériel de réserve au parc central matériel et de logistique et des brigades de formation à l'IFEER.

Réalisations physiques :

✚ Pour le Service Réseau des SLM :

Dans le souci de rentabiliser le matériel TP et d'améliorer le taux de sa disponibilité, le Service Réseau des SLM assure la gestion de la réserve nationale (30 engins et camions) qui est constamment mobilisée pour les interventions urgentes de viabilité du réseau routier au niveau de tout le Royaume.

En plus de la location du matériel de réserve, les principales réalisations du Service Réseau des SLM durant les deux dernières années se présentent comme suit :

(En nombre d'interventions)

Activité	2010	2011	Total
Répartition lourdes du matériel TP	20	15	35
Pose, dépose et entretien dépôts de secours	20	22	42
Total	40	37	77

✚ Pour les SLM :

➤ **Aménagement des pistes par les brigades régionales**

L'aménagement des pistes rurales contribue au désenclavement des populations rurales et joue un rôle moteur dans l'activité économique et sociale de notre pays. Dans ce cadre, la DR a renforcé son intervention en matière d'aménagement lourd réalisé par les brigades régionales, dont les travaux ont porté sur environ 392 km entre 2010 et 2011.

Les réalisations des brigades régionales au titre des deux dernières années se présentent comme suit :

(En km de routes rurales aménagées)

SLM	2010	2011	Total
Agadir	44	34	78
Marrakech	28	20	48
Casablanca	55	27,5	82,5
Rabat	49	44	93
Fès	18	*	18
Meknès	23	24	47
Oujda	25	*	25
Total	242	149,5	391,5

(*) Les brigades de Fès et Oujda ont procédé à la réparation des dégâts de crues, rechargement des accotements...

➤ **Brigades minimales**

L'entretien routier revêt un caractère capital dans l'action de la DR. Une partie des travaux d'entretien courant est accomplie moyennant les brigades minimales des SLM et consistent notamment en le rechargement d'accotements, le reprofilage d'accotements, le curage des fossés et la pose et entretien des panneaux de signalisation.

Les réalisations des brigades minimales au titre des deux dernières années se présentent comme suit :

(En nombre de jours de travail)

SLM	2010	2011	Total
Agadir	9.483	8.749	18.232
Marrakech	5.177	4.289	9.466
Casablanca	6.282	6.667	12.949
Rabat	6.340	5.432	11.772
Fès	3.920	5.170	9.090
Meknès	4.589	5.270	9.859
Oujda	5.017	4.097	9.114
Total	40.808	39.674	80.482

En termes d'aménagement des pistes rurales, les brigades minimales ont réalisé entre 2009 et 2011 des opérations portant sur un linéaire de 1.083 km et ont aménagé en 2011, près de 413 km de pistes rurales.

➤ **Viabilité et événements exceptionnels :**

L'objectif global est d'assurer la pérennité de la circulation sur le réseau lors d'enneigement ou d'ensablement des sections de routes, et également lors des événements exceptionnels de dégâts de crues.

Les 17 Directions Provinciales de l'Équipement et des Transports concernées par les phénomènes de déneigement sont équipées chacune d'un parc de matériel spécifique, constitué de camions étraves et d'engins à fraise de déneigement (93 unités d'engins et camions). Le réseau routier national enneigé s'étale sur 5.000 km

Le phénomène d'ensablement quant à lui, constitue une menace permanente à l'égard des infrastructures routières sur un linéaire cumulé de 1.000 km dans 7 provinces du sud. De ce fait, certaines directions provinciales de l'équipement et des transports disposent d'un matériel d'appoint positionné au niveau de certaines sections vulnérables.

Dans le cadre de leurs efforts de modernisation, lesdits SEGMA ont lancé une étude relative à la mise en place d'un système d'information des SLM intégrant la gestion de la maintenance assistée par ordinateur adaptée à l'activité des SLM. Ce Système, qui sera installé au niveau du SLM d'Agadir puis généralisé aux autres SLM, permettra de rationaliser la gestion du matériel et de disposer d'un arsenal d'indicateurs d'aide à la décision.

2.3.1.2.3. Programme d'action des Services de Logistique et de Matériel (SLM) et Service Réseau des SLM pour les années 2012 et 2013:

Le but essentiel recherché est la concrétisation des actions prioritaires à mettre en œuvre afin d'aboutir à l'amélioration des performances et des méthodes de gestion et d'exploitation du matériel TP. L'action de ces Services se déroule autour des trois programmes structurants suivants :

- L'aménagement de pistes et désenclavement du monde rural ;
- L'entretien du réseau routier ;
- La viabilité hivernale.

Les prévisions de réalisation par Service pour les exercices 2012 et 2013 sont présentées dans le tableau ci-après :

(en km)

SLM	Aménagement de pistes et désenclavement du monde rural		Entretien du réseau routier	
	2012	2013	2012	2013
Agadir	30	30	10.000	10.000
Marrakech	50	50	5.000	5.000
Casablanca	45	39	6.700	6.750
Rabat	90	100	7.000	8.000
Fès	25	25	6.200	6.200
Meknès	18	20	5.300	5.300
Oujda	25	25	4.500	4.500
Total	283	289	44.700	45.750

2.3.1.3. La Direction des Equipements Publics

La Direction des Equipements Publics (DEP) est habilitée à assurer, en tant qu'administration publique, la maîtrise d'ouvrage déléguée auprès des départements ministériels, établissements publics, collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrages publics.

En plus de ce rôle, la DEP est investie d'une mission d'intérêt général. A ce titre, la DEP contribue à la promotion de la qualité des constructions publiques, la recherche d'une rationalisation dans l'utilisation des fonds publics et la contribution à la professionnalisation du métier de la maîtrise d'ouvrage publique.

Cette demande croissante a rendu nécessaire, la mise en place de ce SEGMA, permettant la participation des maîtres d'ouvrages aux charges générées par la gestion des projets en assurant par la même occasion l'adéquation entre les objectifs de réalisation (Qualité/Coût/Délai) et les moyens mis en place.

C'est ainsi que l'instauration du SEGMA depuis 2009 a permis l'accompagnement des projets gérés en maîtrise d'ouvrage déléguée dont le bilan s'établit comme suit :

a- Bilan 2009-2012

La Direction des Equipements Publics a mis en œuvre, durant la période 2009-2012 des programmes importants et diversifiés d'équipements publics, pris en charge en maîtrise d'ouvrage déléguée totalisant 383 opérations (Constructions et aménagements de bâtiments sociaux ou tertiaires dont les deuxièmes tranches des deux grands CHU à Fès et Marrakech) pour une enveloppe financière totale de 2.628 millions de dirhams .

b- Perspectives fin 2012 - 2014

En plus de la poursuite des 130 projets en travaux non encore achevés en 2012 dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée passées avec 11 départements ministériels, 13 établissements publics, 7 associations et 3 collectivités locales, le secteur social occupe une importance

de premier ordre dans les programmes de construction et d'aménagement pris en charge en maîtrise d'ouvrage déléguée pour la période 2012 – 2014.

Dans cette perspective, outre l'achèvement et le lancement de nouveaux équipements publics dans le domaine socio-culturel, un premier programme a d'ores et déjà été identifié avec les maîtres d'ouvrages concernés portant notamment sur la réalisation de 588 projets (190 bâtiments administratifs relevant essentiellement de la DGSN et 398 projets sociaux dont 355 projets au titre du programme de réhabilitation des mosquées et salles de prière) pour un coût global de 4.480,7 millions de dirhams.

2.3.2. SEGMA relevant du domaine du Transport

2.3.2.1. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR)

La DTRSR est chargée principalement des missions suivantes :

- Participation à l'élaboration de la politique de prévention routière;
- Elaboration de la réglementation des études spécifiques, des études statistiques et documentaires relatives à la sécurité des transports routiers et de son application;
- Délivrance des permis de conduire et immatriculation des véhicules;
- Contrôle des transports routiers et sanctions administratives y afférentes;
- Autorisation et contrôle des établissements d'enseignement de la conduite.

a- Réalisations

Les principaux indicateurs d'activité de cette Direction en 2011 peuvent être résumés comme suit :

- Le nombre de candidats ayant réussi l'examen pour l'obtention ou l'extension de permis de conduire a atteint 349.351, sur 418.088 personnes ayant déposé leurs dossiers ;
- Le nombre des immatriculations normales enregistrées au cours de l'année 2011 a atteint 164.291;
- Le nombre de mutations et des échanges et duplicata des cartes grises a atteint respectivement en 2011, 375.796 et 40.820.

En matière de sécurité routière, la période 2009-2011 a été marquée par la mise en place du Plan Stratégique Intégré d'Urgence de Sécurité Routière (PSIU) pour la période 2008-2010 et le lancement du Plan Stratégique Intégré d'Urgence de Sécurité Routière (PSIU) pour la période 2011-2013.

Le bilan de la mise en œuvre de ces plans stratégiques selon les axes concernant la DTRSR se présente comme suit :

- Adoption du nouveau code de la route par le Parlement ;

- Mise en application du plan national et des plans régionaux de contrôle routier ;
- Dotation des organes de contrôle des équipements de contrôle routier ;
- Mise en service des stations fixes de pesage automatique à Oujda et Marrakech;
- Equipement de 4 stations fixes de pesage automatique à Agadir, Marrakech, Oujda et Tanger;
- Acquisition de 50 bascules mobiles pour le contrôle de la surcharge technique ;
- Aménagement et équipement de 2 stations fixes de pesage automatique à Fès et Rabat;
- Acquisition et équipement de 10 centres immatriculateurs par des machines servant à l'identification des numéros de châssis falsifiés et à la vérification des caractéristiques des véhicules et l'authenticité des documents ;
- Mise à niveau du Centre National d'Essai et d'Homologation (CNEH) ;
- Achèvement de la construction d'une nouvelle piste d'examen à Rabat et le lancement en 2009 de la construction d'une piste d'examen à Laâyoune ;
- Participation à l'opération du renouvellement du parc de transport routier de marchandises et mixte. Les résultats relatifs à la période 2009-2011 se présentent comme suit :

Années	Nombre de dossiers engagés	Nombre de dossiers mandatés	Nombre de véhicules retirés de la circulation	Nombre de dossiers reportés
2009	230	128	31	71
2010	281	163	15	103
2011	238	128	7	103
Total	749	419	53	277

b- Actions de modernisation

Afin d'améliorer la qualité des prestations rendues en matière de délivrance des permis de conduire et de cartes grises, la DTRSR poursuit les opérations du projet de changement des supports actuels des permis de conduire et des cartes grises.

Ce projet consiste à remplacer les documents actuels par des supports ayant des caractéristiques répondant aux normes standards des cartes d'identification et dotés d'une puce électronique permettant l'instauration de mesures de sécurité par l'encodage de l'information et sa mise à jour.

La réalisation de ce projet permettra d'une part l'amélioration des prestations de service liées au permis de conduire et cartes grises, et d'autre part, le renforcement de la prévention et du contrôle de la sécurité routière par le suivi rigoureux des infractions au code de la route.

c - Plan d'actions pour les années 2012 et 2013

En matière de sécurité routière, la DTRSR veillera à la poursuite de l'exécution de son programme d'actions, tout en mettant l'accent sur les volets suivants :

- ❑ Aménagement, construction et équipement de deux nouvelles stations fixes de contrôle de la surcharge technique à la région de Grand Casablanca et aménagement de 50 aires de contrôle;
- ❑ Elaboration et mise en place d'une nouvelle base de données des questions de l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire ;
- ❑ Elaboration et mise en œuvre du contrat programme liant le Ministère de l'Équipement et du Transport et les professionnels de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur ;
- ❑ Elaboration et mise à la disposition des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteurs des supports et des manuels pédagogiques de l'enseignement de la conduite ;
- ❑ Formation des moniteurs et des examinateurs sur les nouveaux supports et manuels pédagogiques de l'enseignement de la conduite ;
- ❑ Equipement des salles d'examen théorique en système de surveillance automatisée de conduite.

En parallèle, la DTRSR veillera, durant les années 2012 et 2013 à la mise en œuvre des actions suivantes :

- ❑ La poursuite de la réalisation du programme de construction, d'aménagement et de modernisation des centres immatriculateurs ;
- ❑ Le financement de la prime de renouvellement du parc de transport routier de marchandises pour compte d'autrui et de transport mixte ;
- ❑ La construction de pistes d'examen pratique du permis de conduire : 60 pistes d'examen au niveau des centres immatriculateurs à raison de 20 pistes par an.

2.3.2.2. Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

La Direction Générale de l'Aviation Civile est chargée en priorité des attributions suivantes :

- ❑ Appliquer la politique du Ministère de l'Équipement et du Transport en ce qui concerne la tutelle sur les établissements publics dont l'activité est en rapport avec le domaine aérien;
- ❑ Assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne et contrôler et coordonner les activités aéronautiques ;
- ❑ Préparer les accords internationaux et établir les textes réglementaires concernant la navigation aérienne, le transport aérien et l'exploitation aérienne et veiller à leur application.
- ❑ Veiller, au contrôle des opérations relatives à la sécurité aéronautique et à la réglementation de l'exploitation technique des aéronefs.

Les actions réalisées par la Direction Générale de l'Aviation Civile au cours de la période 2010-2011 s'articulent autour des opérations suivantes :

- Délivrance de 120 autorisations d'utilisation des pistes à usage restreint en faveur des exploitants des activités de travail aérien au cours des années 2010 et 2011 ;
- Délivrance, en 2010, de deux agréments aux entreprises chargées des services d'assistance en escale dans les aéroports ;
- Participation, en 2010, à l'homologation de la nouvelle piste de l'aérodrome Casablanca/Mohammed V;
- Réalisation, en 2011 des études de conception de 28 cartes aéronautiques pour 6 aérodromes contre 35 cartes aéronautiques pour 10 aérodromes en 2010 ;
- Approbation, en 2011 de 54 cartes aéronautiques pour 11 aérodromes contre 19 cartes aéronautiques pour 4 aérodromes en 2010 ;
- Mise en ligne du site web du Service d'Information Aéronautique (www.sia-aviation.gov.ma) ;
- Décongestion de l'espace aérien associé à l'aéroport de Marrakech ainsi que la reconfiguration de l'espace aérien de l'aérodrome de Benguérir et des zones à statut particulier correspondantes;
- Réalisation, en 2011, de 55 missions d'inspection de la sécurité des aéroports contre 6 missions en 2010 ;
- Réalisation, en 2011, de 16 missions d'audit, d'inspection et de suivi de l'aviation civile sur les 17 aéroports du Royaume;
- Conduite de 15 opérations d'inspection en 2011 contre 10 opérations en 2010 auprès des organismes de Formation Aéronautique ;
- Organisation en 2011 de 10 sessions d'examens professionnels au profit de 544 candidats contre 11 sessions d'examens professionnels au profit de 638 candidats en 2010 ;
- Délivrance et validation en 2011 de 260 licences de pilote et 52 licences de mécanicien d'entretien des aéronefs contre 263 licences de pilote et 92 licences de mécanicien d'entretien des aéronefs en 2010 ;
- Délivrance en 2011 de 179 cartes de stagiaires et 52 cartes de membres d'équipage contre 212 cartes de stagiaires et 80 cartes de membres d'équipage en 2010;
- Organisation et encadrement de la formation théorique en pilote privé de deux ans (du 02-2010 au 09-2011) au profit de 3 cadres et des sessions de formation en 2011 portant sur 44 jours au profit de 26 cadres marocains, africains et arabes ;
- Tenue des réunions de sûreté et sécurité de l'aviation civile dans le but de hisser et maintenir le domaine de l'aviation civile aux niveaux des standards internationaux de sûreté, et en vue de superviser l'application des mesures de sûreté dans les aéroports ;
- Participation à l'animation d'un séminaire sur la sûreté de l'aviation civile ;

- ❑ Organisation d'une séance d'information au profit des commandants des aérodromes au sujet des grandes lignes du programme national de sûreté de l'aviation civile ;
- ❑ Organisation le 7 décembre 2011 d'une journée sous le thème « La gestion de la sécurité de l'aviation civile au Maroc: réalisations et perspectives », en célébration de la journée de l'aviation civile internationale ;
- ❑ Participation au Symposium mondial sur la sécurité des pistes « Montréal, du 24 au 26 mai 2011 » ;
- ❑ Organisation des journées d'études sur les accidents de l'aviation civile les 13 et 14 janvier 2011 à Rabat ;
- ❑ Participation à cinq réunions nationales de préparation de la conférence mondiale de radiocommunications.

Pour la période 2012-2013, la DGAC poursuivra la réalisation de son programme d'action qui vise, principalement, le renforcement de :

- ❑ La sécurité de la navigation aérienne et des aéroports en assurant la conformité avec les normes et pratiques recommandées par l'OACI et le rapprochement avec les exigences européennes en la matière;
- ❑ La sécurité et la sûreté de l'aviation civile à travers l'assistance technique en matière de sécurité aéronautique et l'assistance en matière d'évaluation des compétences linguistiques des contrôleurs de la circulation aérienne, ainsi que l'automatisation de l'organisation des examens du personnel aéronautique ;
- ❑ La planification des infrastructures aéroportuaires à travers l'élaboration du schéma directeur aéroportuaire du Maroc à l'horizon 2020 ;
- ❑ L'analyse des circonstances et des causes des accidents et incidents d'aviation en mettant en place un laboratoire pour la lecture des enregistrements des vols ;
- ❑ La formation des ressources humaines pour améliorer leur savoir-faire.

2.3.2.3. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)

Les principales missions du Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH) s'articulent autour des volets suivants :

- ❑ La délivrance des cartes professionnelles des agents visiteurs des centres de visite technique ;
- ❑ L'homologation par type de véhicule automobile suivant le poids total en charge autorisé ;
- ❑ Le contrôle technique approfondi effectué par le CNEH ;
- ❑ La validation des données de chaque contrôle technique effectué par les centres de visite technique.

Les principales réalisations du CNEH durant la période 2010-2011 peuvent être synthétisées comme suit :

- ❑ Lancement des transferts des données et des flux entre les opérateurs et le CNEH;
- ❑ Mise en place du procès-verbal sécurisé de visite technique ;
- ❑ Organisation de plusieurs examens de délivrance de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) pour l'exercice de la fonction d'agent visiteur.

Par ailleurs, le CNEH a entamé un ensemble de projets pour améliorer la qualité des prestations fournies au citoyen et au professionnel. Il s'agit en l'occurrence de :

- ❑ la conception et le développement d'un nouveau système informatique destiné à la mise en conformité du système actuel du Centre avec les dispositions du code de la route ;
- ❑ la conception et le développement d'une application informatique destinée à la gestion de l'activité de l'homologation.

Quant au programme d'action du CNEH pour les années 2012 et 2013, il comprend notamment les actions ci- après :

- ❑ Mise en place d'un système d'audit des réseaux, des centres de visite technique et des agents visiteurs ;
- ❑ Mise en place d'un nouveau cahier des charges organisant le métier du contrôle technique des véhicules ;
- ❑ Poursuite de l'opération de mise en place d'une application destinée à la gestion de l'activité de l'homologation ;
- ❑ Réalisation d'une étude pour la mise en place d'un site web CNEH ;
- ❑ Développement d'un projet de reporting des données du contrôle technique ;
- ❑ Développement d'un système de sauvegarde des données du Centre.

2.3.2.4 Direction de la Marine Marchande (DMM)

La Direction de la Marine Marchande a été érigée en SEGMA aux termes de la loi de Finances pour l'année 2010. Elle est chargée principalement de :

- ❑ la gestion administrative des gens de mer ;
- ❑ la gestion administrative et technique des navires et engins nautiques de plaisance ;
- ❑ la délivrance d'autorisation pour l'exercice d'activités maritimes ;
- ❑ les services de surveillance de la navigation maritime rendus aux navires touchant les ports marocains de commerce.

Le programme d'action de la DMM en 2012 et 2013 prévoit la mise en œuvre des principales opérations suivantes :

- Hébergement du Centre National de Données auprès d'un opérateur spécialisé et la fourniture d'un service d'accès satellite pour le compte de la Direction de la Marine Marchande. Le Centre en question sera exploité pour les fins de sûreté, de sécurité, de protection de l'environnement marin et de la recherche et de sauvetage maritimes.

Ledit Centre fera l'objet d'un audit annuel et répondra aux préoccupations suivantes :

- recevoir les messages transmis par les navires battant pavillon national où ils se trouvent ;
- échanger des informations avec les autres centres au sujet des navires étrangers se trouvant dans les eaux marocaines ou des navires marocains lorsqu'ils naviguent dans les zones de couverture des centres étrangers.
- Maintenance du Système d'Information de la Marine Marchande ;
- Réalisation des travaux d'aménagement et d'installation des locaux du siège de la Direction de la Marine Marchande (peinture, plomberie, électricité, carrelage) ;
- Achat de matériels informatiques et logiciels.

2.4. SECTEUR DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le nombre des SEGMA dont l'activité est liée au secteur de la promotion des investissements et des activités économiques est de 21. Leur ventilation se présente comme suit :

- 16 SEGMA relevant du Ministère de l'Intérieur. Il s'agit des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) ;
- Trois SEGMA relevant du Ministère de l'Economie et des Finances :
 - SEGMA chargé de la privatisation ;
 - Trésorerie Générale du Royaume ;
 - Administration des Douanes et des Impôts Indirects ;
- Deux SEGMA relevant du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies :
 - Service Autonome des Alcools-Rabat ;
 - SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie.

2.4.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI)

Les CRI créés conformément à la lettre Royale du 9 janvier 2002 sont chargés de la promotion des investissements et de l'aide à la création des entreprises au niveau régional. Placés sous la tutelle

des Walis des régions, les CRI se présentent comme l'interlocuteur unique des investisseurs et des créateurs d'entreprises par l'intermédiaire de deux guichets :

- Guichet d'Aide à la Création d'Entreprises (I);
- Guichet d'Aide aux Investisseurs (II).

a- Bilan des réalisations au cours de la période 2010-2011

■ Au niveau du guichet d'Aide à la Création d'Entreprise:

L'analyse du bilan d'activité du guichet I des Centres Régionaux d'Investissement durant la période 2010-2011 fait ressortir les constats suivants:

- ✚ Le nombre d'entreprises créées au niveau des CRI est passé de 22.217 en 2010 à 22.980 au titre de l'année 2011 ;
- ✚ La région du Grand Casablanca concentre plus de 27% du total des créations pendant cette période suivie de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër avec 16%.

Le nombre des certificats négatifs délivrés a atteint 69.924 certificats durant cette période soit une moyenne annuelle avoisinant 35.000 certificats (34.644 en 2010 et 35.280 en 2011). La région du grand Casablanca concentre plus de 35% du total des certificats délivrés suivie de la région de Tanger - Tétouan (12% du total) et de la région de Sous-Massa-Draa (8%).

Sur le plan qualitatif, il y a lieu de souligner que les CRI ont contribué favorablement à l'amélioration du climat de l'investissement et ce, à travers:

- ✚ La maîtrise des procédures de création d'entreprises;
- ✚ La simplification des procédures de création grâce au formulaire unique;
- ✚ La réduction des délais de création des entreprises et l'amélioration de la qualité d'accueil.

Cette amélioration a été relevée par le rapport de la Banque Mondiale « Doing business » qui a classé le Maroc dans la position 51 selon le critère de création d'entreprises.

■ Au niveau du guichet d'Aide aux Investisseurs:

L'analyse de l'activité du guichet II sur la période 2010-2011 fait ressortir les constats suivants:

- ✚ Le nombre de projets examinés au niveau du Guichet d'Aide aux Investisseurs et ayant reçu un avis favorable est passé de 2.444 projets en 2010 à 2.928 projets en 2011;
- ✚ Le montant d'investissement des projets agréés au niveau du deuxième guichet a connu une régression de (-21,7%) entre 2010 et 2011, en passant de 188,4 milliards de dirhams à 147,5 milliards de dirhams.

Le tableau ci-dessous retrace l'activité des deux guichets des CRI durant la période 2010-2011:

Années	Guichet I		Guichet II	
	Nombre de certificats négatifs délivrés	Nombre d'entreprises créées	Nombre de projets agréés	Montant d'investissement (milliards de dh)
2010	34.644	22.217	2.444	188,4
2011	35.280	22.980	2.928	147,5
Total	69.924	45.197	5.372	335,9

Le Ministère de l'Intérieur a confié à un cabinet spécialisé la réalisation d'une étude sur le repositionnement stratégique des Centres Régionaux d'Investissement. Cette étude a porté sur un diagnostic stratégique de ces structures, une enquête de satisfaction de leurs clients et la proposition des perspectives de développement des Centres. Les principaux éléments de l'étude en question peuvent être résumés comme suit :

Les premiers éléments du bilan de performance des CRI (réalisations et contraintes) font état d'une réforme jugée globalement positive par les partenaires en particulier pour le volet création de l'entreprise. Le volet aide aux investisseurs n'est pas assez développé étant donné que le CRI n'a pas de compétences propres et souffre de l'insuffisance de délégation de pouvoirs des administrations.

En matière de facilitation administrative, le diagnostic fait état d'un déficit d'homogénéisation/mutualisation et d'échange de bonnes pratiques entre les CRI et la persistance d'obstacles en matière de délivrance d'autorisation de construire.

Concernant l'accompagnement de l'entreprise et l'impulsion économique territoriale, le bilan de performance fait ressortir un accompagnement limité sinon insuffisant des PME et TPE du fait de l'absence de moyens et du déficit en matière de gestion de la relation client pour assurer un suivi post-crédation.

Enfin, le paysage institutionnel dans lequel évoluent les CRI est caractérisé par l'existence de plus de 120 intervenants dont 50 créés au cours des 10 dernières années soit sous forme d'agence sectorielle pour exécuter une stratégie (AMDI, ADA, SMIT), ou d'établissement public ou structure ad hoc (TMSA, agence de Bouregreg ...etc.).

Pour les projets non aboutis au niveau du guichet II, les résultats de l'étude font ressortir les attentes suivantes de la part des investisseurs consultés:

- ❑ Une programmation avec une fréquence régulière des réunions de la commission régionale d'investissement;
- ❑ Une motivation des décisions de rejet des dossiers d'investissement;
- ❑ Une amélioration des procédures de traitement des dossiers d'investissement;
- ❑ La mise à la disposition des investisseurs du foncier nécessaire pour la réalisation de leurs projets d'investissement.

Pour ce qui est des perspectives de développement des Centres Régionaux d'Investissement, les conclusions de l'étude ont porté sur le renforcement des missions et attributions des CRI dans deux

domaines d'actions stratégiques, à savoir la facilitation administrative et l'accompagnement plus global de l'entreprise ainsi que l'impulsion économique territoriale.

Dans le cadre de la modernisation de leur gestion, les CRI ont entamé la mise en place du projet e-invest qui intègre l'ensemble des procédures d'investissement utilisées au niveau du guichet II. Il permettra de doter l'ensemble des CRI d'un système d'information évolutif et homogénéisé permettant une gestion automatisée des projets d'investissement.

Le Système d'information intégré « e-invest » est actuellement opérationnel au niveau du CRI de la région Chaouia-Ouadigha et en phase d'expérimentation à Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et Tanger-Tétouan.

Par ailleurs, il est à rappeler que les CRI assurent le pilotage du programme Moukawalati au niveau local à travers l'instruction des dossiers dans le cadre de la Commission Régionale «Moukawalati». Le bilan cumulé du programme en question jusqu'à fin décembre 2011 fait ressortir les éléments chiffrés ci-après:

Indicateurs auprès des Banques	
Projets déposés auprès des banques	7.837
Projets agréés par les banques	2.545
Emplois générés	11.459

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions transversales en faveur des CRI pour les années 2012 et 2013, les actions suivantes sont programmées:

- ❑ Poursuite du déploiement de l'application e-invest et du programme de formation au profit du personnel des CRI et des utilisateurs de l'application ;
- ❑ Développement d'une nouvelle version de l'application e-invest tenant compte des observations des utilisateurs ;
- ❑ Lancement d'une consultation pour la désignation d'un cabinet conseil pour l'accompagnement du Ministère de l'Intérieur et des CRI dans la mise en œuvre des recommandations et du plan d'action validé par le comité de pilotage de l'étude ;
- ❑ Organisation des réunions de concertations sur les chantiers prioritaires : Foncier-autorisations, chantier institutionnel, évaluation des performances des CRI et système d'information.

2.4.2. Service Autonome des Alcools (SAA)

Le SAA est un SEGMA qui relève du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies. Il s'assigne comme mission principale la gestion du monopole de la commercialisation des alcools éthyliques.

Les attributions dudit SEGMA en matière d'alcool éthylique consistent en :

- ❑ acheter et vendre des alcools dont la production est réservée à l'Etat. Ces alcools sont utilisés dans les domaines pharmaceutique, médical, agro-alimentaire et industriel ;

- ❑ délivrer les agréments aux clients qui intègrent l'alcool éthylique dans la fabrication des produits de la parfumerie ou cosmétiques ;

- ❑ délivrer les autorisations d'exportation d'alcool éthylique.

Le SAA a entrepris, au cours des exercices 2010 et 2011, des actions de réforme en vue d'améliorer la qualité des prestations rendues et à moderniser les méthodes de travail.

Les principales initiatives engagées portent sur les aspects ci-après :

- ❑ Elaboration d'une norme nationale, alignée sur les standards internationaux, pour l'éthanol produit localement ;

- ❑ Développement du domaine de commercialisation de l'éthanol en transférant au privé la gestion du monopole de commercialisation de l'alcool éthylique via le recours à la gestion déléguée ;

- ❑ Elaboration d'une norme nationale pour l'estampille de contrôle des bouteilles de boissons alcoolisées, en concertation avec les importateurs et les administrations concernées ;

- ❑ Transfert, à compter du 1^{er} juillet 2010, de l'attribution de l'estampillage de boissons alcoolisées à l'administration des Douanes et Impôts Indirects en vue de simplifier la procédure liée à cette opération.

Les actions programmées par le Service Autonome des Alcools au titre des années 2012 et 2013 portent notamment sur:

- ❑ Achat de 26.500 hl et 27.000 hl d'alcool pur et vente de 33.500 hl et 32.500 hl respectivement au titre des années 2012 et 2013, le complément des quantités d'alcool prévues pour la vente est pris du stock restant de l'année précédente ;

- ❑ Entretien et réparation du système de lutte contre l'incendie ainsi que des installations électriques et téléphoniques;

- ❑ Achat des pièces de rechange pour le système de lutte contre l'incendie et le système de mesurage d'alcool éthylique ;

- ❑ Entretien et réparation de la canalisation de l'aire de stockage d'alcool éthylique et du système de mesurage d'alcool ;

- ❑ Réalisation des travaux de démontage des installations techniques du dépôt des alcools après l'entrée en vigueur de la gestion déléguée.

2.4.3 SEGMA chargé de la Métrologie et de l'Accréditation

Afin d'assurer un bon fonctionnement et le développement normal des activités afférentes à la métrologie et l'accréditation, il a été procédé, au titre de la loi de finances pour l'année 2011, à la création au sein du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, d'un SEGMA qui sera chargé de gérer les recettes et les dépenses générées par ces activités.

Ce nouveau statut permettra à ces activités de contribuer davantage à l'amélioration de l'environnement général de l'entreprise marocaine pour l'accompagner dans son effort d'amélioration de sa compétitivité.

Le budget dudit SEGMA n'a pas été élaboré en 2012 suite au retard dans l'élaboration des textes régissant ce SEGMA.

Le plan d'action de la division d'accréditation pour les années 2012 et 2013 s'articule autour des opérations suivantes :

- Mise à niveau du système national d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité :
 - ✚ Déploiement de la nouvelle restructuration du système marocain d'accréditation ;
 - ✚ Renforcement des activités d'accréditation et développement des compétences.
- Reconnaissance de l'organisme Marocain d'accréditation à l'échelle nationale, régionale et internationale ;
- Promotion du système national d'accréditation :
 - ✚ Organisation du 1er forum des organismes d'évaluation de la conformité sous le thème : L'accréditation : «Enjeux et bénéfices» ;
 - ✚ Célébration de la cinquième journée internationale d'accréditation ;
 - ✚ Création d'un site web de l'organisme marocain d'accréditation.

Quant à la division de la métrologie, elle compte, à travers son plan d'action pour l'année 2013, de mettre en œuvre les opérations suivantes :

- Finalisation de la refonte du cadre réglementaire : élaboration de 9 textes réglementaires régissant le contrôle des instruments de mesure ;
- Organisation des séminaires de formation sur le contrôle des instruments de mesure réglementés ;
- Mise en place d'un tableau de bord traçant les objectifs et les indicateurs concernant les contrôles métrologiques ;
- Etude et analyse des opérations de contrôle des instruments de mesure effectuées par les services extérieurs chargés des contrôles des instruments de mesure ;
- Développement d'une application permettant une saisie automatique des statistiques à partir des services extérieurs du Ministère et leur exploitation ;
- Lancement des marchés pour achat et maintenance de matériels techniques de contrôle ;
- Dématérialisation des procédures administratives liées aux demandes d'agrément ;

- Acquisition ou développement d'applications informatiques pour la gestion des opérations de contrôle effectuées par les organismes agréés par le Ministère.

2.4.4. SEGMA chargé de la Privatisation

Rattaché au Ministère de l'Economie et des Finances, le SEGMA chargé de la privatisation, a compétence principalement pour la réalisation des actions de préparation, de supervision et de mise en œuvre des opérations liées au processus de la privatisation.

Les missions assignées à cette entité se présentent comme suit :

- Réalisation des audits et des évaluations des sociétés et entreprises publiques figurant dans le programme de privatisation ;
- Organisation des campagnes promotionnelles de publication, d'impression et de communication relatives aux sociétés concernées par la privatisation ;
- Conduite des opérations de restructuration des entreprises publiques.

Pour ce SEGMA, l'année 2010 a été marquée par la réalisation de l'opération de cession des reliquats des participations de l'Etat détenus dans le capital des sociétés SURAC, SUNABEL, SUTA et SUCRAFOR au profit de la COSUMAR.

A ce titre, la Commission des Transferts a approuvé, en date du 15 février 2010, la cession des reliquats des participations de l'Etat, encore détenus dans le capital desdites sociétés, à COSUMAR au prix de plus de 70 millions de dirhams.

Le prix total de cession de ces participations a été réparti, à parts égales, entre le Trésor et le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

Concernant l'année 2011, elle a enregistré la réalisation de la cession de la totalité du capital de la Société de Sel de Mohammedia (SSM). Cette dernière a été inscrite le 03 avril 2003 sur la liste des entreprises privatisables. Elle a fait l'objet d'une première mission d'audit et d'évaluation, réalisée en 2004 par le cabinet Orsia Finances.

Pour rappel, le marché négocié, conclu avec la banque d'affaires Attijari finances Corp, retenue pour réaliser une mission d'actualisation de l'évaluation et de placement en plus de la SSM, les sociétés Briqueterie, Tuilerie, Nord-Africaine (BTNA) et Société de Commercialisation de Charbon et Bois (SOCOCHARBO), a été visé et approuvé par l'autorité compétente le 20 janvier 2010. L'ordre de service de ce marché a été donné le 1^{er} juillet 2010

La Commission des Transferts a décidé, en février 2011, de retenir le schéma de transfert consistant en la cession par appel d'offres ouvert de la totalité du capital de la société SSM. Préalablement à cette décision, l'Organisme d'Evaluation a fixé, le prix d'offre minimum à 450 millions de dirhams pour la totalité du capital à céder.

A cet effet, un appel d'offres ouvert pour la cession de la totalité du capital de SSM, lancé le 30 mars 2011, a été destiné à tout opérateur agissant dans le domaine des gisements de sel et ou des marais salants et ou dans le domaine de l'exploitation minière ou utilisant le sel comme un intrant important dans le processus de production. Ledit appel d'offres s'est adressé, également, à tout opérateur agissant dans le domaine de la chimie et de la parachimie.

Le 13 juin 2011, la Commission des Transferts a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de la société DELTA HOLDING et a déclaré cette dernière attributaire de 453.000 actions de SSM pour un montant de 655.000.000 de dirhams.

Ce montant a été versé concomitamment à son encaissement à égalité entre le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et le Fonds National de Soutien des Investissements créé par la loi de finances n° 43-10 pour l'année budgétaire 2011 et ce, pour accompagner et stimuler les investissements dans les secteurs de développement.

2.4.5. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume

Rattaché au Ministère de l'Economie et des Finances, le SEGMA intitulé «Trésorerie Générale du Royaume» est chargé principalement des attributions suivantes :

- Financement des actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et renforcement de la sécurité de ses locaux et de ses systèmes d'information ;
- Financement des actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité des prestations offertes aux clients et partenaires ;
- Recouvrir les coûts et les rémunérations afférentes aux diverses prestations offertes par la TGR dont notamment la prise en charge des dossiers de créances, le traitement de la paie, la prise en charge du règlement des pensions et la gestion des bons de trésor et comptes des clients.

Au cours des deux dernières années la Trésorerie Générale du Royaume a procédé dans le cadre du budget de fonctionnement à la reconduction des marchés cadre de maintenance des installations techniques et électriques du siège de la TGR ainsi qu'à la maintenance et l'entretien du parc informatique et à la conclusion des marchés reconductibles concernant la surveillance et le gardiennage des locaux abritant les services déconcentrés.

Le budget d'investissement a été consacré durant la même période aux travaux d'aménagements et de réhabilitation de certains bâtiments relevant des Directions Interrégionales ainsi que la réalisation et la mise en exploitation de solutions logicielles et extension de la solution téléphonie IP au siège du Centre National des Traitements (CNT) et la réalisation de l'audit de performance du système @ujour de la TGR.

Afin d'améliorer la qualité des prestations et d'augmenter les recettes, ledit SEGMA a engagé les principales actions suivantes:

- La normalisation et l'unification de la procédure d'établissement des conventions avec les clients du SEGMA TGR ainsi que la consolidation et le développement de la procédure conventionnelle en matière de traitement de la paie, à façon, des organismes autonomes avec de nouveaux partenaires ;
- La mise en œuvre du système des prises en charge de la paie du personnel des collectivités territoriales qui permet la gestion intégrée des salaires et émoluments de plus de 140.000 cadres et agents des collectivités locales ;
- Le développement de la relation et de l'échange de données avec les partenaires de la TGR en matière d'information financière et juridique des sociétés de financement et d'assurance ;

La mise en place d'une procédure de suivi des recettes dont l'objectif essentiel est de réduire les délais de prise en charge et de comptabilisation des produits.

Le programme d'action du SEGMA TGR pour l'année 2012 est consacré essentiellement à la réalisation des projets relatifs à la gestion de bâtiments et à l'informatisation, à savoir :

- ▣ Aménagement du centre informatique (Salle blanche) à la TGR-AGDAL ;
- ▣ Maintenance des installations techniques installées au niveau du Centre informatique d'Agdal ;
- ▣ Maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) des bâtiments du siège de la TGR ;
- ▣ Maintenance des équipements de cuisine de la TGR et mise à niveau de la cuisine du restaurant de la TGR ;
- ▣ Mise en place d'une solution d'analyse des performances du réseau ;
- ▣ Acquisition des licences Oracle pour le projet "Gestion Intégrée des Recettes" ;
- ▣ Audit de la sécurité des systèmes d'information de la TGR ;
- ▣ Acquisition des prestations d'assistance technique pour le développement des services métiers du système de conseil financier aux collectivités territoriales (CFCL).

2.5. SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les SEGMA regroupés dans le secteur de l'eau et de l'environnement interviennent principalement dans l'observation météorologique, la protection des ressources hydriques, halieutiques forestières et environnementales. Ils sont au nombre de 6 et se répartissent par département de tutelle comme suit :

- ▣ Trois SEGMA relevant du département de l'Eau et de l'Environnement :
 - ✚ Direction de la Météorologie Nationale ;
 - ✚ Direction de l'Observation, des Etudes et de la Coordination ;
 - ✚ Service de la Gestion des Chantiers.
- ▣ Un SEGMA sous tutelle du département de l'Agriculture et de la Pêche Maritime : Division de la Protection des Ressources Halieutiques ;
- ▣ Deux SEGMA rattachés au Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification:
 - ✚ Service de la Valorisation des Produits Forestiers ;
 - ✚ Parc National de Sous-Massa.

2.5.1. Direction de la Météorologie Nationale (DMN)





La DMN régie en tant que SEGMA a pour principale mission de répondre, aux besoins des différents secteurs publics, semi-publics et privés, en matière d'assistance météorologique notamment en ce qui concerne les alertes contre les phénomènes météorologiques dangereux et la prévision du temps et de la climatologie.

La DMN mène un programme de modernisation ambitieux portant notamment sur l'amélioration de la qualité des alertes et des prévisions météorologiques, le développement des réseaux d'observation, des moyens de télécommunications et de traitement des données, l'amélioration de la qualité de l'assistance météorologique aussi bien pour le service public que pour les autres secteurs socio-économiques, le développement de la recherche météorologique, le renforcement de la coopération à l'échelle nationale et internationale et le développement de la communication et de la commercialisation.



a- Actions réalisées durant la période 2010-2011

Dans ce contexte, la DMN a réalisé, pendant les deux exercices 2010 et 2011, un ensemble de projets selon les axes stratégiques suivants :




Renforcement du réseau d'observation météorologique :

-  Acquisition d'un radar météorologique pour la couverture de la région de l'Oriental à Dabdou Province de TAOURIRT ;
-  Poursuite de l'acquisition, l'installation et la mise en service de 60 stations automatiques synoptiques ;
-  Poursuite de l'acquisition, l'installation et la mise en service de 90 stations automatiques climatologiques ;
-  Acquisition, installation et mise en service d'une station de mesure en altitude à Errachidia; et une deuxième à Dakhla.

Amélioration des alertes et des prévisions météorologiques :

-  Poursuite de la mise en place d'un modèle régional météorologique à haute résolution ;
-  Acquisition, installation et mise en service de deux stations d'intégration de données météorologiques pour la région Nord Est à Fès et la région Sud à Agadir.

Renforcement de la météorologie de proximité et assistance aux secteurs socio-économiques :

-  Lancement de l'acquisition, l'installation et la mise en service de stations automatiques à vocation aéronautique dans les aéroports de Dakhla et Nador ;
-  Acquisition de systèmes automatiques de mesure du vent pour 9 aéroports (Nador, Al Hoceima, Bouarfa, Meknès, sidi Slimane, Kenitra, ben Slimane, Dakhla et Tan-Tan) ;
-  Acquisition, installation et mise en service de deux stations automatiques à vocation maritime pour bateaux ;

- + Poursuite de l'acquisition, l'installation et la mise en service de 09 stations automatiques et d'un deuxième laboratoire mobile de mesure de la qualité de l'air ;
- + Acquisition et installation de logiciels de modélisation de la dispersion atmosphérique.
- ▣ Modernisation de l'administration :
 - + Poursuite de la mise en place de la démarche qualité ;
 - + Acquisition de matériels informatiques pour les services de la DMN.
- ▣ Maintenance et conservation du patrimoine :
 - + Achat de pièces de rechanges électroniques pour les équipements météorologiques ;
 - + Entretien, réparation et maintenance des équipements météorologiques.

b- Plan d'actions pour la période 2012-2013

Dans le cadre des nouveaux défis que connaît le pays du fait des changements climatiques et l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes et afin d'accompagner les programmes structurants du pays, la DMN s'est fixée les objectifs suivants :

- ▣ Garantir une meilleure anticipation de l'action publique à travers la réduction des délais d'émission et la personnalisation des bulletins d'alertes ;
- ▣ Améliorer la qualité des prévisions météorologiques à courte, moyenne, et longue échéances à travers l'augmentation du taux de réussite des prévisions météorologiques ;
- ▣ Renforcer la politique de proximité à travers le développement des réseaux d'observations météorologiques et climatologiques au niveau local ;
- ▣ Mieux assister les différents secteurs d'activité à travers le développement de la météorologie sectorielle par la mise en œuvre d'outils et d'applications spécifiques;
- ▣ Augmenter les recettes commerciales par la mise en place des nouveaux produits et services adaptés aux principaux secteurs d'activités.

Partant de ces éléments, le plan d'action de la DMN pour les années 2012 et 2013 comporte en plus de la poursuite des actions entamées en 2011, la réalisation de nouvelles actions qu'on peut résumer comme suit :

- ▣ Acquisition, installation et mise en service de trois (03) stations d'intégration de données météorologiques pour la région Centre à Casablanca ; la région Nord à Rabat et la région des provinces du sud à Laayoune ;
- ▣ Renouvellement du système d'automatisation de l'observation météorologique à l'aéroport d'Ouarzazate et de première piste de l'aéroport d'Oujda ;
- ▣ Renouvellement de la station de mesure en altitude de Casablanca-Anfa ;

- Mise à niveau des systèmes de secours d'observation du vent dans les aéroports ;
- Acquisition de dix systèmes de secours d'observation de vent dans les aéroports ;
- Acquisition de matériels informatiques pour les services de la DMN.
- Maintenance des systèmes d'observation aéronautiques des aéroports de Casablanca Mohammed V, Rabat salé, Marrakech, Tanger, Agadir, Benslimane, Bouarfa et Essaouira;
- Maintenance des systèmes de télédétection du réseau des radars météorologiques et du réseau Foudre ;
- Entretien et maintenance de quatorze (14) stations fixes et du laboratoire mobile de mesure de la qualité de l'air ;
- Renouvellement de l'onduleur central du siège de la DMN ;
- Entretien du système d'alimentation électrique de secours du siège de la DMN.

2.5.2. Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH)

Le service DPRH a été créé à l'occasion de l'accord de pêche conclu entre le Maroc et l'Union Européenne pour la période 1988-1992. Cet accord prévoyait une contribution financière au profit du budget général de l'Etat, en contrepartie des autorisations accordées aux bateaux communautaires pour pêcher dans les eaux maritimes marocaines.

Dans le cadre de cette contribution, 10% des fonds ont été programmés au profit du Ministère des Pêches Maritimes et versés au SEGMA de la DPRH, et ce pour apporter un appui à la recherche halieutique et prendre en charge les opérations de contrôle effectuées par le corps des observateurs scientifiques à bord des navires étrangers.

A noter, que suite à la non reconduction des accords de pêche en 1999 le budget de ce SEGMA est alimenté essentiellement par les subventions de fonctionnement et d'investissement et les crédits versés par le Fonds Hassan II, s'élevant à 126 millions de dirhams, pour la réalisation de 10 points de débarquement aménagés (PDA).

Il est à signaler que le programme de construction des PDA est destiné à la pêche artisanale et a pour préoccupation majeure d'intégrer ce segment de la pêche dans le tissu socio-économique régional, à travers la mise en place d'infrastructures de base nécessaires pour la valorisation des produits capturés, la stabilisation de l'effort de pêche, et l'amélioration des conditions socio-économiques des artisans pêcheurs.

A fin 2011, le montant des crédits engagés, au titre du programme de réalisation des PDA, a atteint 123 millions de dirhams pour les projets suivants :

- **Projets achevés** : Etudes et construction des PDA de Skhirat, Bouznika, Essanaoubar, My Bousselham, Martil, Lahdida, Aglou et Fnideq ;
- **Projets en cours** : Etudes et travaux des PDA de Cap Sim et études pour la réalisation du PDA de Gourizim.

S'agissant des opérations de contrôle de l'activité des pêches maritimes, le budget prend en charge les frais d'observateurs scientifiques, l'acquisition du matériel technique et de communication. Ces opérations ont pour but de :

- ▣ Mettre fin à la pêche illicite qui perdure lors des arrêts de pêche et durant les périodes de repos biologiques ;
- ▣ Lutter contre la pêche des juvéniles qui met en danger la reproduction des espèces et accélère la destruction des frayères ;
- ▣ Lutter contre l'informel qui sévit encore dans le secteur en assurant la traçabilité des produits de la mer.

Les opérations financées par ledit SEGMA au cours des exercices 2010 et 2011 peuvent être résumés comme suit :

- ▣ Frais liés aux observateurs scientifiques ;
- ▣ Achat de fournitures audiovisuelles et vêtements spéciaux ;
- ▣ Achat, entretien et réparation du matériel de communication ;
- ▣ Achat de vedettes, de matériel informatique et audiovisuel ;
- ▣ Participations et cotisations aux organismes internationaux ;
- ▣ Formation des cadres ;
- ▣ Poursuite des études et des travaux de réalisation de 10 PDA.

Le plan d'action dudit SEGMA pour les années 2012 et 2013 envisage de mettre en œuvre les opérations suivantes :

- ▣ Entretien et réparation du matériel technique pour le contrôle et la surveillance des ressources halieutiques ;
- ▣ Maintenance et frais de fonctionnement des vedettes de sauvetage des vies humaines en mer ;
- ▣ Entretien et réparation d'appareils de radiocommunication ;
- ▣ Formation du personnel.

2.5.3. Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF)

Ce service est chargé principalement d'assurer l'exploitation et la valorisation des produits forestiers, principalement le liège qui génère des recettes pour les communes rurales et des devises pour le pays.

Les actions réalisées par ce SEGMA durant les exercices 2010 et 2011 et les indicateurs d'activité y afférents sont résumés dans le tableau suivant :

Actions	2010	2011
Récolte de liège en Stère	120.993	-
Vente des lièges de l'année précédente en Stère	5.600	114.554
Organisation des adjudications de coupes de bois	11	11

Les adjudications organisées en 2011 et 2012 pour la vente des lièges ont permis de générer des recettes importantes se répartissant comme suit :

Vente des lièges de l'année précédente en Stère	Volume en Stère	Recettes générées en milliers de DH au profit des entités suivantes				Total des recettes générées en milliers de DH
		Communes concernées	SEGMA	Etat	Conseils provinciaux	
2011	114.554	34.377,16	16.501,73	18.391,62	4.297,14	73.567,65
2012	110.612	27.326,89	14.355,05	14.707,74	3.415,86	59.805,54
Total	225.166	61.704,05	30.856,78	33.099,36	7.713,00	133.373,19

A signaler que les opérations de marquage des assiettes de coupes et de préparation des adjudications de bois ont été étendues à l'ensemble des Directions Régionales des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification, permettant ainsi audit SEGMA de disposer de recettes supplémentaires et aux structures régionales de disposer de fonds pour la réalisation de leur programme de développement de l'économie forestière.

En matière de récolte de liège, le programme prévisionnel de l'année 2012 porte sur un volume de 108.296 stères. Quant au marquage des assiettes de coupes et l'organisation des adjudications de bois, le programme 2012 porte sur l'organisation de 11 adjudications régionales et sur le marquage des assiettes de coupes pour les adjudications de 2013.

Le programme de l'année 2013 portera sur la récolte d'un volume prévisionnel de 150.000 stères de liège, l'organisation d'une adjudication nationale pour la vente des lièges à récolter en 2012, des invendus des adjudications antérieures, la contribution à l'organisation de 11 adjudications régionales pour la cession des produits forestiers et la réalisation des opérations de marquage des assiettes de coupes en préparation des adjudications de l'année 2014.

2.5.4. Parc National de Souss–Massa

Créé en 1991 dans la région située entre Agadir et Tiznit, sur une superficie terrestre de 33.800 ha comprenant une façade maritime de 65 Km sur l'Atlantic, ce parc constitue un patrimoine national qui témoigne de la richesse de notre diversité biologique en espèces rares et endémiques, ainsi qu'en écosystèmes naturels et paysages.

Pour mieux valoriser ces richesses et protéger l'environnement de la région menacée par le phénomène de désertification, un plan d'aménagement du parc a été établi et des efforts importants ont été déployés, notamment en matière de réintroduction de la faune sauvage disparue. De même des programmes de conservation des ressources naturelles et de développement local, sont en cours de mise en œuvre dans le parc et ce avec la participation des populations concernées.

Par ailleurs, la conservation du parc et son intégration dans le développement régional, notamment par la valorisation de ses ressources par l'écotourisme et l'artisanat, laissent présager le

développement de produits touristiques de qualité et des recettes importantes et soutenues pour le parc et les populations riveraines.

A cet effet, la Direction du Parc National prépare un mode de gestion pour le développement d'excursions touristiques pour la découverte de la faune saharienne, et il est prévu que des recettes liées à cette forme de valorisation éco-touristique des ressources naturelles soient réalisées au cours des années 2012 et 2013.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2010 et 2011.

ANNEXE 2 : Evolution des recettes des SEGMA en 2010 et 2011 :

- a) Evolution des recettes des SEGMA en 2010 et 2011.
- b) Evolution des recettes des SEGMA relevant du secteur social en 2010 et 2011.

ANNEXE 3 : Evolution des dépenses des SEGMA en 2010 et 2011 :

- a) Evolution des dépenses des SEGMA en 2010 et 2011 ;
- b) Evolution des dépenses des SEGMA relevant du secteur social en 2010 et 2011.

ANNEXE 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2012 :

- Exploitation ;
- Investissement.

Annexe 1:

Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2010 et 2011

Annexe 1: Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2010 et 2011

Désignation	ANNEE 2010			ANNEE 2011		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
I- CHARGES						
Personnel	120 431 620,28	100 383 365,90	83,35%	161 633 149,62	90 141 041,99	55,77%
Matériel et dépenses diverses	2 562 171 944,72	1 654 276 748,77	64,57%	2 738 536 076,86	1 248 799 421,10	45,60%
Investissement	1 802 978 633,19	415 349 937,59	23,04%	1 884 030 345,49	408 645 626,16	21,69%
TOTAL DES CHARGES (1)	4 485 582 198,19	2 170 010 052,26	48,38%	4 784 199 571,97	1 747 586 089,25	36,53%
II- RESSOURCES						
Subvention d'Exploitation	662 070 410,23	727 543 416,49	109,89%	635 952 217,00	334 144 987,29	52,54%
Subvention d'investissement	165 345 366,00	199 342 408,36	120,56%	180 523 366,00	148 090 512,86	82,03%
Total des subventions	827 415 776,23	926 885 824,85	112,02%	816 475 583,00	482 235 500,15	59,06%
Recettes propres *	2 195 836 445,91	2 011 550 750,69	91,61%	2 674 303 994,44	1 855 744 175,07	69,39%
SOUS TOTAL (2)	3 023 252 222,14	2 938 436 575,54	97,19%	3 490 779 577,44	2 337 979 675,22	66,98%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	2 720 399 868,24	2 576 276 264,46	94,70%	2 961 421 102,01	3 070 542 060,81	103,68%
TOTAL DES RESSOURCES (3)	5 743 652 090,38	5 514 712 840,00	96,01%	6 452 200 679,45	5 408 521 736,03	83,82%
IV- EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (3 - 1)		3 344 702 787,74			3 660 935 646,78	

* inclut dons et legs

Annexe 2:

- a. Evolution des recettes des SEGMA en 2010 et 2011
- b. Evolution des recettes des SEGMA relevant du secteur social en 2010 et 2011

Annexe 2:
a) Evolution des ressources des SEGMA en 2010 et 2011

	Prévisions 2010	Réalisations au 31/12/2010	Taux de réalisation	Prévisions 2011	Réalisations au 31/12/2011	Taux de réalisation
1- Secteur social						
Subvention d'Exploitation	576 850 410,23	651 853 579,04	113,00%	547 952 217,00	245 464 487,29	44,80%
Subvention d'investissement	122 720 366,00	132 756 793,75	108,18%	168 323 366,00	122 890 512,86	73,01%
Total Subventions	699 570 776,23	784 610 372,79	112,16%	716 275 583,00	368 355 000,15	51,43%
Recettes propres	1 072 351 232,79	909 719 460,84	84,83%	1 025 490 592,41	994 643 151,13	96,99%
Excédent du budget d'exploitation	922 244 388,31	879 180 534,47	95,33%	799 756 669,04	821 470 186,89	102,72%
Excédent du budget d'investissement	171 526 708,27	132 005 910,01	76,96%	224 574 143,60	142 231 161,52	63,33%
Total général des recettes	2 865 693 105,60	2 705 516 278,11	94,41%	2 766 096 988,05	2 326 699 499,69	84,11%
4- Secteur de la documentation et de la recherche						
Subvention d'Exploitation	13 220 000,00	3 539 000,00	26,77%	13 220 000,00	11 900 500,00	90,02%
Subvention d'investissement	8 000 000,00	22 523 146,88	281,54%	7 000 000,00	3 000 000,00	42,86%
Total Subventions	21 220 000,00	26 062 146,88	122,82%	20 220 000,00	14 900 500,00	73,69%
Recettes propres	28 791 142,39	31 758 362,41	110,31%	63 348 909,17	63 854 008,85	100,80%
Excédent du budget d'exploitation	99 649 698,24	77 141 144,76	77,41%	92 495 664,19	88 547 135,32	95,73%
Excédent du budget d'investissement	25 680 136,78	1 612 227,66	6,28%	20 983 520,46	1 176 468,83	5,61%
Total général des recettes	175 340 977,41	136 573 881,71	77,89%	197 048 093,82	168 478 113,00	85,50%
2- Secteur des infrastructures						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	639 857 429,94	628 023 785,84	98,15%	1 278 460 685,47	480 216 105,26	37,56%
Excédent du budget d'exploitation	905 553 449,76	955 344 533,86	105,50%	1 132 920 596,93	1 201 094 607,73	106,02%
Excédent du budget d'investissement	245 734 749,25	242 099 244,37	98,52%	135 559 642,00	335 535 176,67	247,52%
Total général des recettes	1 791 145 628,95	1 825 467 564,07	101,92%	2 546 940 924,40	2 016 845 889,66	79,19%
4- SRCTEUR DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES						
Subvention d'Exploitation	54 100 000,00	53 080 000,00	98,11%	55 800 000,00	57 800 000,00	103,58%
Subvention d'investissement	27 525 000,00	30 525 000,00	110,90%	0,00	0,00	-
Total Subventions	81 625 000,00	83 605 000,00	102,43%	55 800 000,00	57 800 000,00	103,58%
Recettes propres	110 762 411,76	195 932 595,81	176,89%	187 945 556,84	210 844 412,23	112,18%
Excédent du budget d'exploitation	50 418 242,09	72 482 378,40	143,76%	104 644 227,84	55 052 619,27	52,61%
Excédent du budget d'investissement	181 657 639,97	103 055 707,05	56,73%	176 122 416,80	149 450 238,91	84,86%
Total général des recettes	424 463 293,82	455 075 681,26	107,21%	524 512 201,48	473 147 270,41	90,21%
5- SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT						
Subvention d'Exploitation	17 900 000,00	19 070 837,45	106,54%	18 980 000,00	18 980 000,00	100,00%
Subvention d'investissement	7 100 000,00	13 537 467,73	190,67%	5 200 000,00	22 200 000,00	426,92%
Total Subventions	25 000 000,00	32 608 305,18	130,43%	24 180 000,00	41 180 000,00	170,31%
Recettes propres	344 074 229,03	246 116 545,79	71,53%	119 058 250,55	106 186 497,60	89,19%
Excédent du budget d'exploitation	33 384 287,40	36 040 005,23	107,95%	51 209 892,33	49 928 658,64	97,50%
Excédent du budget d'investissement	84 550 568,17	77 314 578,65	91,44%	223 154 328,82	226 055 807,03	101,30%
Total général des recettes	487 009 084,60	392 079 434,85	80,51%	417 602 471,70	423 350 963,27	101,38%
Tous secteurs confondus						
Subvention d'Exploitation	662 070 410,23	727 543 416,49	109,89%	635 952 217,00	334 144 987,29	52,54%
Subvention d'investissement	165 345 366,00	199 342 408,36	120,56%	180 523 366,00	148 090 512,86	82,03%
Total Subventions	827 415 776,23	926 885 824,85	112,02%	816 475 583,00	482 235 500,15	59,06%
Recettes propres*	2 195 836 445,91	2 011 550 750,69	91,61%	2 674 303 994,44	1 855 744 175,07	69,39%
Excédent du budget d'exploitation	2 011 250 065,80	2 020 188 596,72	100,44%	2 181 027 050,33	2 216 093 207,85	101,61%
Excédent du budget d'investissement	709 149 802,44	556 087 667,74	78,42%	780 394 051,68	854 448 852,96	109,49%
Total général des recettes	5 743 652 090,38	5 514 712 840,00	96,01%	6 452 200 679,45	5 408 521 736,03	83,82%

Annexe 2:

b) Evolution des ressources des SEGMA relevant du secteur social en 2010 et 2011

	Prévisions 2010	Réalisations au 31/12/2010	Taux de réalisation	Prévisions 2011	Réalisations au 31/12/2011	Taux de réalisation
1- Secteur social						
1-1- Domaine de la santé						
Subvention d'Exploitation	382 475 000,00	341 776 496,88	89,36%	387 964 735,00	51 776 244,71	13,35%
Subvention d'investissement	27 000 000,00	27 000 000,00	100,00%	87 000 000,00	0,00	0,00%
Total Subventions	409 475 000,00	368 776 496,88	90,06%	474 964 735,00	51 776 244,71	10,90%
Recettes propres	530 783 051,06	658 396 604,05	124,04%	650 758 408,13	726 569 650,55	111,65%
Excédent du budget d'exploitation	513 890 297,70	551 675 712,59	107,35%	473 709 071,94	514 792 277,68	108,67%
Excédent du budget d'investissement	27 448 431,71	27 569 041,43	100,44%	36 190 774,71	36 190 774,71	100,00%
Total général des recettes	1 481 596 780,47	1 606 417 854,95	108,42%	1 635 622 989,78	1 329 328 947,65	81,27%
1-2- Domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle, de la formation continue et de la documentation						
Subvention d'Exploitation	165 097 410,23	293 799 082,16	177,95%	140 809 482,00	174 706 242,58	124,07%
Subvention d'investissement	95 720 366,00	105 756 793,75	110,49%	80 823 366,00	122 890 512,86	152,05%
Total Subventions	260 817 776,23	399 555 875,91	153,19%	221 632 848,00	297 596 755,44	134,27%
Recettes propres	364 908 417,84	89 463 138,77	24,52%	237 505 504,68	94 954 838,52	39,98%
Excédent du budget d'exploitation	198 191 667,18	103 312 262,36	52,13%	155 944 628,90	106 574 395,46	68,34%
Excédent du budget d'investissement	143 252 152,12	103 610 244,14	72,33%	186 726 198,25	105 085 546,57	56,28%
Total général des recettes	967 170 013,37	695 941 521,18	71,96%	801 809 179,83	604 211 535,99	75,36%
1-3-Domaine du sport, de la jeunesse, de la culture, de l'accueil et l'assistance sociale						
Subvention d'Exploitation	29 278 000,00	16 278 000,00	55,60%	19 178 000,00	18 982 000,00	98,98%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	500 000,00	0,00	-
Total Subventions	29 278 000,00	16 278 000,00	55,60%	19 678 000,00	18 982 000,00	96,46%
Recettes propres	176 659 763,89	161 859 718,02	91,62%	137 226 679,60	173 118 662,06	126,16%
Excédent du budget d'exploitation	210 162 423,43	224 192 559,52	106,68%	170 102 968,20	200 103 513,75	117,64%
Excédent du budget d'investissement	826 124,44	826 624,44	100,06%	1 657 170,64	954 840,24	57,62%
Total général des recettes	416 926 311,76	403 156 901,98	96,70%	328 664 818,44	393 159 016,05	119,62%
Tous domaines confondus						
Subvention d'Exploitation	576 850 410,23	651 853 579,04	113,00%	547 952 217,00	245 464 487,29	44,80%
Subvention d'investissement	122 720 366,00	132 756 793,75	108,18%	168 323 366,00	122 890 512,86	73,01%
Total Subventions	699 570 776,23	784 610 372,79	112,16%	716 275 583,00	368 355 000,15	51,43%
Recettes propres*	1 072 351 232,79	909 719 460,84	84,83%	1 025 490 592,41	994 643 151,13	96,99%
Excédent du budget d'exploitation	922 244 388,31	879 180 534,47	95,33%	799 756 669,04	821 470 186,89	102,72%
Excédent du budget d'investissement	171 526 708,27	132 005 910,01	76,96%	224 574 143,60	142 231 161,52	63,33%
Total général des recettes	2 865 693 105,60	2 705 516 278,11	94,41%	2 766 096 988,05	2 326 699 499,69	84,11%

* inclut dons et legs

Annexe 3:

- a. Evolution des dépenses des SEGMA en 2010 et 2011
- b. Evolution des dépenses des SEGMA relevant du secteur social en 2010 et 2011

Annexe 3:
a) Evolution des charges des SEGMA en 2010 et 2011

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2010	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2011	% d'exécution
1- Secteur social						
Personnel	71 126 106,78	57 365 118,63	80,65%	112 779 264,15	48 526 025,68	43,03%
Matériel et dépenses diverses	2 028 909 471,67	1 354 442 602,40	66,76%	2 141 095 635,74	951 986 834,63	44,46%
Investissement	489 637 555,74	133 039 842,68	27,17%	454 607 048,85	115 432 425,01	25,39%
Total du secteur social	2 589 673 134,19	1 544 847 563,71	59,65%	2 708 481 948,74	1 115 945 285,32	41,20%
2- Secteur de la documentation et de la recherche						
Personnel	1 288 200,00	1 196 765,30	92,90%	1 358 200,00	757 166,88	55,75%
Matériel et dépenses diverses	126 512 355,85	40 946 725,65	32,37%	129 349 311,02	32 424 765,12	25,07%
Investissement	40 610 279,17	12 729 616,32	31,35%	45 437 051,63	5 989 636,11	13,18%
Total du secteur de la documentation et de la recherche	168 410 835,02	54 873 107,27	32,58%	176 144 562,65	39 171 568,11	22,24%
3- Secteur des infrastructures						
Personnel	24 835 913,50	21 700 371,65	87,37%	26 162 485,47	21 061 867,64	80,50%
Matériel et dépenses diverses	129 805 701,81	75 948 255,19	58,51%	188 494 825,32	91 243 613,93	48,41%
Investissement	705 793 867,50	191 345 214,96	27,11%	840 655 288,00	157 073 208,98	18,68%
Total du secteur des infrastructures	860 435 482,81	288 993 841,80	33,59%	1 055 312 598,79	269 378 690,55	25,53%
4- Secteur de la promotion des investissements et des activités économiques						
Personnel	886 800,00	815 628,67	91,97%	482 200,00	401 907,44	83,35%
Matériel et dépenses diverses	177 442 957,02	117 037 645,39	65,96%	182 815 663,00	121 580 016,12	66,50%
Investissement	229 005 133,58	50 451 702,41	22,03%	261 418 377,64	54 124 124,34	20,70%
Total du secteur de la promotion des activités économiques	407 334 890,60	168 304 976,47	41,32%	444 716 240,64	176 106 047,90	39,60%
5- Secteur de l'eau et de l'environnement						
Personnel	22 294 600,00	19 305 481,65	86,59%	20 851 000,00	19 394 074,35	93,01%
Matériel et dépenses diverses	99 501 458,37	65 901 520,14	66,23%	96 780 641,78	51 564 191,30	53,28%
Investissement	337 931 797,20	27 783 561,22	8,22%	281 912 579,37	76 026 231,72	26,97%
Total du secteur de l'eau et de l'environnement	459 727 855,57	112 990 563,01	24,58%	399 544 221,15	146 984 497,37	36,79%
Tous secteurs confondus						
Personnel	120 431 620,28	100 383 365,90	83,35%	161 633 149,62	90 141 041,99	55,77%
Matériel et dépenses diverses	2 562 171 944,72	1 654 276 748,77	64,57%	2 738 536 076,86	1 248 799 421,10	45,60%
Investissement	1 802 978 633,19	415 349 937,59	23,04%	1 884 030 345,49	408 645 626,16	21,69%
TOTAL GENERAL	4 485 582 198,19	2 170 010 052,26	48,38%	4 784 199 571,97	1 747 586 089,25	36,53%

Annexe 3:
b) Evolution des charges des SEGMA relevant du secteur social en
2010 et 2011

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2010	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2011	% d'exécution
1- Secteur social						
1-1- Domaine de la santé						
Personnel	254 200,00	55 039,55	21,65%	256 855,00	57 208,35	22,27%
Matériel et dépenses diverses	1 407 945 703,46	1 009 901 552,53	71,73%	1 458 119 179,03	667 262 760,69	45,76%
Investissement	66 672 654,36	25 102 489,37	37,65%	150 156 115,20	17 290 159,99	11,51%
<i>Total</i>	1 474 872 557,82	1 035 059 081,45	70,18%	1 608 532 149,23	684 610 129,03	42,56%
1-2- Domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle, de la formation continue et de la documentation						
Personnel	27 473 311,63	22 049 524,92	80,26%	30 828 960,13	20 343 236,53	65,99%
Matériel et dépenses diverses	426 448 778,71	218 217 160,86	51,17%	450 707 597,13	198 547 217,13	44,05%
Investissement	375 283 013,05	105 554 246,23	28,13%	296 796 093,41	97 057 857,52	32,70%
<i>Total</i>	829 205 103,39	345 820 932,01	41,71%	778 332 650,67	315 948 311,18	40,59%
1-3-Domaine du sport, de la jeunesse, de la culture, de l'accueil et l'assistance sociale						
Personnel	43 398 595,15	35 260 554,16	81,25%	113 893 449,02	28 125 580,80	24,69%
Matériel et dépenses diverses	194 514 989,50	126 323 889,01	64,94%	232 268 859,58	86 176 856,81	37,10%
Investissement	47 681 888,33	2 383 107,08	5,00%	7 654 840,24	1 084 407,50	14,17%
<i>Total</i>	285 595 472,98	163 967 550,25	57,41%	353 817 148,84	115 386 845,11	32,61%
Tous domaines confondus						
Personnel	71 126 106,78	57 365 118,63	80,65%	144 979 264,15	48 526 025,68	33,47%
Matériel et dépenses diverses	2 028 909 471,67	1 354 442 602,40	66,76%	2 141 095 635,74	951 986 834,63	44,46%
Investissement	489 637 555,74	133 039 842,68	27,17%	454 607 048,85	115 432 425,01	25,39%
TOTAL GENERAL	2 589 673 134,19	1 544 847 563,71	59,65%	2 740 681 948,74	1 115 945 285,32	40,72%

Annexe 4:

Prévisions des recettes et des dépenses
des SEGMA en 2012 :

- Exploitation
- Investissement

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2012 -EXPLOITATION-			
Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	CHEF DU GOUVERNEMENT		
04.01	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	18 000 000	18 000 000
	TOTAL	18 000 000	18 000 000
	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES		
06.02	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION	900 000	900 000
	TOTAL	900 000	900 000
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
07.02	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL	20 000 000	20 000 000
	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
08.01	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	4 000 000	4 000 000
08.02	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	4 500 000	4 500 000
08.03	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	3 500 000	3 500 000
08.04	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	4 000 000	4 000 000
08.05	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	4 500 000	4 500 000
08.06	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	2 300 000	2 300 000
08.07	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	3 000 000	3 000 000
08.08	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	3 700 000	3 700 000
08.09	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	3 300 000	3 300 000
08.10	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	3 700 000	3 700 000
08.11	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGOUIRA	1 500 000	1 500 000
08.12	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	4 500 000	4 500 000
08.13	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	4 000 000	4 000 000
08.14	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	2 400 000	2 400 000
08.15	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	3 400 000	3 400 000
08.16	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	1 500 000	1 500 000
08.18	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	185 000 000	185 000 000
	TOTAL	238 800 000	238 800 000
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
09.02	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	5 300 000	5 300 000
09.03	INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DE L'AUDIO-VISUEL ET DU CINEMA	-	-
	TOTAL	5 300 000	5 300 000
	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE		
11.02	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.03	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	5 000 000	5 000 000
	TOTAL	5 000 000	5 000 000
	MINISTERE DE LA SANTE		
12.01	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	10 000 000	10 000 000
12.02	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'INEZGANE	8 000 000	8 000 000
12.03	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	9 500 000	9 500 000
12.04	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	8 500 000	8 500 000
12.05	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA	12 000 000	12 000 000
12.06	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	10 000 000	10 000 000
12.07	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	16 500 000	16 500 000
12.08	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SAFI	13 250 000	13 250 000
12.09	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE K HOURIBGA	16 500 000	16 500 000
12.10	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SETTAT	15 000 000	15 000 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2012
-EXPLOITATION-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.12	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	4 000 000	4 000 000
12.13	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	4 700 000	4 700 000
12.14	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KENITRA	22 300 000	22 300 000
12.15	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	7 800 000	7 800 000
12.16	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	6 500 000	6 500 000
12.17	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	9 500 000	9 500 000
12.18	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	27 300 000	27 300 000
12.19	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	17 000 000	17 000 000
12.20	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	12 500 000	12 500 000
12.21	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	4 250 000	4 250 000
12.22	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	7 500 000	7 500 000
12.23	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AL HOCEIMA	11 500 000	11 500 000
12.24	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	11 450 000	11 450 000
12.25	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	2 950 000	2 950 000
12.26	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	17 000 000	17 000 000
12.27	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	7 000 000	7 000 000
12.28	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE OUED EDDAHAB	4 000 000	4 000 000
12.29	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE	11 500 000	11 500 000
12.30	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TANTAN	3 600 000	3 600 000
12.31	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE BENI MELLAL	25 500 000	25 500 000
12.32	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'AGADIR	19 000 000	19 000 000
12.33	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MARRAKECH - MEDINA	16 000 000	16 000 000
12.35	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'AIN SEBAA	13 000 000	13 000 000
12.36	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'EL FIDA	11 700 000	11 700 000
12.37	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE BEN MSIK	13 000 000	13 000 000
12.38	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE CASA ANFA	9 800 000	9 800 000
12.39	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	9 300 000	9 300 000
12.40	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	12 000 000	12 000 000
12.41	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT	6 000 000	6 000 000
12.42	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	12 850 000	12 850 000
12.44	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL ZOUAGHA MOULAY YAACOUB	19 000 000	19 000 000
12.45	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL MEKNES EL MENZEH	20 500 000	20 500 000
12.46	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL OUJDA ANGAD	22 000 000	22 000 000
12.47	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	44 000 000	44 000 000
12.48	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE -CASABLANCA	23 000 000	23 000 000
12.49	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6 000 000	6 000 000
12.50	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	2 500 000	2 500 000
12.51	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	4 000 000	4 000 000
12.52	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	4 000 000	4 000 000
12.53	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE AIN CHOK HAY HASSANI	7 800 000	7 800 000
12.54	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	5 800 000	5 800 000
12.55	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	7 000 000	7 000 000
12.56	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	3 900 000	3 900 000
12.57	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAHA	4 350 000	4 350 000
12.58	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK-NOUACEUR	8 500 000	8 500 000
12.59	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BENSILIMANE	3 750 000	3 750 000
12.60	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TATA	3 000 000	3 000 000
12.61	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAOUZ	3 000 000	3 000 000
12.62	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	2 450 000	2 450 000
12.63	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	2 000 000	2 000 000
12.64	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	2 400 000	2 400 000
12.65	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELIMM	5 400 000	5 400 000
12.66	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES-SMARA	2 700 000	2 700 000
12.67	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	9 000 000	9 000 000
12.68	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	2 300 000	2 300 000
12.69	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	5 500 000	5 500 000
12.70	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	2 400 000	2 400 000
12.71	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ- FNIDEQ	5 250 000	5 250 000
12.72	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000
12.73	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	2 500 000	2 500 000
12.74	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	6 000 000	6 000 000
12.75	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	10 000 000	10 000 000
12.76	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TINGHIR	2 000 000	2 000 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2012 -EXPLOITATION-			
Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.77	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI IFNI	2 000 000	2 000 000
12.78	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE	4 000 000	4 000 000
12.79	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUAZANE	2 500 000	2 500 000
12.80	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID	5 250 000	5 250 000
12.81	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE RHAMNA	3 000 000	3 000 000
12.82	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI BENNOUR	3 000 000	3 000 000
12.83	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE YOUSOUFIA	2 500 000	2 500 000
12.84	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FKIH BENSALAH	6 200 000	6 200 000
12.85	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE MIDELT	3 200 000	3 200 000
12.86	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUERSIF	2 500 000	2 500 000
	TOTAL	749 900 000	749 900 000
	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.03	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION - RABAT	500 000	500 000
13.05	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	43 000 000	43 000 000
13.06	DIVISION ADMINISTRATIVE	-	-
13.07	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS	-	-
	TOTAL	43 500 000	43 500 000
	MINISTÈRE DU TOURISME		
14.01	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	8 975 000	8 975 000
14.02	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	3 684 000	3 684 000
14.03	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	2 684 000	2 684 000
14.04	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	2 678 000	2 678 000
14.05	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ARFOUD	2 302 000	2 302 000
14.06	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	2 240 000	2 240 000
14.07	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	2 726 000	2 726 000
14.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	2 476 000	2 476 000
14.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	2 268 000	2 268 000
14.10	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	2 652 000	2 652 000
14.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	2 130 000	2 130 000
14.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ASSILAH	2 244 000	2 244 000
14.13	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	2 228 000	2 228 000
14.14	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	1 400 000	1 400 000
14.15	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	1 340 000	1 340 000
14.16	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 241 000	2 241 000
	TOTAL	44 268 000	44 268 000
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.01	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	13 000 000	13 000 000
	TOTAL	13 000 000	13 000 000
	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS		
17.02	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	4 000 000	4 000 000
17.03	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	4 500 000	4 500 000
17.04	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	9 000 000	9 000 000
17.05	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	8 000 000	8 000 000
17.06	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	9 500 000	9 500 000
17.07	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	7 000 000	7 000 000
17.08	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	4 000 000	4 000 000
17.09	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	7 500 000	7 500 000
17.10	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	14 000 000	14 000 000
17.11	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGIN ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	5 000 000	5 000 000
17.12	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	6 000 000	6 000 000
17.13	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	60 000 000	60 000 000
17.14	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	1 000 000	1 000 000
17.15	DIRECTION GENERALE DE L' AVIATION CIVILE	10 000 000	10 000 000
17.16	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	3 000 000	3 000 000
17.17	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	5 000 000	5 000 000
17.18	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	2 500 000	2 500 000
	TOTAL	160 000 000	160 000 000
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME		

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2012 -EXPLOITATION-			
Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
20.01	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	2 000 000	2 000 000
20.02	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	2 800 000	2 800 000
20.03	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	1 950 000	1 950 000
20.04	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	2 000 000	2 000 000
20.05	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	1 350 000	1 350 000
20.06	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	2 000 000	2 000 000
20.07	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	19 400 000	19 400 000
20.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	2 900 000	2 900 000
20.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	3 500 000	3 500 000
20.10	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	4 500 000	4 500 000
20.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	3 200 000	3 200 000
20.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	3 000 000	3 000 000
20.13	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE	2 900 000	2 900 000
20.14	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	4 000 000	4 000 000
20.15	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	10 500 000	10 500 000
	TOTAL	66 000 000	66 000 000
	MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
21.01	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	13 000 000	13 000 000
21.02	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	5 300 000	5 300 000
21.03	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	12 000 000	12 000 000
21.05	COMPLEXE SPORTIF DE FES	2 000 000	2 000 000
21.06	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	1 000 000	1 000 000
21.07	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	5 000 000	5 000 000
21.08	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	-	-
	TOTAL	38 300 000	38 300 000
	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES		
23.01	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL	20 000 000	20 000 000
	MINISTÈRE DE L'ARTISANAT		
26.01	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
26.02	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	70 000	70 000
26.03	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	90 000	90 000
26.04	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	90 000	90 000
26.05	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE RABAT TAKADDOUM	70 000	70 000
26.06	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE OUARZAZATE	70 000	70 000
26.07	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS D'INEZGANE	90 000	90 000
	TOTAL	480 000	480 000
	MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT		
27.01	ECOLE DES MINES DE TOUISSIT - OUJDA	2 830 000	2 830 000
27.02	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	3 080 000	3 080 000
27.03	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	45 000 000	45 000 000
27.04	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	-	-
27.05	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500 000	500 000
	TOTAL	51 410 000	51 410 000
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		
28.01	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS - RABAT	45 000 000	45 000 000
28.02	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	4 000 000	4 000 000
	TOTAL	49 000 000	49 000 000
	MINISTERE DE LA CULTURE		
29.01	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	2 300 000	2 300 000
	TOTAL	2 300 000	2 300 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2012 -EXPLOITATION-			
Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		
30.01	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	15 000 000	15 000 000
30.02	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	4 000 000	4 000 000
	TOTAL	19 000 000	19 000 000
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
31.03	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	60 000 000	60 000 000
31.04	DIVISION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA MUTUALITE	200 000	200 000
	TOTAL	60 200 000	60 200 000
	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION		
33.01	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	4 420 000	4 420 000
	TOTAL	4 420 000	4 420 000
	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE		
34.01	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	24 681 000	24 681 000
34.02	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	123 000 000	123 000 000
34.03	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	45 000 000	45 000 000
34.04	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	40 000 000	40 000 000
34.05	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	6 000 000	6 000 000
34.06	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	3 000 000	3 000 000
34.07	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	9 200 000	9 200 000
34.08	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	5 000 000	5 000 000
34.09	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A ES- SMARA	2 000 000	2 000 000
34.10	UNITE DE FABRICATION DE MASQUES DE LA GENDARMERIE ROYALE	-	-
	TOTAL	257 881 000	257 881 000
	HAUT COMMISSARIAT AU PLAN		
42.01	INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	11 973 000	11 973 000
42.02	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	3 500 000	3 500 000
42.03	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	5 017 000	5 017 000
	TOTAL	20 490 000	20 490 000
	HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION		
45.02	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	14 000 000	14 000 000
45.03	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	-	-
	TOTAL	14 000 000	14 000 000
	MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
48.01	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES GERE DE MANIERE AUTONOME	-	-
	TOTAL	-	-
	DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET À LA RÉINSERTION		
51.01	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	5 500 000	5 500 000
	TOTAL	5 500 000	5 500 000
	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 907 649 000	1 907 649 000

ANNEXE N° 4

PREVISIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES DES SEGMA EN 2012
-Investissement-

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
	CHEF DU GOUVERNEMENT		
04.01	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES		
06.02	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION		
07.02	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	-	-
	TOTAL	-	-
	MINISTERE DE L'INTERIEUR		
08.01	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	-	-
08.02	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	-	-
08.03	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	-	-
08.04	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	-	-
08.05	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	-	-
08.06	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	-	-
08.07	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	-	-
08.08	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	-	-
08.09	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	-	-
08.10	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	-	-
08.11	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGUIRA	-	-
08.12	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	-	-
08.13	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	-	-
08.14	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	-	-
08.15	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	-	-
08.16	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	-	-
08.18	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		
09.02	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	3 480 000	3 480 000
09.03	INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DE L'AUDIO-VISUEL ET DU CINEMA	-	-
	TOTAL	3 480 000	3 480 000
	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE		
11.02	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.03	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE LA SANTE		
12.01	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	1 200 000	1 200 000
12.02	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'INEZGANE	1 200 000	1 200 000
12.03	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	1 000 000	1 000 000

12.04	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	1 200 000	1 200 000
12.05	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA	1 800 000	1 800 000
12.06	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	1 400 000	1 400 000
12.07	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	1 400 000	1 400 000
12.08	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SAFI	900 000	900 000
12.09	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	1 500 000	1 500 000
12.10	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SETTAT	800 000	800 000
12.12	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	500 000	500 000
12.13	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	500 000	500 000
12.14	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KENITRA	2 000 000	2 000 000
12.15	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KAGEM	850 000	850 000
12.16	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	700 000	700 000
12.17	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	1 000 000	1 000 000
12.18	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	2 500 000	2 500 000
12.19	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	2 500 000	2 500 000
12.20	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	1 800 000	1 800 000
12.21	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	700 000	700 000
12.22	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	800 000	800 000
12.23	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AL HOCEIMA	1 400 000	1 400 000
12.24	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	1 300 000	1 300 000
12.25	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	300 000	300 000
12.26	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	900 000	900 000
12.27	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	300 000	300 000
12.28	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE OUED EDDAHAB	300 000	300 000
12.29	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE	1 500 000	1 500 000
12.30	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TANTAN	400 000	400 000
12.31	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE BENI MELLAL	1 000 000	1 000 000
12.32	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'AGADIR	1 000 000	1 000 000
12.33	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MARRAKECH - MEDINA	2 000 000	2 000 000
12.35	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'AIN SEBAA	900 000	900 000
12.36	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'EL FIDA	900 000	900 000
12.37	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE BEN MSIK	900 000	900 000
12.38	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE CASA ANFA	700 000	700 000
12.39	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	600 000	600 000
12.40	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	700 000	700 000
12.41	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT	200 000	200 000
12.42	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	1 000 000	1 000 000
12.44	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL ZOUAGHA MOULAY YAACOUB	1 700 000	1 700 000
12.45	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL MEKNES EL MENZEH	3 000 000	3 000 000
12.46	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL Oujda ANGAD	1 300 000	1 300 000
12.47	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	5 500 000	5 500 000
12.48	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE -CASABLANCA	-	-
12.49	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	16 000 000	16 000 000
12.50	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	1 500 000	1 500 000
12.51	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	9 500 000	9 500 000
12.52	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	200 000	200 000
12.53	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE AIN CHOK HAY HASSANI	400 000	400 000
12.54	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	500 000	500 000
12.55	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	400 000	400 000
12.56	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	200 000	200 000
12.57	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAHA	200 000	200 000
12.58	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK-NOUACEUR	400 000	400 000
12.59	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BENSLIMANE	200 000	200 000
12.60	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TATA	300 000	300 000
12.61	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAOUZ	200 000	200 000
12.62	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	400 000	400 000
12.63	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	200 000	200 000
12.64	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	200 000	200 000
12.65	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELIMIM	400 000	400 000
12.66	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES-SMARA	300 000	300 000
12.67	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	600 000	600 000
12.68	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	200 000	200 000

12.69	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	500 000	500 000
12.70	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	200 000	200 000
12.71	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ- FNIDEQ	300 000	300 000
12.72	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000
12.73	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	200 000	200 000
12.74	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	200 000	200 000
12.75	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	750 000	750 000
12.76	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TINGHIR	200 000	200 000
12.77	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI IFNI	200 000	200 000
12.78	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE	200 000	200 000
12.79	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUAZANE	500 000	500 000
12.80	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID	1 500 000	1 500 000
12.81	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE RHAMNA	200 000	200 000
12.82	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI BENNOUR	200 000	200 000
12.83	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE YOUSOUFIA	200 000	200 000
12.84	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE Fkih BENSALAH	200 000	200 000
12.85	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE MIDELT	400 000	400 000
12.86	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUERSIF	200 000	200 000
	TOTAL	96 500 000	96 500 000
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.03	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION - RABAT	8 000 000	8 000 000
13.05	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	-	-
13.06	DIVISION ADMINISTRATIVE	-	-
13.07	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS	-	-
	TOTAL	8 000 000	8 000 000
	MINISTÈRE DU TOURISME		
14.01	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	3 000 000	3 000 000
14.02	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	800 000	800 000
14.03	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	800 000	800 000
14.04	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	500 000	500 000
14.05	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ARFOUD	800 000	800 000
14.06	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	800 000	800 000
14.07	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	800 000	800 000
14.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	800 000	800 000
14.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	800 000	800 000
14.10	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	800 000	800 000
14.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	800 000	800 000
14.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ASSILAH	800 000	800 000
14.13	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	1 000 000	1 000 000
14.14	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	800 000	800 000
14.15	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	800 000	800 000
14.16	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	800 000	800 000
	TOTAL	14 900 000	14 900 000
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.01	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS		
17.02	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	6 000 000	6 000 000
17.03	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	1 500 000	1 500 000
17.04	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	1 500 000	1 500 000
17.05	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	500 000	500 000
17.06	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	1 500 000	1 500 000
17.07	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	1 000 000	1 000 000
17.08	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	600 000	600 000
17.09	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	600 000	600 000
17.10	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	3 500 000	3 500 000
17.11	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGIN ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	500 000	500 000

17.12	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	2 500 000	2 500 000
17.13	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	450 000 000	450 000 000
17.14	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	300 000	300 000
17.15	DIRECTION GENERALE DE L' AVIATION CIVILE	25 000 000	25 000 000
17.16	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	500 000	500 000
17.17	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	20 000 000	20 000 000
17.18	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	4 500 000	4 500 000
	TOTAL	520 000 000	520 000 000
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME		
20.01	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	-	-
20.02	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	-	-
20.03	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	-	-
20.04	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	-	-
20.05	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	-	-
20.06	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	-	-
20.07	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	3 700 000	3 700 000
20.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	350 000	350 000
20.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	500 000	500 000
20.10	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	500 000	500 000
20.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	100 000	100 000
20.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	350 000	350 000
20.13	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE	500 000	500 000
20.14	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	5 200 000	5 200 000
20.15	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	18 360 000	18 360 000
	TOTAL	29 560 000	29 560 000
	MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
21.01	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	-	-
21.02	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	-	-
21.03	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	-	-
21.05	COMPLEXE SPORTIF DE FES	-	-
21.06	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	-	-
21.07	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	-	-
21.08	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	-	-
	TOTAL		
	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES		
23.01	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	-	-
	TOTAL		
	MINISTÈRE DE L'ARTISANAT		
26.01	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
26.02	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	160 000	160 000
26.03	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	180 000	180 000
26.04	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	180 000	180 000
26.05	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE RABAT TAKADDOUM	150 000	150 000
26.06	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE OUARZAZATE	150 000	150 000
26.07	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS D'INEZGANE	180 000	180 000
	TOTAL	1 000 000	1 000 000
	MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT		
27.01	ECOLE DES MINES DE TOUISSIT - OUJDA	1 190 000	1 190 000
27.02	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	380 000	380 000
27.03	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	35 000 000	35 000 000
27.04	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	1 500 000	1 500 000

27.05	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500 000	500 000
	TOTAL	38 570 000	38 570 000
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		
28.01	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS - RABAT	1 000 000	1 000 000
28.02	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	-	-
	TOTAL	1 000 000	1 000 000
	MINISTÈRE DE LA CULTURE		
29.01	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	-	-
	TOTAL	-	-
	MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		
30.01	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	4 500 000	4 500 000
30.02	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	1 500 000	1 500 000
	TOTAL	6 000 000	6 000 000
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
31.03	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	-	-
31.04	DIVISION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA MUTUALITE	-	-
	TOTAL		
	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION		
33.01	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	1 000 000	1 000 000
	TOTAL	1 000 000	1 000 000
	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE		
34.01	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	3 000 000	3 000 000
34.02	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	-	-
34.03	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	-	-
34.04	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	-	-
34.05	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	-	-
34.06	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	-	-
34.07	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	-	-
34.08	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	-	-
34.09	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A ES- SMARA	-	-
34.10	UNITE DE FABRICATION DE MASQUES DE LA GENDARMERIE ROYALE	-	-
	TOTAL	3 000 000	3 000 000
	HAUT COMMISSARIAT AU PLAN		
42.01	INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	6 000 000	6 000 000
42.02	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	4 000 000	4 000 000
42.03	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	8 700 000	8 700 000
	TOTAL	18 700 000	18 700 000
	HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET A LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION		
45.02	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	-	-
45.03	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	-	-
	TOTAL		
	MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
48.01	SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES GERE DE MANIERE AUTONOME	-	-
	TOTAL	-	-
	DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET À LA RÉINSERTION		
51.01	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	-	-
	TOTAL	-	-
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'INVESTISSEMENT		741 710 000	741 710 000